

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 23 novembre 2016 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 23 november 2016 te 19u00

M. le Président, Michel Eylenbosch :

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

1. Affaires juridiques - Ordonnance de police - Confirmation de l'ordonnance de police du 17 novembre 2016. (Complémentaire)
Juridische zaken - Politieverordening - Bevestiging van de politieverordening van 17 november 2016. (Aanvullend)

M. le Président :

Nous avons tout d'abord une demande d'introduction d'un point en urgence, c'est la confirmation de l'ordonnance de police qui a été émise le 17 novembre 2016 concernant le quartier Ribaucourt. Est-ce que nous sommes d'accord de mettre le point en urgence ?

Le Conseil vote l'urgence, à l'unanimité, l'ajout du point ne figurant pas à l'ordre du jour de la séance.

De Raad stemt de dringendheid eenparig voor de toevoeging van de punt die niet aan de dagorde van de zitting verschijnen.

M. le Président :

Oui, merci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Une petite précision parce qu'il est de coutume ici de ne pas refuser les mises à l'ordre du jour en urgence, je le rappelle, je sais que vous le savez, mais qu'on accepte la mise à l'ordre du jour de ce point, cela ne veut pas du tout dire qu'on accepte le point en tant que tel.

M. le Président :

On est bien d'accord.

M. Ikazban :

Néanmoins je me demande si on ne devrait pas traiter ce point au moment où la question d'actualité...

M. le Président :

C'était ma deuxième remarque, c'est ce que j'allais proposer, vous m'anticipez. Ce qui signifie que vous êtes d'accord pour pouvoir le mettre directement à l'entame de ce Conseil, et donc Monsieur Ait Jeddig, puisque vous avez introduit une question d'actualité ce matin avant que les documents ne soient envoyés pour la mise en urgence, si vous êtes d'accord, vous allez traiter votre question d'actualité, nous traiterons le point au niveau du vote en même temps.

M. Ikazban :

Donc, ça veut dire qu'on peut intervenir ?

M. le Président :

Oui, tout à fait, absolument, ce qui n'est pas le cas habituellement, mais donc je vais d'abord donner, est-ce que vous êtes d'accord que je donne d'abord la parole à Madame la Bourgmestre qui fera une présentation du point ? Et puis ensuite, le premier à intervenir sera Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Ait Jeddig, vous êtes d'accord de faire comme ça ? Merci. Je donne la parole à Monsieur Chahid.

M. Chahid :

Monsieur le Président, merci de m'avoir donné la parole. J'ai constaté en arrivant que la grille et la porte d'entrée principale, elles sont fermées, je n'ai jamais vu ça depuis vingt ans et j'ai été obligé de faire tout le tour, il n'y a pas que moi d'ailleurs, je pense que c'est la moitié du Conseil qui a du faire ce tour.

M. le Président :

On a prévenu le Secrétaire communal de la situation et je crois qu'on essaie de contacter le concierge de telle façon à ce qu'il ouvre les portes, merci Monsieur Chahid.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je ne vois pas la motion déposée lors du dernier Conseil communal que nous n'avons pas terminée faute de quorum, la motion concernant la délivrance des attestations de bonne vie et mœurs.

M. le Président :

Mais on en a parlé la dernière fois.

M. Lakhloufi :

Non, mais on n'est pas passé au vote parce qu'il n'y avait pas de quorum. Donc je voudrais savoir où est passée ma motion ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Bonsoir tout le monde, il faut savoir que depuis quelques jours nous avons accès à...

M. le Président :

C'est une question qui a été posée et donc il faut d'office y répondre.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Eh bien, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer tout à l'heure, je ne peux pas répondre. Ah, donc voilà, il faut savoir que depuis quelques jours nous pouvons délivrer de manière directe et immédiate les certificats de bonne vie et mœurs d'un type, il y a deux sortes de types, vous le savez bien, et donc, il y a un type de certificat vie et mœurs qui doit automatiquement de toute façon passer par un contrôle police, mais un autre peut être délivré directement.

M. Lakhloufi :

Et donc concernant la présentation d'une preuve de recherche d'emploi pour obtenir la gratuité, je vous félicite. Donc je prends acte que désormais les documents sont délivrables immédiatement et j'aimerais savoir simplement est-ce qu'on demande encore aux usagers de fournir une preuve pour obtenir la gratuité du document, une preuve comme lettre d'emploi ou quelque chose dans le style ? Parce qu'il y avait deux aspects dans la motion que j'avais déposée.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Échevine Gilles-Goris :

Nous avons convenu, je pense, à moins que ma mémoire ne soit défaillante, que nous puissions analyser la gratuité des documents dans un package complet et pas commencer à délivrer une fois la gratuité de ceci et puis une fois la gratuité de cela. Nous allons examiner la possibilité de pouvoir donner la gratuité des documents, mais ça, c'est un travail qu'on doit faire ensemble et ce sera envisagé au plus vite pour la mise en œuvre. Et s'il y a gratuité, il n'y a évidemment pas besoin d'amener une preuve.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je vous remercie pour votre réponse et je prends acte qu'on ne m'a pas informé par rapport au retrait de ma motion et j'aurais quand-même aimé en avoir la nouvelle en dehors du Conseil communal, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de Voorzitter, ik begrijp niet wat er juist gebeurd is.

M. le Président :

Mijnheer Lakhloufi had een motie ingediend op de laatste Gemeente Raad en die moest normaal terug op de dagorde zitten maar die is niet op de dagorde geplaatst en hij heeft gevraagd waarom en de reden is dat een beslissing werd genomen en dat wat er beslist werd is al een positief antwoord aan zijn motie door het feit dat de documenten nu onmiddellijk beschikbaar zijn, aan het loket. En dat is het antwoord dat gegeven is door Mevrouw Gilles-Goris.

Dhr. Van Damme :

OK, ik begrijp het inhoudelijke antwoord. Alleen begrijp ik niet het principe, dit betekent eigenlijk dat het College kan zeggen op deze motie, die gaan we niet meer agenderen want er is een antwoord op dus dat wilt zeggen dat nu het Gemeenteraad niet kan beslissen wat er op de agenda komt maar dat het College kan beslissen wat er op de agenda komt. En dat is voor mij onaanvaardbaar ik vind dat geen normale manier van werken. Ik ben helemaal akkoord wat het punt indien Mijnheer Lakhloufi akkoord is, dat het punt ter zitting nu, dat er dan wordt beslist dat het punt niet geagendeerd wordt of dat het van de agenda gehaald wordt maar het College kan niet op een eigen houtje beslissen dat een punt niet meer geagendeerd wordt, dat is voor mij onaanvaardbaar en ik begrijp niet dat Mijnheer Lakhloufi zo braaf is ik weet niet wat hij gekregen heeft van u.

M. le Président :

Hij heeft niets van mij gekregen. Mijnheer Lakhloufi heeft van mij niets gekregen. Het enige ding is dat, inderdaad, er was ook gevraagd dat dan de Gemeenteraadleden een mail zouden opsturen om hun punt terug op de agenda te plaatsen wat hij ook niet gedaan heeft. Zodus, wij zijn positief en wij antwoorden aan, het is zo gezegd geweest aan de laatste Gemeenteraad, absoluut, en wij antwoorden op een positieve manier aan Mijnheer Lakhloufi zoals wij antwoorden ook aan andere leden van de oppositie die ook op de laatste Gemeenteraad interpellaties ingediend hadden en die ook de mogelijkheid gaan hebben zelfs wanneer zij geen mail hebben opgestuurd om dit terug op het agenda te brengen, die gaan die vandaag kunnen voorstellen. Voilà, het is een positieve actie van het College.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Een zin : het kan geacteerd worden in het verslag dat ik niet akkoord ben met deze manier van werken?

M. le Président :

Dat heb ik begrepen. Het is geacteerd. Dank u.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Oui, excusez-moi, mais je ne voulais pas me mêler au départ de ce méli-mélo, intra-majorité, mais vous venez de dire quelque chose qui est inexact par rapport à ça. Le mois passé, lors du Conseil communal, je le quittais en vous annonçant que je ne serais certainement pas là le lendemain parce que j'ai un enfant hospitalisé et j'ai demandé de reporter les interpellations, la mienne et celle de mon groupe. Donc, ça a été dit et d'ailleurs, ça a été répété par un de mes collègues qui était là le lendemain, même si vous n'avez pas eu de quorum, donc ça a été demandé, ça a été dit. Donc, dire qu'il a été convenu d'envoyer un mail, je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord, ce n'est pas exact, maintenant on ne va pas polémiquer, mais néanmoins ça avait été acté, je l'avais demandé formellement ici devant le Secrétaire communal et mes collègues l'ont répété le lendemain, donc il faut quand-même rendre à la vérité ce qu'il se doit.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole au Secrétaire Communal.

M. Ikazban :

Est-ce que ce que je viens de dire est faux ? La vérité : on a demandé de reporter, et ici, vous venez de dire l'inverse et il fallait que je réagisse !

M. le Président :

Le Secrétaire communal va vous répondre.

M. Ikazban :

Je ne demande pas au Secrétaire communal de me répondre, arrêtez d'impliquer le Secrétaire communal dans vos décisions politiques ! Le Secrétaire communal est un agent neutre. Alors, s'il-vous-plaît, laissez le Secrétaire communal sur le côté.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je donne la parole au Secrétaire communal.

M. le Secrétaire communal :

Je tiens à rappeler aux Conseillers que lorsqu'ils demandent l'inscription d'un point à un Conseil, c'est pour une séance bien précise. Donc, ni la Loi communale, ni le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ne prévoient un report automatique des demandes des Conseillers pour une inscription à l'ordre du jour. Ce n'est pas une chose qui se fait automatiquement, donc ici on est devant un cas : est-ce que oui ou non cela a été demandé, est-ce que oui ou non cela a été dit. Pour éviter tous les problèmes, il me semble qu'il vaut mieux que les Conseillers qui désirent voir reporter une interpellation ou une motion, qu'ils en fassent la demande par écrit. Un simple email suffit, adressé au Président, il n'y a plus aucune discussion possible à ce moment-là.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, toutefois je voulais quand-même rappeler que la fois dernière, effectivement la séance a duré très très tard, bon bien sûr, il y avait un point très important, mais que nous étions devant vous et vous nous avez demandé gentiment de reporter nos interpellations, on a accepté, mais il est vrai qu'heureusement que Monsieur Ikazban l'a vu aujourd'hui qu'elle n'était pas réinscrite. Donc maintenant, Monsieur le Secrétaire communal, j'entends ce que vous dites, mais alors il ne faut plus que le Collège nous demande la bonne volonté de retirer nos interpellations, on ne va jamais s'en sortir.

M. le Président :

On n'a pas demandé ça.

Mme Piquard :

Si, si, et ce n'est pas la première fois, si et je maintiens.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

On peut entendre beaucoup de choses. On peut perdre son temps comme vous le faites maintenant, il n'y a pas de souci, mais je rappelle simplement que la séance a été levée à minuit passé, comme c'est prévu elle a été suspendue, elle devait être reprise le lendemain pour les interpellations et que nous n'avions pas le quorum pour les interpellations parce que justement l'opposition qui avait des interpellations...

Mme Piquard :

J'étais là, j'avais une interpellation, mais elle n'est pas passée Madame.

Mme la Bourgmestre :

Mais le quorum n'était pas là et vous ne faites pas le quorum à vous toute seule, même si vous pouvez parler beaucoup, donc je précise que le quorum n'était pas assuré pour les interpellations. Alors venir faire la leçon maintenant comme vous les faites, c'est extrêmement malvenu. Voilà, la séance a été suspendue à minuit, le lendemain elle reprenait, j'étais également présente, des membres de la majorité étaient présents, des Conseillers communaux étaient présents mais il n'y avait pas suffisamment de Conseillers communaux présents et donc, à 19h30, on a levé la séance, faute d'interpellants, faute de quorum. Voilà, je pense que chacun doit se poser la question, et à partir du moment où la séance est suspendue, que les interpellants ne sont pas là, même s'ils se sont excusés, et bien, comme l'a précisé le Secrétaire communal, il faut réinscrire le point à l'ordre du jour du Conseil qui suit, ce que certains membres de cette majorité ou de l'opposition n'ont pas fait. Alors, je crois qu'on peut discuter à l'envi, mais ce n'est pas très intéressant et je pense que ce n'est certainement pas ce que les citoyens attendent de nous, notamment ceux qui sont dans la salle, je pense qu'il faudrait vraiment qu'on aborde les bonnes questions, les vraies questions qui les concernent, et ne pas faire tourner les assiettes comme vous en avez l'habitude pendant des heures !

M. le Président :

Merci, et je l'avais demandé expressément.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je constate que ce point anodin vous met dans une colère et une rage qui illustrent parfaitement votre malaise. Alors, j'aimerais simplement dire - d'habitude la Bourgmestre, elle s'énerve vers 10h du soir, là déjà, après une demi-heure, elle commence déjà à péter un câble mais ce n'est pas grave - Monsieur le Secrétaire Communal vient de dire que quand les Conseillers communaux déposent une interpellation, qu'elle n'est pas d'office reportée sauf si on en fait la demande, sans préciser la forme de la demande. Moi je viens de dire, non j'ai bien écouté, moi contrairement à vous, j'ai bien écouté le Secrétaire communal, ici au Conseil communal, nous avons demandé le report. Et d'ailleurs, on peut prendre la bande son de l'enregistrement intégral de nos séances et vous verrez qu'on l'a dit à maintes reprises. Maintenant, pour sortir de votre bac à sable, parce que vous êtes un peu mal à l'aise, je vous signale que nous, membres de l'opposition, une de nos missions c'est de contrôler ce que vous faites. Et comme vous faites beaucoup de bêtises, on a beaucoup de travail, je vous demande de respecter ça et nous, contrairement à vous, le temps que nous passons ici, nous importe peu quand on aime ce qu'on fait, et quand on aime la population, on ne compte pas, mais je donnerais quand-même un petit conseil, au lieu de critiquer ce qu'on fait, c'est que quand on pose des questions, le Président est là, il fait l'arbitre, il fait le juge, et nous avons exactement cinq minutes pour nous exprimer, je vous mets au défi de prendre un chronomètre et de chronométrer le temps de réponse des Echevins, ça varie entre vingt minutes, à une demi-heure, à une heure parfois,

alors si vous voulez écouter les séances, apprenez à ne pas parler dans le vent et à dire n'importe quoi.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur le Secrétaire communal reprecise, parce que pour la bonne compréhension du chef de groupe, je demande que le Secrétaire communal répète pour que Monsieur Ikazban comprenne bien.

M. le Secrétaire communal :

Donc la règle est d'introduire une demande écrite pour le report, tout comme pour l'inscription d'une interpellation normale, comme ça, il n'y aura plus aucune discussion possible.

M. le Président :

Merci Monsieur le Secrétaire.

L'incident est clos, c'est Madame la Bourgmestre qui a maintenant la parole sur le nouveau point, la présentation de l'ordonnance qui a été prise concernant le quartier Ribaucourt. Merci.

Mme la Bourgmestre :

Bonsoir, je peux vous assurer que du souffle j'en ai, à l'envi, et que je ne me lasse jamais. Donc, ne vous inquiétez pas pour moi, que du contraire.

Alors, justement, ce soir on vous a demandé d'accepter en urgence une ordonnance, de la confirmer. Une ordonnance qui a été prise et qui est mise en œuvre depuis le 21 novembre. Alors pourquoi cette ordonnance a été prise, parce que j'ai reçu beaucoup de signaux qui me demandaient d'avoir une action efficace sur le périmètre concernant cette ordonnance. En effet, après le rapport de police du 7 novembre 2016, cette ordonnance a été prise afin d'interdire les rassemblements de plus de trois personnes dans le quartier Ribaucourt. Le périmètre est fixé entre le canal et le boulevard du Jubilé, la rue de Mexico, la rue du Chœur, la rue de l'Espérance, le premier tiers de la rue Piers, la rue Adolphe Lavallée et le début des rues Jennart et Mommaerts. Un délai est également prévu, du 21 novembre 2016 au 28 février 2017 afin d'évaluer l'impact de cette ordonnance. Alors, pourquoi une telle ordonnance, comme vous le savez tous, ce quartier souffre depuis des années de différentes nuisances et en particulier du trafic de drogues qui s'opère dans l'espace public. Evidemment, cela fait également des années que les différents services réagissent, que ce soit des services de prévention ou des services de sécurité. La police a d'ailleurs effectué, à de multiples reprises, des opérations afin d'y mettre un terme, sans succès. A peine les dealers sont arrêtés, souvent avec de petites quantités de drogue, qu'ils sont relâchés quelques heures plus tard ou alors ils sont remplacés par d'autres dealers. Le quartier Ribaucourt est, malgré lui, devenu un lieu bien connu pour le trafic de drogues et je dirais depuis extrêmement longtemps, depuis des années, depuis plus de dix ans, ce lieu est connu pour ces nuisances. Les habitants et les commerçants n'en peuvent plus, à juste titre. J'ai d'ailleurs été à diverses reprises interpellée par justement des riverains, des entrepreneurs, des travailleurs, des fonctionnaires, des usagers des transports publics. Encore récemment, j'ai eu le témoignage d'une maman qui est une riveraine, une habitante de la rue de Ribaucourt et qui m'a raconté qu'un dealer avait proposé de la drogue directement à son enfant. Et donc, nous ne pouvons qu'être choqués par ces comportements. Aussi pour la quiétude des habitants, des commerçants, des gens qui travaillent dans le quartier, des usagers des transports en commun et surtout aussi à leur demande, je

considère qu'il faut mettre un terme à ce trafic de drogues à Ribaucourt. L'ordonnance que j'ai prise est une mesure supplémentaire qui permettra aux policiers d'empêcher les attroupements de dealers et de toxicomanes. Alors que dit cette ordonnance, elle dit : considérant que des rassemblements récurrents de dealers et de consommateurs de stupéfiants ont été signalés aux autorités dans ce périmètre ; que des rassemblements également de personnes consommant de l'alcool en rue et créant des nuisances ont été constatés ; que ces rassemblements particuliers génèrent un trouble de l'ordre public et un sentiment d'insécurité fort pour les riverains et passants ; considérant que pour éviter des atteintes prévisibles à l'ordre et à la paix publics au détriment notamment des riverains et des passants, il y a lieu de prendre des mesures adéquates ; qu'afin d'assurer cette mission spécifique - je précise, j'insiste - partant du constat susmentionné toutes les mesures policières tant réglementaires qu'opérationnelles nécessaires au maintien de la sécurité des biens et des personnes concernés doivent être prises afin d'atteindre ces objectifs et ce en tenant compte spécifiquement de la menace de troubles à la paix publique. Le règlement vise donc très clairement le trafic de drogues. Il n'est pas question, comme j'ai pu le lire sur Facebook, sur le Facebook de certains, de déranger des personnes, évidemment, il n'est pas question de déranger des familles, il n'est pas question de déranger des personnes qui attendent le bus. La police effectuera des contrôles, contrairement à ce que l'on peut croire, la police a le sens du discernement, elle connaît évidemment les individus qui opèrent ce genre de trafic, elle connaît les individus qui sont au nombre d'une vingtaine et qui se relaient. Et souvent, ils sont à trois, sur base des constatations qu'a pu faire la police. Et donc, grâce à cette ordonnance, la police aura un outil supplémentaire pour en quelque sorte harceler les dealers et les faire partir de Ribaucourt. Alors certains argueront que cela ne fera que déplacer le problème, mais si on doit écouter cette critique, on peut dire que finalement on ne fera rien, on ne fera rien pour ce quartier. Je pense au contraire que si les dealers se déplacent, ils auront du mal à reproduire ce trafic dans un quartier aussi facilement qu'à Ribaucourt puisque ces pratiques existent maintenant depuis des années et des années. Depuis l'annonce de cette ordonnance, je voudrais quand-même préciser que j'ai reçu des messages, des messages d'habitants qui demandent d'ailleurs que le même type de mesure soit pris pour leur quartier. Et donc, si cette ordonnance donne des résultats, en ce qui concerne l'éradication du trafic de drogues, je pense qu'on pourra s'en inspirer ailleurs et je précise toujours, c'est très important, parce que moi aussi je suis attentive aux libertés, que c'est une ordonnance temporaire qui est prise pour trois mois et qui fera nécessairement l'objet d'une évaluation. Voilà, je peux vous assurer en tout cas qu'elle a été reçue de manière tout-à-fait positive par les gens qui s'impliquent dans ce quartier, qui veulent y faire leur vie et qu'il y a cette mesure de sécurité à côté. Vous savez qu'il y a les mesures de prévention et que nous sommes aidés par des associations, que ces associations elles-mêmes ont apporté un acquiescement par rapport à ces mesures parce qu'elles considèrent qu'évidemment, et nous aussi, ce n'est pas une solution, mais c'est un outil et qu'il faut agir sur différentes faces pour obtenir des résultats. Voilà, c'est bien notre intention, c'est bien mon intention en prenant cette ordonnance et je peux vous assurer que nous n'oublions aucune des problématiques, mais je pense que la drogue est un véritable fléau et qu'elle ne peut pas véritablement nuire à un quartier, à la sécurité, à la paix publiques des riverains, que chacun a droit au respect dans son quotidien.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig, comme vous aviez introduit la question d'actualité, je vous donne la parole en premier.

M. Ait Jeddig :

Merci, nous avons appris par la presse vendredi matin, le 18 novembre, que la Commune a pris une ordonnance de police interdisant les rassemblements de plus de trois personnes dans le quartier Ribaucourt à partir du vendredi 18 ou du lundi 21 novembre et ce, pour une période de trois mois, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 350 €. La raison invoquée, c'est le trafic de drogues. Alors je pense qu'on est tous d'accord qu'il faut absolument éradiquer le trafic de drogues, le quartier Ribaucourt comme d'autres lieux de notre commune connaissent

malheureusement cette activité illicite, ce fléau qui brise de nombreux jeunes et leurs familles est à la base d'une part importante de la criminalité et je ne crains pas de me répéter en demandant aux autorités communales, à notre police et en collaboration avec les autorités fédérales de mettre tout en œuvre pour éliminer ce cancer. Ceci dit, le prétexte trouvé par nos autorités communales pour combattre ce trafic dans le périmètre Ribaucourt ne me semble pas évident. Alors je vous demande une explication sur le lien que vous faites entre rassemblement de plus de trois personnes et le trafic de drogues. Existe-t-il des données statistiques vous menant à établir cette relation que vous présentez comme une évidence ? La police ne risque-t-elle pas d'avoir des comportements inappropriés, si la relation que vous faites entre trafic de drogues et rassemblements de trois personnes et plus est abusive ? Et puis j'ajoute, une dernière question, est-ce que le trafic de drogues se limite au quartier Ribaucourt et à une période de trois mois ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre, je tiens d'abord à vous féliciter pour la prise de cet arrêté qui était nécessaire et qui aurait dû, à mon sens, être pris depuis bien longtemps parce que ces problèmes existent, moi, je les ai d'ailleurs toujours connus et je me demande pourquoi on n'a pas pris ces mesures beaucoup plus tôt.

Ceci étant dit, cet arrêté, je pense qu'il ne va pas éradiquer le trafic de stupéfiants mais c'est un outil supplémentaire pour assurer l'ordre public. Alors, Madame la Bourgmestre, ça fait quelques mois déjà que je demande qu'on prenne le même type d'arrêté pour un quartier que vous connaissez d'ailleurs, vous avez rencontré ses habitants, et je crois que vous l'avez évoqué dans votre introduction, boulevard Edmond Machtens, juste en face de la station de métro Beekkant, où on connaît ce même type de problème, d'attroupements, parfois on se retrouve sur cet espace avec des dizaines de jeunes, certains paisibles, pas de problèmes, et d'autres qui se livrent à toute une série de trafics et de dégradations et de bruits qui malheureusement, et je pèse mes mots, pourrissent la vie des habitants de ce quartier. Alors moi, j'aimerais que vous preniez aussi ce même type d'arrêté, alors peut-être qu'il faudra certainement faire une évaluation de celui que vous venez de prendre, mais je vous demande de le faire également pour ce quartier-là. Alors, Molenbeek dans sa généralité est une commune où on connaît des quartiers où les choses se passent très bien, mais il y a des micro-espaces, je ne vais pas parler de zones de non-droit, mais on y est presque et ces micro-espaces parfois c'est un 100 m², 600 m² qui à mon sens doivent faire l'objet de toute notre attention et de toute notre énergie pour éradiquer ces problèmes une bonne fois pour toutes. Maintenant, il faut avoir aussi se donner les moyens de cette politique. Il faut avoir une contingence de police suffisante, on sait que la zone à ce niveau-là connaît des difficultés, les policiers sont surchargés, ils sont en sous-effectifs, toutes ces questions-là doivent être traitées également. Il faut des questions, il faut un débat de fond, c'est ce que je demande, un débat de fond par rapport à ces questions-là. Voilà Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Alors, Madame la Bourgmestre, vous souhaitez mettre fin à ces trafics de drogues et lutter également contre ce fléau comme vous le dites très bien. J'aimerais vous dire que vous n'êtes pas la seule à vouloir lutter contre ces trafics de drogues. Je me réjouis quelque part que vous en preniez conscience, un peu tardivement, mais certes vous prenez des mesures ici qui semblent être des mesures temporaires que vous justifiez par finalement une évaluation qui aura lieu à la fin de cette période. Moi j'aimerais savoir pourquoi une période délimitée ? Allons-nous avoir droit à cette évaluation ? Qu'est-ce qui a justifié certains quartiers plus que d'autres ? Et quand vous parlez de rassemblements de trois personnes, qu'entendez-vous par cette terminologie, est-ce que finalement on ne peut pas considérer qu'un rassemblement de deux personnes n'exclut pas la possibilité également d'un trafic de drogues, un trafic de drogues ne se limite pas toujours à trois personnes, à plus que trois personnes. Qu'est-ce qui justifie le choix de cette délimitation du nombre ? Je me pose la question également de l'approche globale et structurelle qui fait cruellement défaut. Il s'agit ici d'une mesure pour moi répressive, mais je ne suis pas contre les mesures répressives et je pense qu'il en faut, je pense que cela fait très longtemps que ce quartier et ses habitants souffrent de ce problème récurrent, donc il ne s'agit pas du tout de remettre en cause la lutte contre le phénomène de drogues dans ce quartier-là, mais je me pose quand-même des questions sur ce phénomène qui traverse malheureusement d'autres quartiers de la commune. Qu'allons-nous faire pour des quartiers qui se situent dans le haut de Molenbeek qui sont également concernés par cette problématique et qui malheureusement ne voient pas souvent des solutions à cette problématique. Je voudrais également savoir si cette mesure que vous avez prise par cette ordonnance de police est englobée dans d'autres dispositifs parce que vous dites que c'est une mesure supplémentaire, c'est un outil supplémentaire, vous réitérez souvent cette expression, mais supplémentaire à quoi ? Vous parlez d'outils de prévention, lesquels ? A plusieurs reprises, au sein de cette Commune, au sein de ce Conseil communal, nous vous avons interpellée, plusieurs d'entre nous, pour demander une fois pour toutes de prendre en charge ce fléau, par des mesures préventives et des mesures répressives et aujourd'hui, je voudrais juste comprendre votre mesure. Je ne suis pas en train de dire qu'elle est mauvaise et qu'il ne faut pas la prendre, je suis juste en train d'essayer de la comprendre et de me poser la question de son efficacité et de son applicabilité. Parce que concrètement, j'ai du mal à réaliser la façon dont les agents de police vont pouvoir faire la distinction entre un rassemblement de trois personnes et des personnes qui sont en train de dealer. Voilà, j'ai du mal à mesurer l'applicabilité de cette ordonnance. Je vais en rester là, parce que voilà, j'ai fait le tour de la question.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je suis un peu dans le même état d'esprit que Madame Tahar. Je m'explique, je pense qu'il est clair, là je pense que c'est un consensus, que le quartier dont on parle mérite qu'on prenne des mesures et des mesures structurelles. J'entends par là effectivement la lutte contre le trafic de drogues. Mais, j'entends, et vous venez de le dire, que c'était une intention et donc derrière une intention, il n'y a pas encore la solution. Et forcément, éradiquer un fléau comme la drogue, cela prend du temps, mais ça demande plus que des mesures répressives, c'est vrai que si cette mesure s'inscrit dans un plan global de lutte contre la drogue, et bien forcément je suis intéressé par les différentes mesures, même si j'en connais déjà certaines, mais par le package qui est mis en place. Point positif, même si on pourrait dire, mais pourquoi faire déjà appliquer cette mesure sans avoir les données, les indicateurs objectifs qui permettent d'appliquer cette ordonnance, c'est l'évaluation. Donc, forcément, moi quand on parle d'évaluation, vous le savez très bien, je suis demandeur et je trouve ça positif de pouvoir évaluer la mise en place d'une mesure et ici, dans ce cas, j'ai des craintes tout de même. J'ai des craintes concernant l'efficacité, comme Madame Tahar l'a soulevé, la distinction que les services de police vont pouvoir faire dans leurs interventions. Et donc, je pense aux corps de police et peut-être au danger auquel ils sont

confrontés. Danger par rapport à leur intégrité physique, mais surtout par rapport à l'objectif qui est fixé dans cette ordonnance, est-ce qu'on ne touchera pas uniquement ou qu'uniquement ceux qu'on vise, ensuite et vous l'avez dit, on déplacerait le problème. Je pense qu'on ne peut pas se satisfaire de dire qu'on déplace uniquement le problème. On est bien d'accord, mais vous l'avez dit. Enfin, je continue et vous pourrez me répondre tout à l'heure. Et donc je pense qu'aujourd'hui, ce qui est important, c'est de ne pas dire que cette ordonnance ne doit pas exister, je pense qu'il y a encore beaucoup de questions qui se posent et voilà, j'espère dans un premier temps avoir une série d'éclaircissements avant de pouvoir me positionner clairement sur le vote de cette ordonnance.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

C'est bizarre, je trouve que c'est bizarre quelque part. Le problème à Ribaucourt est connu depuis longtemps, très longtemps, j'y habite, je connais, et je pense qu'il y a deux mois, je suis intervenu pour demander des explications sur des solutions à terme entre autres avec un projet de local encadré par des médecins, par des spécialistes de la santé pour que les gens qui sont dépendants puissent l'utiliser et ne pas déranger le public. Ce genre de mesures, je vois que c'est toujours postposé parce qu'évidemment on en parle aussi depuis que je m'intéresse un tout petit peu à la question et ça fait au moins six à dix ans même que c'est un projet qui est dans l'air, j'espère que finalement, ce Conseil, cette majorité vont tenir leurs promesses qu'ils font en Conseil et d'en discuter réellement en janvier, comme promis. Je ne crois pas que cela va changer quelque chose sur le fond. Je n'y crois pas. Je vois déjà maintenant où les gens se situent, ils se déplacent juste à l'extrémité de votre périmètre, tout bêtement et il y en a un, un ou une, il n'y en a qu'un, je les vois attendre, ils attendent maintenant une autre personne, la transaction se fait, les transactions continuent à se faire donc au niveau de la situation de la toxicomanie, au niveau du deal, ça ne résout rien du tout. Je pense que l'essentiel de cette mesure, c'est la petite phrase que Madame la Bourgmestre a glissée, qu'elle a reçu beaucoup de messages l'encourageant, je pense que c'est un coup de pub, un coup de communication essentiellement et que dans trois mois, on va devoir faire le constat : qu'est-ce qui a changé, combien de gens, combien de toxicomanes ont arrêté la drogue, combien en plus ont suivi un traitement ? Je n'ai aucune confiance que sur le fond, on va améliorer quelque chose. Je veux des solutions réelles, durables, et donc je pense qu'une des petites solutions que les gens demandent depuis longtemps et je n'entends pas la Commune en train de se battre pour ça, quand allez-vous interpellier la STIB, quand allez-vous faire un deal avec la STIB, un deal pour que la Commune puisse investir dans un steward, un gardien de la paix ou deux dans la station de métro ? Tout bêtement, quelque chose qu'on demande depuis des années, que les gens demandent depuis des années et je vois que cela fonctionne à la Bourse, ça puait le pipi, ça puait le caca et donc maintenant, ils ont investi aussi dans des stewards, quelque chose que les gens demandent depuis longtemps et une certaine amélioration, je l'attends, le matin je l'attends, quand je passe avec mon gamin pour aller à l'école, je l'attends, j'attends une présence qui intervient quand il y a quelqu'un en train de sniffer sur les bancs, à côté des gens qui attendent l'école, j'attends ça de votre part aussi, mais je n'entends rien à ce niveau-là, j'entends des mesures avec lesquelles on peut communiquer, avec lesquelles on peut peut-être dire aux gens « on fait quelque chose », mais ne leurrions pas les gens, je ne pense pas réellement que cela va résoudre sur le fond. Je ne sais pas, la police, est-ce qu'il y a un investissement de la police ? Investissez plus, ok ? Qu'est-ce qui change d'une police qui est là et l'interdiction de rassemblement ? Est-ce que la police va agir différemment, elle va faire quoi ? Comment est-ce qu'elle va agir, est-ce qu'elle va arrêter les gens ? Moi je me rappelle, il y a six ans je crois, ou il y a huit ans, il y a eu des rafles, ils ont arrêté plein de gens. Deux ans après, tous les gens étaient de retour, est-ce que cela a changé quelque chose ? Non, donc je veux des solutions durables et franchement, cela m'étonne qu'une majorité où Ecolo fait partie de cette majorité, qu'on fait tellement peu et vous le savez, vous le savez, je ne sais pas pourquoi vous

cautionnez ce genre de bêtes mesures. Elle peut être une certaine mesure qui pour l'instant va faire disparaître des gens dans un certain périmètre, mais les déplacer, dans trois mois, vous allez faire quoi ? Continuer trois mois encore, un an, quoi, vous allez faire quoi ? Soit...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Vous l'avez dit, Madame la Bourgmestre, la drogue est un véritable fléau, un mal qui gangrène de nombreux jeunes et moins jeunes qui sombrent dans les ténèbres, qui brisent de nombreux destins et de nombreuses familles. Vous avez vu certaines de ces familles défilier et vous exhorter d'agir. Sachez que nous vous encourageons pour toutes les mesures qui visent à immuniser nos espaces de vie contre ces sachets blancs qui empoisonnent le sang de nos enfants. Zéro tolérance pour toutes les activités liées à ce venin mortel. Le quartier Ribaucourt nécessite une attention particulière, mais je vous invite à ne pas enfumer la population avec des mesurètes micro-locales qui ne s'attaquent pas réellement à ce cancer. Moi je suis assez inquiet en vous entendant, j'ai vraiment l'impression que vous n'êtes ici pas en phase avec certaines réalités de terrain. Le centre de gravité des activités de drogue ne se trouve plus à Ribaucourt depuis belle lurette. Votre mesure est mignonne, mais absolument pas en phase avec la réalité de terrain. Le triangle Beekkant-Gare de l'Ouest-Etangs Noirs nécessite une attention particulière afin d'éviter que des petits frères n'empruntent les tristes voies de la consommation. Lutter contre la drogue, c'est avant tout investir certains quartiers, qu'ils soient plus sous contrôle. Je vous rappelle que lors de la dernière journée sans voitures, des patrouilles de police ont dû rebrousser chemin, se replier. C'est un signe, ce genre de scènes, on ne les voit que dans certaines banlieues françaises ou dans certains quartiers chauds de Chicago ou d'ailleurs. Le quartier Machtens et le secteur Mettwie constituent aujourd'hui le principal pôle d'approvisionnement des nouvelles drogues de synthèse, GHB et toute la série qui suit. Vous êtes assise actuellement au sein de cette belle salle à moins de 40 mètres du principal coin d'approvisionnement et de consommation de drogue de Molenbeek. Allez vous balader dans les buissons et dans les parcs, dans le parc ici, vous allez faire de très charmantes rencontres. Donc de grâce, ne nous enfumez pas avec Ribaupôle et investissez les terrains, il y a du travail à faire au niveau de la politique jeunesse et il y a davantage de travail à faire pour vraiment lutter réellement contre la drogue et ne pas faire du show autour du quartier Ribaucourt, autour de trois ou quatre paumés qui viennent consommer quelques drogues, ces paumés méritent et nécessitent une attention particulière, mais le problème de la drogue est beaucoup plus global et pas limité à ce que vous avez présenté avec cet arrêté.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, j'ai écouté mon ami Rekik et j'ai vu certains Echevins ricaner, rigoler. En tout cas il y a quelque chose qu'il a dit à la fin et qui est tout-à-fait juste et que je vous invite à vérifier et qui est très symptomatique. Il y a d'autres endroits à Molenbeek où on vend de la drogue en très grosses quantités. La seule différence avec Ribaucourt, c'est que ce n'est pas visible. Et le problème, c'est qu'à Ribaucourt, ce qui vous dérange et qui dérange certains, c'est le fait que c'est visible, c'est qu'on voit là des gens qui traînent dans les rues, sur le banc, sur le trottoir et là, c'est la première difficulté que nous avons avec ce genre de mesures. Tous les collègues l'ont dit, je ne vais pas le répéter, évidemment on est tous pour essayer d'enrayer ce processus, mais ce n'est pas rien que ce commerce illicite de la drogue, mais également tous ceux

qui en sont victimes. Mais là, on n'entend pas beaucoup parler des victimes. Alors, soyons sérieux, le problème de la drogue et la drogue à Ribaucourt, c'est un problème qui est sérieux. Ce n'est pas un petit problème anodin, c'est un problème qui date déjà, il faut le dire sérieusement. Beaucoup d'association et de gens essaient d'y travailler et ce n'est pas évident. Et donc, j'ai la naïveté de penser qu'il n'y a pas de solution miracle, il n'y a pas de solution toute faite. Mais ce qui m'inquiète dans votre proposition de décision, vous prenez donc un arrêté de police, ça me rappelle un peu Jean-François Copé qui voulait gouverner la France avec des ordonnances. Eh bien, on ne gouverne pas un pays, on ne gouverne pas une commune avec des arrêtés de police, avec des ordonnances. Je pense qu'on gouverne avec des politiques, des politiques équilibrées entre la prévention, entre la répression et évidemment le fait d'essayer de dissuader. La dissuasion également, c'est une politique, c'est tout un mélange, c'est tout un ensemble. Alors ce qui me dérange dans l'annonce qui a été faite, c'est que quand on parle de drogues à Molenbeek, il n'y a pas que la drogue, il n'y a pas que les dealers, il y a les clients, beaucoup ne viennent pas de Molenbeek d'ailleurs et puis il y a les toxicomanes, mais qui sont victimes de la drogue. Ce sont ceux qui dérangent la vue de beaucoup de monde, mais ce sont des victimes, ce sont des gens qui ont besoin de notre aide et qui n'ont pas besoin de ramasser une amende de 350 € à moins de vouloir encore alourdir leurs difficultés et la misère dans laquelle ils se retrouvent. Et puis ils remarquent aussi, ce qui me dérange, c'est le timing, le moment où tout ça est communiqué. Vous savez, Ribaucourt ce n'est pas juste le trafic de drogue, Ribaucourt c'est des centaines et des milliers d'habitants, des hommes et des femmes qui se lèvent le matin, qui vont travailler, des écoliers, Ribaucourt ne se résume pas simplement à un trafic de drogue. Et ce qui me dérange fortement, c'est que tout ça a été communiqué un an après les attentats, un an après toutes ces émissions, certaines positives, d'autres assez médiocres, on continue à parler de Molenbeek à tort et à travers et on rajoute de la stigmatisation. Et je pense cette mesure-là, c'est une mesure qui à nouveau, même si votre intention est bonne, arrive à un moment bizarre et particulier. J'en veux pour preuve le nombre de journalistes étrangers qui m'ont déjà contacté pour me demander mon avis sur cette mesure, « est-ce qu'il y a un problème, est-ce qu'il y a un problème grave, est-ce que c'est lié au terrorisme ? », et ainsi de suite. Ça, c'est une réalité et je voudrais insister sur un point qui me tient particulièrement à cœur, c'est le point lié à la prévention et on l'a exprimé certains lundis et on l'a dit à plusieurs reprises ici au Conseil communal : où en est-on avec ce projet de prévention, projet de prise en charge de ces toxicomanes ? On en parlait beaucoup avec Madame Turine ici. Alors, c'est vrai qu'au début on venait d'arriver, mais bon là maintenant cela fait quatre ans que vous êtes là, on avait parlé de l'expérience de Liège qui est difficile, mais voilà j'ai vu qu'à Liège, on n'abandonnait pas, le Bourgmestre vient de déclarer il y a quelques jours qu'il n'abandonne pas l'idée et c'est courageux de sa part parce que ça, ce sont des politiques courageuses, c'est facile de se muscler avec des arrêtés de police et de dire là je me muscle, je règle des problèmes ou je donne l'impression de régler des problèmes. Je pense que faire un travail, et c'est pour ça, Madame Turine, qu'on ne vous a pas beaucoup ennuyée sur cette question-là parce que vous nous avez toujours donné l'impression de vouloir sincèrement vous engager là-dedans, vous et notamment le commissaire Colignon qui a disparu d'ailleurs de la circulation. Et si je continue, je pourrais même parler de la plate-forme Ribaucourt, il y a plein de gens du quartier, du quartier qui se mobilisent aussi, pas simplement pour qu'on prenne des arrêtés de police pour chasser les gens, pour les renvoyer dans d'autres quartiers. Donc là, où on en est dans ce projet de prévention ? On n'en est nulle part, une bonne politique, c'est une politique qui est équilibrée, une politique qui ne donne pas l'impression de stigmatiser des quartiers et des populations. Et alors, dernier exemple, en écoutant les interventions, et bien justement, une dérive possible par rapport à votre mesure, elle a été donnée et elle a été illustrée par l'intervention de Youssef Lakhoulfi qui est membre de votre majorité. Il a dit : « il faudrait aussi faire la même chose pour les jeunes à Beekant », ah bon ? Donc maintenant, ce qui se passe à Ribaucourt, on le compare avec les jeunes de Beekant. Mais les jeunes de Beekant, si vous pensez qu'on va régler tous les problèmes sociaux, tous les problèmes d'émancipation de nos jeunes, tous les problèmes d'inclusion dans la société par des arrêtés de police ? Eh bien moi, c'est ce genre de remarques qui m'inquiète pour l'avenir. Donc chaque fois que vous serez devant une difficulté, chaque fois que vous serez devant un problème, vous allez prendre un arrêté de police. Eh bien moi, aujourd'hui, ça m'incite à ne pas m'abstenir, mais à voter contre votre mesure. Parce que derrière cette mesure, il y a de la musculation préélectorale, mais en plus il y a

certainement des arrière-pensées comme celle qui a été développée et expliquée par Lakhloufi. Voilà le genre de dérives, voilà le genre de manquements...

M. le Président :

Merci, votre temps est épuisé.

Je donne la parole à Madame Tamditi. Non Monsieur Ikazban, vous avez dépassé votre temps de parole, Monsieur Ikazban, s'il vous plaît !

Mme Tamditi.

Merci, alors voilà le trafic de drogue est une problématique complexe et c'est clair que nous sommes conscients que le fait de prendre cette ordonnance ne va pas de manière structurelle modifier ou éradiquer le problème et même bien sûr le déplacer, ça c'est tout à fait clair. Je pense que même les associations qui aident sur le terrain, en ont fait état. Néanmoins, je pense que comme l'a dit Madame la Bourgmestre, le fait de soulager un peu ce quartier, de rendre moins visible ce problème est peut-être un bienfait pour les habitants de ce quartier et peut-être participe aussi à la lutte contre la stigmatisation de ce quartier à qui on en a trop souvent fait, je pense que c'est aussi peut-être une opportunité de valoriser ce quartier pour autre chose que simplement le trafic de drogues, ce pour quoi il est malheureusement trop connu des non-molenbeekoïses. Si vous dites à un non-molenbeekoïse «Ribaucourt », il vous dit « trafic de drogues ». Et je trouve ça dommage parce qu'effectivement, il y a des centaines et des milliers d'habitants qui habitent ce quartier qui se lèvent, qui travaillent, qui sont dynamiques, qui ont des projets et donc il est aussi nécessaire de pouvoir valoriser tout ce qui existe dans ce quartier. Je souhaiterais néanmoins savoir, donc bien sûr à côté du travail de prévention qui est mené, je voudrais savoir parce qu'en quatre ans, c'est la première fois je pense, que cette mesure est prise, je voudrais savoir s'il y a eu des précédents et est-ce qu'il y a eu des évaluations qui ont été faites des éventuelles ordonnances ou arrêtés qui ont été pris précédemment, lors des précédentes majorités ? Est-ce que ce type de mesures en fait porte quand-même ses fruits ? Donc voilà, cela m'intéresserait d'avoir un petit retour de ce qui a été fait précédemment en matière d'ordonnances de police par rapport aux trafics de drogues. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Par rapport au problème Ribaucourt-Léopold, donc c'est un problème qui existe depuis à peu près une vingtaine d'années. C'est un problème qui expose évidemment d'abord des citoyens molenbeekoïses et non-molenbeekoïses à des problèmes de consommation de psychotropes, donc des problèmes de santé, aussi un problème sécuritaire d'un périmètre bien précis. Ici l'ordonnance évidemment pénalise des citoyens qui commettent du deal tout-à-fait punissable par la loi, et donc, c'est une mesure qui est complètement légitime, qui en plus est demandée par des citoyens. C'est une demande qui est récurrente puisque précédemment, lors de l'ancienne législature, il y a eu déjà d'autres mesures qui ont été prises du même genre. Pourquoi, parce que les citoyens par moments, ils vivent ce sentiment d'insécurité et ils ont besoin de voir ce périmètre sécurisé et de retrouver une vie conviviale et donc, voilà, c'est une réalité, par moments c'est un sentiment d'insécurité qui est un simple sentiment, par moments c'est complètement légitime puisqu'il y a des sacs jacking, il y a des vols à la sortie du métro et donc voilà. Je sais de quoi je parle, j'habite dans le quartier maritime. D'autre part, pour moi, cette mesure est légitime dans le sens, voilà, c'est une demande citoyenne à laquelle la Commune doit répondre impérativement. Par rapport au problème global de la toxicomanie, le problème sécuritaire aussi dans les quartiers molenbeekoïses, je dois dire, c'est un problème qui existe depuis longtemps, qu'on essaie de prendre à bras le

corps à travers Ribaupôle qui a vu le jour en 2007. Ce travail continue avec la nouvelle majorité, avec les responsables et les Echevins, le Collège, donc on a continué ce travail. Actuellement, on est en train de discuter avec d'autres Communes pour voir comment d'une manière globale, et ça je voudrais vous rassurer, discuter avec les autres Communes parce qu'il ne s'agit pas non seulement de quartiers molenbeekoïses, mais de voir avec les Communes avoisinantes si on ne peut pas faire un travail global très sérieux parce que c'est vrai que ce n'est pas une mesure qui va changer la donne. Evidemment, c'est un travail global qui continue, qui est sérieux, il prend du temps, parce que c'est un travail qui demande d'abord un investissement budgétaire énorme, colossal. Ouvrir un centre, oui c'est une piste, parce qu'il faut prendre en charge un problème de santé et donc voilà, nous continuons, nous avons des Sections réunies qui sont prévues en janvier au sein de Laeken, on va pouvoir l'exposer. Donc quelque chose d'impérativement important aussi, c'est la prévention, elle fait partie d'un des axes de ce projet. Donc, il faudra aussi travailler à l'avenir et voir de quelle manière ne pas reproduire ce fléau, je dirais qui est le problème de santé et ce problème qui se pose aux citoyens et là, je voudrais vous rassurer que ce n'est pas de la poudre aux yeux, qu'il y a un réel projet dans le temps, à moyen terme et à long terme pour que quelque chose puisse voir le jour au sein de cette majorité. Merci.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

On est bien conscient que le fléau de la drogue et grandissant dans certains quartiers. Souvent, nous restons les bras croisés, mais je pense que tous les moyens possibles qui sont à notre disposition doivent être pris. C'est sans doute l'ébauche d'un travail plus structurel, plus fondamentale qui devra se faire en réseau par les autorités communales.

M. le Président :

Merci Monsieur Papadiz.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, Mijnheer de Voorzitter ik sluit mij aan bij wat in eerste instantie mijn collega El Belghiti heeft gezegd het is een probleem dat al twintig jaar aansleept. Maar ik sluit mij ook aan bij wat dat mijn collega Rekik zegt. Wanneer hij zegt dat dit een probleem is dat natuurlijk niet beperkt is tot Ribaucourt en het is een beetje raar dat men zich hier alleen op Ribaucourt focust waar het probleem reëel is, maar dat men de andere punten niet aanpakt dat is mijn eerste probleem. Dat men zich focust op één enkel punt en niet op de andere punten die misschien even problematisch of zelfs problematischer zouden zijn en ik heb alle redenen om hem te geloven want ik denk dat hij hier een van de weinigen is die echt weet wat er met de jeugd omgaat hier in deze gemeente.

Tweede punt, wat ik heel erg mis in deze beslissing is het tweede luik aan dit verhaal, het preventieve luik, het remediërende luik, het gezondheidsluik. Ik hoor dat Mevrouw El Belghiti zegt dat we daar binnenkort over gaan debatteren maar ik zie niks op het terrein. Ik zie een probleem dat blijft aanslepen maar waar eigenlijk geen structurele oplossing voor gevonden wordt maar enkel een symptomatische oplossing waardoor het probleem zich verplaatst naar anderen en vooral waardoor het probleem ten gronde niet wordt aangepakt. Dus ik heb heel erg mijn twijfels namens SPA om hier alleen met deze maatregel in te grijpen. Ik vind het heel moeilijk om dit punt goed te keuren en ik wil mij liever onthouden. Ik vind het een stap in de goede richting maar ik vind dit maar een halve stap en zeker te kort om het fundamentele probleem aan te pakken.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je me souviens encore des débats extrêmement intéressants qu'on avait eu à Ribaucourt avec une équipe pluridisciplinaire, on avait des médecins, on avait des travailleurs sociaux, on a fait la police bien sûr et on réfléchissait ensemble à toutes les solutions qui pouvaient être mises sur la table pour essayer de solutionner un problème sérieux. Avec évidence, il me semblait que les toxicomanes eux-mêmes devaient être dirigés vers des mesures socio-sanitaires et de gestion des risques et a contrario, les dealers pour il s'agissait du répressif. Et donc, c'est vrai que toute cette réflexion et toute cette analyse de gestion des risques, toutes ces longues discussions qu'on a pu avoir avec ces acteurs extrêmement enrichissants, et lorsqu'on voit la mesurette qui nous est proposée aujourd'hui, une interdiction d'être en groupe de plus de trois personnes, on a vraiment le sentiment que la montagne accouche d'une souris, voir même du petit de la souris.

J'interroge le Collège pour savoir où ils ont été trouver cette magnifique idée, dans quelle littérature, d'où vient cette idée ? On a vraiment le sentiment qu'on solutionne un phénomène tellement complexe, on a des solutions qui sont tellement simples voir simplistes, à la limite de la stupidité. C'est une vérité, excusez-moi, la réflexion devrait être sur l'offre et la demande par rapport à ce genre de produit. Et là, on a vraiment le sentiment d'un échec patent de la part des autorités, parce qu'on voit qu'on n'arrive absolument pas indiquer ce phénomène ni-même à l'encadrer ou le comprendre. Bien évidemment, on connaît Ribaucourt, on ne découvre la commune, à la différence très probablement d'un certain nombre d'entre vous, ce sont souvent les mêmes personnes qu'on voit dans ce fameux quartier Ribaucourt, et les jeunes qu'on voit là, on sait que ce sont des jeunes du sérail, des gens qui ont grandi ici et qui sont clairement consommateurs de drogues. Ce ne sont pas des dealers qu'on retrouve à ces coins de rue.

Finalement, l'arsenal juridique, il est largement étoffé s'il y a un problème. Il suffit que la personne est un peu façon policière puisse avoir un outrage, une rébellion ou encore le summum, une vente de stupéfiants. Et donc, j'ai le sentiment finalement que la stratégie qu'il est adoptée là, c'est vraiment une stratégie de l'usure répressive, mais pas au bon endroit, le bon target, ce serait les dealers. Finalement, vous allez tomber sur qui ? On va tomber sur de petits consommateurs qui malheureusement sont souvent là en groupe pour s'aérer. Donc cette mesure va entraîner quoi, hormis cette fameuse sanction administrative de 350 €, dans le meilleur des cas vous aurez quoi, uniquement le déplacement de cette population vers un autre coin faire un autre quartier. Je vous avoue honnêtement que je ça me pose énormément de questions comme à plusieurs de mes camarades, et vous savez ce qui m'inquiète là-dedans, qu'une fois qu'on a pris la mesure, je me dis que les policiers, au lieu de tomber sur la bonne cible, on va tomber uniquement sur des consommateurs et pas sur des dealers. Mais c'est vrai qu'on va rendre les choses moins visibles. Les toxicomanes auront moins leur place dans ce quartier, rappelons qu'il s'agit de la Communauté française et donc finalement, moi qui m'inquiète le plus, c'est que des petits jeunes qui n'ont aucun comportement problématique, qui sont juste là en groupe et qui peut-être chahutent un peu fort, ou jouent entre eux, qu'ils se retrouvent demain face à l'arbitraire. Je ne dis pas que tous les policiers font de l'arbitraire une règle de conduite, je dis juste que par le plus grand des hasards, le policier peut se tromper et malheureusement prendre des petits jeunes qui n'ont rien fait, plutôt que des dealers. Ce qui m'inquiète surtout, ce sont ces cicatrices indélébiles que sa lettre de ces jeunes, voire même d'autres publics. Cette mesure est sympathique, elle est populistes, mais elle s'arrête pour nous juste au populisme.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

Monsieur le Président, mes chers collègues, il est vrai que c'est un sujet d'une importance capitale. C'est un fléau, c'est un drame, mais la façon dont on a passé une heure ici ensemble, à discuter les uns plus agressifs que les autres, je crois que ce n'est pas la bonne approche. Non seulement on doit combattre un fléau, mais je crois que ce n'est pas par l'agressivité et la critique de temps en temps un peu gratuite, du populisme..., on a l'habitude de l'entendre, est-ce qu'on ne pourrait pas un jour se mettre autour d'une table et dire, ayons une discussion constructive et pas tout le temps destructive les uns vis-à-vis des autres. Parce que finalement on a passé une heure ici à royalement écouter les égos des uns et les égos des autres qui se sont gonflés à parler pendant une heure. Résultat des courses, une bulle, la drogue est toujours là et à ce rythme-là, on peut encore travailler pendant 20 ans, on n'avancera pas. Ne soyez pas toujours aussi agressifs quand vous intervenez, on peut parler gentiment, un prof dans une classe qui est toujours agressif et qui engueule ces élèves tout le temps, il n'obtient pas l'autorité. Ayons un dialogue, de grâce, au plus j'avance dans ma carrière politique, au plus je me dis que l'homme politique est un homme inutile, parce qu'au fond il se gausse lui-même, il crée le problème pour essayer de le solutionner et montrer aux autres qu'il a su le solutionner, et puis finalement, tout ça ne sert à rien. Vous savez, les signes distinctifs pour les hommes politiques, moi, je n'en veux pas, je suis gêné parfois d'être Conseiller communal ! Donc moi, je ne veux pas de signe distinctif, un signe distinctif par après, en fin de carrière, quand un Bourgmestre est nommé Bourgmestre honoraire, parce qu'il a fait du beau travail, qu'on le récompense par une distinction, ça, je suis stout-à-fait d'accord. Mais se coller une distinction honorifique soi-même, en se disant tout ce que je fais, c'est du boulot impeccable, je suis désolé, ce n'est pas le cas de l'assemblée ici !

M. le Président :

Merci Monsieur Vermeulen.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais répondre aux différentes interpellations, je vois qu'il y a déjà des Conseillers qui souhaitent déjà intervenir, mais laissez-moi au moins la peine de répondre. Mais vous n'êtes pas obligés d'écouter, ni d'entendre, comme à votre habitude.

J'ai entendu beaucoup de paradoxes ce soir, j'ai entendu beaucoup d'interventions paradoxales ce soir, je pense que les Conseillers sont évidemment tous contre la drogue, qu'ils sont conscients du problème, qu'ils dénoncent le trafic, qu'ils sont tous solidaires des habitants, mais finalement des mesures, pour eux, il ne faut pas en prendre. Or, je l'ai précisé dans la présentation de cette ordonnance, nous travaillons à un juste équilibre entre des mesures de sécurité et des mesures de prévention. Je l'ai dit, il y a eu des interventions de policiers, notamment avec la brigade canine, il y a eu des présences de la police à certaines heures pour justement empêcher cette dérive et il y a eu des précédents en ce qui concerne des arrêtés d'interdiction de rassemblements, il y en a eu pour la rue de Ribaucourt en 2011. Je constate que des représentants qui sont aujourd'hui dans l'opposition ont avalisé ces arrêtés et n'ont pas vu d'inconvénients à l'époque, les ont soutenus et surtout ne se sont posés aucune question. Et donc, je crois que ce qui vous pose des difficultés, ce n'est pas tellement la mesure qui vous pose des problèmes, c'est qui propose la mesure. Ce qui vous pose problème, c'est que ces mesures soient proposées aujourd'hui par une Bourgmestre qui n'a pas votre couleur politique. C'est dommage que par rapport à ce fléau de la drogue, vous en fassiez une question uniquement partisane. J'aurais souhaité qu'on ait véritablement un consensus, qu'on se serre les coudes pour se mettre tous ensemble contre ce fléau et je vous dis que les mesures sont équilibrées, j'ai évoqué les mesures de police, je peux également largement reprendre toutes les mesures de prévention puisqu'à côté des mesures de police, il y a également les gardiens de la paix qui sont

quotidiennement présents dans le quartier, et je rappelle qu'ils ont un local juste à proximité, et qu'ils assurent une mission de présence dissuasive et entretiennent un dialogue avec les riverains, avec les habitants du quartier et ils font régulièrement des rapports sur toutes les problématiques qu'ils rencontrent et notamment celle de la toxicomanie.

Il y a également la STIB et De Lijn qui sont présentes et qui développent des programmes de prévention et je vous invite, puisque vous êtes bien présents, en ce qui concerne la STIB, vous êtes bien présents à la Région, au parlement bruxellois, d'interpeller sur les politiques de prévention qui sont menées par la STIB en ce qui concerne leurs stations.

Pour les consommateurs de drogues, il y a la LES qui a développé l'aide aux usagers de drogues et à leurs familles. Il y a « le Pont », qui assure avec l'aide des services spécialisés un suivi des consommateurs en prenant en compte leur vie sociale et familiale et en leur proposant de la réinsertion. Mais voilà, c'est véritablement un programme qui doit être mené par des spécialistes et je crois aussi que là, si la Commune accompagne, ce sont les services de la Communauté française qui doivent prendre cette responsabilité.

En ce qui concerne le local de shooting dont on parle, je crois que ce n'est pas à la Commune toute seule d'assurer la prise en charge de ce type de local, qu'il faut nécessairement que ce soit une prise en charge qui soit faite par le Région, par la Communauté, par les associations. Et la grande difficulté que nous avons aussi, c'est où mettre ce local. Les avis sont partagés, mais certains ici soutiennent ces locaux, mais vous avez vu qu'à Liège, même si comme vous l'avez souligné, le Bourgmestre continue de soutenir l'idée, ça n'a pas été évident, je pense qu'il y a une difficulté de trouver un emplacement parce que si l'idée est généreuse, généralement, on n'aime pas avoir ce type de local à côté de chez soi, et là encore, il faut prendre en compte la situation des riverains. Il y a aussi l'approche de réduction des risques, un soucis d'aller au plus près des lieux de vie pour les publics les plus fragilisés, et là, on a l'association Dune, Médecins du Monde qui ont mis en place un minibus où les consommateurs peuvent recevoir des soins infirmiers de première ligne, des informations également où ils peuvent remettre des seringues et donc, là aussi, vous avez un service qui se met à disposition des usagers. Ce bus est présent sur le territoire de la commune, je pense que vous ne l'ignorez pas et ce projet a permis de collecter des seringues et d'apporter un soutien et un accompagnement aux usagers.

La Commune a également, comme l'a justement souligné Madame El Belghiti, une structure de concertation qui est dénommée Ribaupôle, et qui vise justement à appréhender la problématique de la toxicomanie dans ce quartier, et dans toute sa complexité parce que c'est un problème extrêmement difficile, et donc, je considère que c'est dommage que face à un problème aussi compliqué, on puisse venir avec des aprioris. Je pense que chacun doit prendre ses responsabilités, et moi, je les prends également à mon niveau et je pense que ces propositions qui vous sont faites, vous les souteniez pour les usagers et pour les riverains.

Il y a plusieurs services communaux, les services de prévention, la LES, la police, Ribaupôle, Médecins du Monde, Lama, Dune, Jeugd en Stad, ils y a des Conseillers communaux et chacun réfléchi aux diverses solutions qui peuvent être apportées pour améliorer les situations et l'offre des services de santé dans ce quartier. C'est vrai que c'est une réflexion difficile, mais je sais qu'il y a 15 jours, Ribaupôle s'est encore réuni, on avance, mais comme je vous le dis, c'est une problématique extrêmement difficile. J'entends qu'à Molenbeek, il y a le quartier Ribaucourt où il y a surtout des usagers et des petits dealers, et que par contre, il y a du trafic très important dans d'autres quartiers. Je vous rappelle aussi que la police a pris des mesures par rapport à ce trafic, il y a de nombreux endroits qui ont été fermés sur le territoire de la commune, que c'est aussi une mission qui est menée pas uniquement par la police locale, mais également par la police fédérale, et donc il y a par rapport à ce trafic plus important, une proactivité de la police, mais là encore, je précise que ce n'est pas au niveau de la police locale qu'on peut régler ce problème.

En ce qui concerne le déplacement éventuel, le but par cette ordonnance, c'est d'aller vers les individus et de les disperser, il faut harceler les petits dealers pour qu'ils s'éparpillent et pour qu'ils ne puissent plus s'organiser dans le quartier et qu'ils ne puissent pas s'organiser dans un

autre quartier. Je pense que c'est une mesure qui peut apporter des solutions. Chacun peut appréhender la question à sa manière, j'entends que beaucoup sont défaitistes, c'est dommage, moi, je dis qu'il faut être réalistes et positifs, j'entends que certains considèrent que cette ordonnance est un show, je pense que les riverains apprécieront, j'entends aussi que certains souhaitent qu'on l'étende à d'autres quartiers, c'est vrai qu'il y a des quartiers en difficulté dans notre commune, mais je pense que par rapport à ces autres quartiers, la première étape, c'est d'abord de travailler avec la population, parce que la difficulté de Ribaucourt, c'est que c'est à un carrefour, il y a évidemment la difficulté des riverains, mais il y a aussi les gens qui viennent uniquement pendant la journée pour travailler, il y a les usagers, c'est une problématique avec beaucoup d'intervenants, tandis que dans d'autres quartiers, c'est une problématique qui touche plus directement les riverains et je crois qu'il faut véritablement dans d'autres quartiers travailler d'abord avec les riverains, avec la prévention, avec les structures sociales, avec le Logement Molenbeekois pour arriver à des solutions. Il ne faut pas directement passer par une mesure de police, peut-être qu'elle peut être prise par la suite, mais alors en concertation et avec l'appui des habitants, je crois qu'il est très important qu'une ordonnance soit prise comme celle de Ribaucourt, avec le soutien des habitants. C'est ce que moi j'ai fait pour celle-ci.

En ce qui concerne l'évaluation, évidemment qu'il en faut une et je dirais, qu'à la différence de ce qui s'est fait dans le passé par rapport aux interdictions de rassemblement qui ont été prises, il y aura bien évidemment une évaluation. Dans cette évaluation, ma priorité, c'est d'assurer la paix publique, d'assurer la quiétude des habitants, parce que c'est quand-même fondamental que les habitants de cette commune aient droit d'avoir un environnement de paix et sécurisé. On verra aussi la situation des toxicomanes puisque ce n'est pas eux qui sont visés par la prise en compte de la proposition d'ordonnance qui vous est soumise ce soir. Voilà, Monsieur le Président, je pense avoir été suffisamment complète par rapport à cette proposition d'ordonnance et je souhaite être véritablement soutenue par les membres de cette assemblée.

M. le Président :

Merci Madame La Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je ne vais pas être très longue parce que Madame la Bourgmestre a déjà détaillé pas mal des mesures de prévention. Je voudrais peut-être revenir sur certaines d'entre-elles, parce que vous l'avez tous dit, la toxicomanie n'est pas un problème récent, on sait que c'est un défi pour tout le monde, peu importe le parti politique. C'est un défi dont certaines compétences ne dépendent pas du niveau local, donc ça dépasse largement le niveau local. Plusieurs d'entre vous ont fait référence à ce qui a été fait dans le cadre de Ribaupôle, à la fin de la législature dernière, notamment une étude qui revenait sur la recommandation d'une salle de consommation. Cette idée, comme l'a dit Madame la Bourgmestre, est loin d'être abandonnée, elle ne dépend pas que du niveau local, non seulement pour une question de financement, mais aussi pour une question de législation et donc, comme je vous l'ai dit, on a repris espoir dernièrement puisque la Région a proposé de travailler sur un projet intercommunal et nous sommes pour l'instant en négociation avec la Région, pour lancer ce projet intercommunal sur tout l'axe Yser - Simonis. Combien de temps cela va prendre encore, c'est difficile de vous le dire aujourd'hui, il y aura de toute façon les prochaines Sections réunies qui pourraient même être faites en décembre, suite à une discussion qu'on a eue avec le Fonctionnaire de prévention, pour revenir sur tous ces enjeux-là, mais ce que je voudrais dire, c'est que ce n'est pas parce qu'on n'a pas pu avancer là-dessus, qu'on n'a pas néanmoins mis de nouvelles initiatives en place pour travailler sur ces questions-là. Comme l'a dit Madame la Bourgmestre, le projet avec Dune et Médecins du Monde, les médibus, c'est un nouveau projet qui a pu se faire et qui permet déjà de travailler à certains des enjeux qui avaient été pointés dans cette fameuse étude, à savoir notamment que le public qui est présent à Ribaucourt, est un public d'usagers de très longue date de drogues, mais surtout un public qui est détaché de tout secteur associatif et que donc la présence de médibus permet, parce qu'ils ont

des travailleurs de rue, donc ils vont à la rencontre de ce public et ça leur permet, via l'échange de seringues, et via le fait de donner quelques soins, permet de les faire connaître d'associations spécialisées qui sont certaines peut-être à Molenbeek, et d'autres ailleurs. Ce travail est déjà fait à l'heure actuelle, depuis cette collaboration que nous avons avec Dune et Médecins du Monde.

Un autre projet qui est également nouveau et dont Madame la Bourgmestre n'a pas parlé, c'est par rapport à certains toxicomanes, un projet avec quatre logements à la MAIS pour des personnes usagères de drogues, donc c'est aussi un type d'accompagnement qui est nouveau et qui est intéressant.

Sur la question répressive, même si à priori je ne suis pas nécessairement fan de ce genre de mesure, je pense que dans ce contexte de Ribaucourt où on sait que le lieu, comme l'a dit Madame Tamditi, est connu largement, même en dehors de Molenbeek, comme un lieu de vente de drogues, et qu'on sait aussi que tout l'arsenal législatif et judiciaire ne donne malheureusement pas beaucoup de moyen à la police pour agir autrement que par des arrestations, que les personnes sont relâchées quelques heures après, pouvoir donner de temps en temps un signal un petit peu plus fort, permet de diminuer la pression sur ce quartier et ce n'est pas négligeable parce que l'enjeu de la toxicomanie, c'est quoi, c'est l'enjeu de la criminalité autour du deal et les conséquences criminelles par ailleurs, comme en a parlé Madame El Belghiti, c'est évidemment un enjeu de santé publique, mais c'est aussi un enjeu de qualité de vie dans le quartier et on ne peut pas négliger celui-là. Je pense que c'est une mesure qui a déjà été prise plusieurs fois par le passé. On sait que ce sont des mesures qui ne fonctionnent pas à long terme, mais qui ne résolvent pas les problèmes, ni de criminalité, ni de santé publique, mais elles ont un impact sur la qualité de vie des quartiers et en ça, je pense qu'il faut pouvoir, quand la police estime qu'il faut redonner un signal comme celui-là, je pense qu'il faut pouvoir l'entendre.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'ai posé des questions précises, mais bon moi, on ne répond pas de façon précise, les réponses sont générales, laconiques, on essaye de noyer le poisson dans l'eau. Vous faites des mesurette, mais vous ne répondez pas de façon efficace au problème de trafic de drogue, à mon sens sans être tranchant en employant l'épée et le sabre. Le parti Islam est pour l'éradication complète du trafic de drogue, de sa vente et de sa consommation également, sauf sous certaines formes en médecine. Je doute que nos autorités veulent vraiment mettre fin à ce fléau parce que ça permet d'endormir nos jeunes, de les rendre moins révoltés. Si les Anglais ont permis la culture du pavot en Afghanistan, c'est bien pour endormir le peuple et pour pouvoir envoyer ces produits au Pakistan pour affaiblir son peuple. Cet outil que vous employez, est pour moi tout-à-fait inefficace pour lutter contre ce trafic de drogues, la méthode employée n'est pas appropriée. Ça conduira la police à avoir des comportements abusifs parce que les rassemblements de plus de trois personnes seront visés. On est dans un quartier avec des arrêts de bus, il y a les sorties de métro, et puis vous dites que vous voulez apporter un réponse aux riverains, aux commerçants, or si des groupes de personnes veulent acheter dans les commerces ou peut-être rendre visite à leur famille, ce n'est pas précis. La police n'a pas un outil précis pour pouvoir viser spécifiquement ce trafic de drogues. Pour moi, c'est une mesurette, on vise ici le quartier Ribaucourt, Molenbeek est concernée, ce n'est pas seulement une question locale, c'est un phénomène contre lequel il faut lutter efficacement en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur. Il faut collaborer, on collabore bien pour le phénomène du radicalisme, mais pour moi, on ne cherche pas à résoudre le problème. Donc, moi je ne soutiendrai pas cette petite mesurette que je trouve inefficace.

M. le Président :

Merci Monsieur à Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président, je ne comptais pas reprendre la parole, mais Madame la Bourgmestre, par rapport à votre intervention, vous avez dit directement que cette mesure était nécessaire, il y a un problème d'ordre public, il est de votre devoir est de votre responsabilité d'agir et de prendre les mesures qui sont dans vos compétences et de prendre vos responsabilités par rapport au maintien de l'ordre public. Je dis les choses clairement, et j'ai d'ailleurs été ici mis en cause par un Conseiller dont je ne citerai pas le nom, comme ça, ça évitera qu'il puisse me répondre, et qui a déformé ma pensée et mes propos : j'ai dit très clairement Madame la Bourgmestre, avec moi les choses sont toujours très claires, j'ai les idées claires et je suis droit dans mes bottes, cet arrêté, pour moi, il n'éradiquera pas le trafic de drogues, mais peut-être améliorera-t-il la qualité de vie des habitants de ce quartier-là. Je l'ai dit d'emblée, donc il ne faut pas déformer mes propos. Je n'ai pas dit qu'il y a des zones de non-droit à Molenbeek, j'ai dit qu'il y a des micros zones, des micros territoires, parfois moins de 300 m², donc je suis très précis dans ce que je dis, et dans ces micros zones sont des zones de non-droit. Si nous ne sommes pas capables dans ces micros zones de restaurer l'autorité publique, de restaurer le maintien de l'ordre, de restaurer l'État de droit, et bien, à quoi sommes-nous bon ? J'ai dit aussi qu'il fallait se donner les moyens d'appliquer ces mesures, et là, c'est une question de priorisation. Si on met la priorité sur ce quartier-là, ce sera certainement au détriment d'autres choses parce que nos forces de police sont aujourd'hui en sous-effectifs, ils sont surchargés par d'innombrables missions et donc moi, je dis les choses clairement et je suis droit dans mes bottes. Si on met la priorité là, ce sera au détriment d'autres choses.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik heb gezegd wat ik moest zeggen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vais suivre les précieux conseils de Monsieur Vermeulen, je ne vais même pas répondre à Monsieur Lakhloufi qui est déjà parti, parce que sa réplique, elle vaut un spectacle à elle seule, donc moi, j'écoute Monsieur Vermeulen quand il est sage dans ses paroles. Pourquoi vous m'interrompez Madame la Bourgmestre, je fais un compliment à Monsieur Vermeulen. Je suis curieux d'avoir plus de précisions sur le projet dont parle Madame Turine, le projet d'intercommunale, s'il y a vraiment un projet qui se dessine au niveau de la prévention, au niveau de la prise en charge, là on est devant un projet sérieux qui pourrait éventuellement prendre en charge ce fléau qui est épouvantable, je l'ai dit en préambule, ce problème ne peut pas reposer sur les épaules uniquement de la Bourgmestre, donc Madame Turine, je suis content que l'on puisse avancer la date, je pense qu'il y a urgence, et on vous soutiendra comme d'ailleurs depuis quatre ans on a évité de vous critiquer parce qu'évidemment, en arrivant, c'est difficile de mettre en place un projet pareil. Si les membres de la majorité voulaient bien un peu faire silence, ce serait bien.

Je pense que c'est une mauvaise mesure et que c'est une mesure qui ne va rien régler. C'est une mesure cosmétique qui va donner l'impression pendant un certain temps de régler les problèmes, mais vous allez simplement les effacer momentanément, vous allez les éloigner peut-être dans d'autres quartiers, dans les quartiers voisins. C'est une mesure injuste parce qu'elle ne fait aucune distinction entre le trafic de drogue et la consommation, je l'ai dit et je l'ai répété, je ne vais pas épiloguer là-dessus, même si la plupart de mes collègues ont envie de s'abstenir sur ce point, je fais partie de ceux qui vont voter contre, parce que moi aussi j'assume mon choix, moi je soutiendrais à 200 % un projet qui serait porté par Madame Turine à l'image de ce qui va se faire à Liège. Mais j'ai l'impression, d'ailleurs la réplique de la Bourgmestre me conforte dans cette idée-là, qu'on est devant de la musculation préélectorale et moi je ne veux pas participer à de la musculation préélectorale. Il y a eu il y a quelques temps l'évacuation spectaculaire du squat du boulevard Léopold II, avec toute une armada. Il y a eu, il y a quelques temps, des incidents qui ont lieu à Beekkant entre des jeunes et des policiers, avec des vidéos qui ont été diffusées, et il n'y a eu aucune réponse. Et puis, il y a eu, mais on n'y reviendra lors de ce Conseil communal, les annonces de fermeture de certains lieux comme des mosquées. Je refuse de participer à ce genre de stigmatisations qui rajoutent une couche par rapport à notre commune qui n'a pas besoin de ça. Pour le reste, je l'ai dit, je ne serais pas complice de votre compte campagne électorale, je suis un peu peiné d'entendre que dans cette majorité, le CDH et ECOLO-GROEN vous suivent.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vous le disais dès le départ, que je n'étais pas convaincu et que j'attendais beaucoup d'éclaircissements. J'ai appris beaucoup de choses, et vous m'avez encore conforté dans mon choix, dans mon positionnement, parce qu'au fil des interventions, on constate d'une part que dans le passé une mesure similaire a été prise et qui a eu comme résultat zéro solution. Au niveau du déplacement éventuel du phénomène, oui ça pourrait arriver et c'est ce qu'on redoute et qu'on ne veut absolument pas. Par contre, ce qu'on veut, c'est éradiquer le phénomène là où il existe. Bien entendu qu'on soutiendra toute initiative, notamment du point de vue de la prévention qui pourra éradiquer ce phénomène de trafic de drogue et de consommation bien entendu.

J'avais posé la question concernant l'objectif, j'avais surtout un doute concernant l'objectif visé est surtout le public visé. Madame Tahar le disait bien, comment va-t-on appliquer la mesure et comment va-t-on distinguer les publics visés ? Est-ce qu'on va pas toucher d'autres parties de la population, je pense notamment à la communauté Rom. Et puis que va-t-on faire avec cet impact sur cette population, parce qu'elle aussi sera touchée par cette mesure ? Je ne sais pas comment vous allez garantir que ça ne se fera pas, mais en attendant, je suis très dubitatif.

Vous dites aussi qu'il y aura une évaluation, et cette évaluation, elle arrivera à partir de la demande de la police ou de la demande politique ? J'entends au sein de la majorité que c'est une mesure qui est portée et demandée uniquement par la police et pas par le politique. Moi je ne comprends plus rien. Est-ce qu'il y a eu un indicateur avec des objectifs bien établis, des indicateurs clairs et précis qui disent que si on met en œuvre cette ordonnance, on va pouvoir éradiquer ce phénomène ? Où se trouve l'équilibre entre la prévention et la répression ?

On avait dit à l'époque qu'il y avait un renforcement des services de police dans le quartier, mais alors, pourquoi est-il inefficace aujourd'hui ? Pourquoi doit-on passer par cette ordonnance ? La définition d'un État de droit, si c'est interdire les lieux de rassemblement, ce n'est pas ça la notion d'État de droit. Excusez-moi, mais ce qu'il faut, c'est qu'on saisisse ceux qui commettent le crime, qu'ils soient punis et il faut lutter contre le sentiment d'impunité, mais si c'est pour interdire partout les lieux de rassemblement, je ne sais pas ce qu'on va voir dans la commune. Si c'est le

couvre-feu qu'on veut, alors on est bien parti. Mais ce n'est pas ça mon idéal de la politique à Molenbeek et de l'image que je peux donner de cette commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De block :

D'abord je voudrais demander à la Bourgmestre de ne pas jouer un petit jeu démagogue. Les gens qui critiquent et qui mettent en question l'efficacité de cette mesure ne sont pas contre le fait que l'on fasse quelque chose. Je suis intervenu il y a deux mois, je suis intervenu aussi il y a quelques mois en disant que je trouvais que la Commune n'avait pas assez de plan ambitieux contre la toxicomanie, pas juste des drogues dures, mais aussi les drogues douces. En flamand, ont dit qu'on peut se heurter une fois contre une pierre, mais si on le fait deux fois, ce ne sont que les ânes qui le font. Quand la précédente majorité a essayé cette tentative, cette politique, quel a été le bilan, au moins eux, j'ai l'impression qu'ils ont tiré comme leçon que ça ne marche pas. Quand on a discuté il y a quelques années avec la police lors d'un projet sur la maison de jeunes sur la toxicomanie, c'est le commissaire même, le commissaire Collignon qui a disparu, qui disait que ça ne servait à rien de taper dessus, parce que ça va faire pouf et après ils reviendront. Je voudrais donc savoir si cette mesure est basée sur de nouvelles indications, est-ce que c'est une demande de la police, est-ce que c'est une demande politique ? Je soutiens les questions de mon collègue Vossaert.

Vos réponses sont contradictoires à un point que vous ne le réalisez même pas. Vous vous vantez de mesures comme le petit plus, mais le petit bus, est-ce qu'il va encore passer à Ribaucourt ? Si les toxicomanes ne peuvent plus y venir et s'y rassembler, et s'ils disparaissent de Ribaucourt, alors le petit bus, il va aller où ? Je dis simplement que votre approche A est contradictoire avec l'approche B. Je vous dis qu'il y a une contradiction, ne m'interrompez pas, entre le fait de vouloir chasser les toxicomanes et la volonté de vouloir les soigner et les accompagner.

Madame la Bourgmestre, elle est excellente pour remballer la base à la Région, mais j'ai demandé à la Bourgmestre ce qu'elle a demandé à la STIB quant à l'accompagnement et à la présence à la station de métro. Je n'ai pas entendu une réponse, je ne vois jamais personne dans cette station de métro...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Oui, très rapidement Monsieur le Président, pour ma part je m'abstiendrai, parce que d'abord je n'ai pas reçu de réponse à toutes mes questions, je m'interroge toujours sur la faisabilité et l'applicabilité de cette mesure et surtout sur son efficacité. Mon collègue qui me souffle qu'il faut faire attention à la « *Trumpisation* » des cerveaux, ne pas chercher de fausses solutions à de vrais problèmes, donc je pense que c'est important d'inviter ici tous les Conseillers dans le cadre de Sections réunies à avoir un vrai débat, à trouver de vraies solutions. Je vous regarde Monsieur Vermeulen parce qu'effectivement cela fait deux heures que nous parlons et nous sommes toujours au premier point, et j'ai envie de dire qu'heureusement nous avons un espace où on peut dialoguer, nous pouvons échanger nos points de vue, pas forcément comme vous le prétendez dans une démarche qui n'est pas constructive, je pense que les Conseillers ont amené des idées,

des propositions, interrogent une mesure, et ils ont le droit de le faire. C'est pour cela que nous sommes payés, c'est pour cela que nous avons été élus, également pour remettre en question des mesures, pas parce qu'elles sont portées par une libérale, parce que n'importe qui ici dans le Conseil communal qui aurait proposé la même mesure, je lui aurais posé les mêmes questions. Donc cessez s'il vous plaît Madame la Bourgmestre, quand on vous interpelle, de toujours remettre en cause nos interventions au niveau de leurs intentions, de faire des hypothèses, vous êtes là pour répondre à nos questions et pas pour mettre en doute nos éventuelles intentions, de nous faire des procès d'intention.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

En ce qui me concerne, je vais m'abstenir. Madame la Bourgmestre, je sais que la méthode Sarkozy est très tendance pour le moment, mais vous aurez remarqué qu'elle est vouée à l'échec et donc toute tentative qui vise simplement à enfumer la population, ne porte pas ses fruits. De grâce, si vous voulez vous attaquer à la drogue, réunissez toutes les forces vives pour qu'on puisse proposer de travailler sur un programme global. Le problème de Ribaucourt est une réalité, il faut effectivement œuvrer dans le sens où les habitants peuvent vivre en paix et en sécurité, mais de grâce, réunissons nous prochainement autour de Sections réunies pour débattre de la problématique. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Nous allons passer au vote électronique. Je rappelle la procédure de vote, il faut d'abord s'inscrire en poussant sur le bouton un avec le petit personnage, vous avez le « X » qui est le oui, le « - » qui est l'abstention et le « + » qui est le vote contre.

On annule le vote et on va recommencer. Mea culpa, je me suis trompé, on va donc relancer le vote. On s'inscrit et puis ensuite le « + » c'est positif, le « - » c'est contre et le « X » c'est abstentions.

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 24 votes positifs, 4 votes négatifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 24 positieve stemmen, 4 negatieve stemmen, 11 onthoudingen.

M. Ait Jeddig :

Il y a une erreur dans les résultats, je me suis trompé en votant.

Mme la Bourgmestre :

Ce n'est pas grave, on peut changer après. Tu le dit après, c'est comme ça se fait au Parlement. Pitié, ce vote électronique, ce n'est pas génial, moi je préfère le vote à main levée.

M. le Président :

Je demande à ce que les techniciens nous présente les résultats du vote sur les écrans. Non pas les graphiques, j'ai besoin des résultats où on voit les votes positifs, négatifs et les

abstentions. Je n'ai pas besoin du graphique avec les couleurs, ça ne m'intéresse pas, veuillez me présenter les résultats des votes avec le nombre de positifs, négatifs et d'abstentions.

M. l'Echevin El Khannouss :

S'il vous plaît, ne perturbez pas ce garçon, il va se perdre.

M. le Président :

Affichez les résultats du vote, tout simplement ! Ne poussez pas sur le « X », poussez sur « afficher le résultat du vote ».

M. L'Echevin El Khannouss :

Mais quoi, après avoir donné le résultat du vote, on va le modifier ?

Mme la Bourgmestre :

On peut le modifier, c'est comme ça au Parlement, il n'y a pas de souci.

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, vous vous êtes trompé de vote, vous avez voté contre, c'est ça ? Ou alors c'était abstention ? OK, donc nous avons 39 présents, 24 oui, 4 non et 11 abstentions.

Alors nous avons la deuxième question d'actualité introduite par Monsieur Ikazban, concernant le projet de rénovation du quartier Brunfaut. Je vous donne ma parole Monsieur Ikazban. Est-ce que je peux demander aux Conseillers qui ont envie de faire une petite babelutte d'aller dans le fond de la salle ou de reprendre leur place et de laisser parler les Conseillers, merci.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je vais faire plaisir à Monsieur Vermeulen, et je pense que c'est un sujet qui mérite beaucoup plus qu'une question d'actualité, je propose de la reporter et de la transformer en interpellation pour le prochain Conseil communal, afin que tout le monde puisse participer aux débats la fois prochaine. J'envverrais un e-mail si c'est nécessaire pour faire plaisir aux uns et aux autres.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

2. Secrétariat communal - Modification des statuts de BRULABO s.c.r.l. Gemeentelijk secretariaat - Wijziging van de statuten van BRULABO c.v.b.a.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.

**3. Secrétariat communal - BRULABO s.c.r.l. - Désignation d'un mandataire.
Gemeentelijk secretariaat - BRULABO c.v.b.a.- Aanstelling van een mandataris.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

4. Cultures - Fablab MCCS - Convention entre la Commune et l'ASBL iMAL pour la mise à disposition du matériel nécessaire au Fablab.

Culturen - HCCS Fablab - Goedkeuring van de overeenkomst tussen VZW iMAL en het gemeentebestuur voor de terbeschikkingstelling van het benodigde materiaal voor het Fablab.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

5. Sports - ASBL Molenbeek Sport - Compte de l'exercice 2015.

Sport - VZW Molenbeek Sport - Rekening van het dienstjaar 2015.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président, un petit commentaire par rapport à ces comptes 2015, à la lecture du compte de résultat montrant un résultat positif de l'exercice de 99.000 €, on pourrait croire bien évidemment que l'ASBL se porte très bien, mais c'est tout à fait autre chose puisque lors du débat, nous avons contesté un certain nombre d'éléments puisque malgré le résultat positif de l'exercice, au niveau bilantaire, il y a encore, je ne vais pas dire des anomalies, mais des lacunes, tant au niveau des textes que des créances, et que l'ambition de l'ASBL c'est de bien évidemment pouvoir gérer correctement l'institution et de redynamiser un certain nombre d'activités qui aujourd'hui sont stagnantes. Nous allons voter bien évidemment favorablement, on ne va pas voter contre le compte 2015, mais ici il s'agit simplement de mentionner et de faire remarquer que l'ASBL a pour objectif de redynamiser et de mettre en application certaines choses. On constate que l'exercice 2015, tant au niveau des recettes qui sont en diminution, que des charges, on se pose la question par rapport à l'année prochaine, quid de cette ASBL et de son ambition, puisqu'encore une fois, les dotations communales sont importantes dans l'exercice de sa fonction et on se pose quand même des questions par rapport à cette dotation parce que la dotation communale intervient dans d'autres institutions et que j'aimerais à l'occasion de Sections réunies débattre sur la portée de cette ASBL puisque son objectif est de mettre en pratique un certain nombre d'activités sportives et de favoriser les Molenbeekois dans leurs pratiques sportives, mais encore une fois, à la lecture du bilan, il y a des créances qui restent encore importantes, il y a des dettes encore importantes et donc il faudrait très probablement conseiller les administrateurs mais aussi le président de cette ASBL de recadrer un certain nombre de

choses et de mettre en pratique un certain nombre d'actions qui ont été débattues lors du conseil d'administration, par rapport aux créances, par rapport aux dettes et de déterminer l'ambition pour demain. Si les comptes 2015, pour les raisons que j'ai évoquées, ne sont pas faux, mais ne reflète pas la réalité des prérogatives et des objectifs fixés par l'ASBL. Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai deux petites questions, simplement, il y avait eu des incidents techniques qui avaient poussé la piscine à être fermée pendant un certain temps, est-ce que les problèmes techniques sont résolus ? Ensuite, il y avait 17 ou 20 personnes qui ont reçu leurs préavis, est-ce que toutes ces personnes ont été réintégrées ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président, je voudrais savoir, par rapport à la piscine, est-ce qu'on a fait une évaluation par rapport à la situation avant la fermeture de la piscine ? Est-ce que le bilan comptable devient positif ?

Par rapport au vestiaire du Sippelberg, je ne sais pas comment ce sera budgétisé, et donc je vous pose la question.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci pour vos questions, tout d'abord, je tiens quand même à rappeler que l'ensemble des membres de ce Conseil communal sont membres de droit à l'assemblée générale de l'ASBL Molenbeek Sport, pour ceux qui ne se sont pas faits remplacer. Toutes les formations politiques, majorité comme composition sont représentées dans le conseil d'administration et dans le comité de gestion et tous ensemble nous essayons de faire fonctionner correctement cette ASBL, qui, il est vrai, Monsieur Achaoui, a un déficit comblé chaque année par la Commune, et ce depuis plus de 20 ans. Il est clair que notre ASBL n'a pas vocation à faire des bénéfices, elle essaye par tous les moyens d'avoir un budget en équilibre. Mais vous savez très bien que nous avons entre autres cette piscine qui est extrêmement coûteuse en énergie et nous l'assumons pleinement parce que c'est notre rôle de pouvoir offrir des infrastructures de qualité aux Molenbeekois.

La situation comptable que vous évoquez, il est clair que nous commençons à faire fonctionner cette piscine, nous sommes dans une phase de démarrage et effectivement, on pourrait croire qu'avec le boni d'un peu moins de 100.000 € nous faisons des bénéfices, mais non, il s'agit d'un surplus dû aux avances faites par la Commune, et ce grâce à l'autorisation de

l'Inspecteur régional. Ce montant va permettre la poursuite de certains travaux qui sont listés dans le document qui accompagne la délibération.

En ce qui concerne le personnel de la piscine, tout le personnel a été réengagé dans son entièreté. C'était prévu dans le cadre du licenciement collectif, nous nous étions engagés à reprendre tout le monde, ce qui a été fait. Il y a eu des problèmes techniques, entre autres un incendie dans une boîte de dérivation qui a provoqué l'arrêt du fonctionnement de la piscine. Ceci a été résolu temporairement et il est prévu au cours de la première semaine du mois de janvier que l'entreprise qui avait en charge la rénovation de la piscine fasse une semaine de travaux dans le cadre de la garantie décennale, il y a encore toute une série de travaux qui doivent être effectués. Ils vont respecter leurs engagements, ça a été programmé.

Par rapport au Sippelberg, Monsieur Ait Jeddig, vous savez que nous intégrons un plan d'investissement pluriannuel concernant l'ensemble des infrastructures et, en 2017, il est prévu que ce vestiaire central puisse être rénové. Ce sont des financements qui émanent de la Région et nous répondons aux appels d'offres et, s'il n'y a pas de mauvaises surprises, il est prévu que les travaux commencent en 2017.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Juste encore une petite précision, merci Monsieur l'Echevin pour vos réponses, mais deux éléments importants malgré tout qui ont posé beaucoup d'interrogations au départ lors des débats conseil d'administration, ce sont justement les deux postes bilantaires, à savoir les créances qui restent quand même récurrentes d'une année à l'autre, et donc ça démontre quand même un manquement en termes de rentrées. C'est important et donc la problématique se posait de savoir que faire par rapport à un club qui ne paye pas un temps. Au final ça met à mal l'institution, mais de là à dégager un boni, c'est autre chose. En ce qui concerne les dettes à plus d'un an, elles sont importantes. Par rapport à ces deux éléments, on pourrait avoir à terme un problème si on ne met pas en place un mécanisme capable de diminuer les créances et d'autre part de ralentir les dettes puisque la capacité d'endettement, elle est ce qu'elle est, puisque nous sommes tributaires d'une dotation communale, donc si vous aviez des réponses par rapport à ces deux éléments importants du bilan et du compte de résultat, ce serait bien.

M. l'Echevin El Khannouss :

Très rapidement, par rapport à cette dette que vous évoquez systématiquement...

M. le Président :

Monsieur El Khannouss, Monsieur Ikazban souhaite encore intervenir.

M. Ikazban :

Merci pour la réponse, mais j'entends bien que la firme va refaire des travaux suite aux incidents techniques et donc je suppose que les travaux vont se faire pendant la fermeture annuelle et donc que les usagers ne vont pas subir les inconvénients.

Deuxième remarque, quand j'entends que le bâtiment continu à être énergivore, je suis assez inquiet pour l'avenir et je pense qu'il serait important qu'on puisse avoir à disposition un petit tableau récapitulatif de toutes les consommations d'année en année, avec toutes les projections.

Si après toutes ces rénovations le bâtiment continue d'être énergivore, il y a un problème qu'il va falloir solutionner.

M. le Président :

Je redonne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin El Khannouss :

Avant de céder la parole à mon collègue l'Echevin des Finances qui supervise l'aspect financier de Molenbeek Sport, il faut savoir, chers Conseillers, que cette dette, depuis 2008, concernant le club, s'élève à 146.000 €. Par rapport à la masse globale budgétaire, c'est vraiment une goutte d'eau. Depuis un an, nous avons pris des décisions pour obliger les grands clubs qui occupent des infrastructures de respecter le paiement de leurs occupations. Ne croyez pas que ce sont les clubs de football qui doivent le plus d'argent, vous seriez étonnés de voir les clubs qui sont redevables de sommes conséquentes. Mais nous avons passé avec tous ces clubs un accord et donc la plupart de ces clubs commencent à rembourser leurs dettes. Nous n'aurons malheureusement pas la possibilité de récupérer la totalité des sommes dues, je répète que certains clubs nous doivent de l'argent depuis 2008 et même avant. Nous avons dû mettre certaines créances en irrécouvrables, étant donné que ces clubs n'existent plus.

Par rapport à la période de fermeture de la piscine, il est clair que nous fermons la première semaine du mois de janvier, qui correspond en fait à une période où la piscine est la moins occupée durant l'année. Durant cette semaine, la société va intervenir pour régler toute une série de problèmes techniques.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le président, je vais répondre brièvement à vos deux aspects relatifs aux bilans et aux créances. Par rapport aux créances, effectivement comme vient de le dire de mon collègue, il y a tout un travail qui a été entamé en 2016. Ici, nous parlons du compte 2015 et donc ça ne se voit pas encore. Mais vous le verrez de manière plus claire dans le compte 2016. Certaines créances ont été mises en irrécouvrables, soit parce que les clubs n'existent plus, soit parce que ce sont des personnes physiques qui sont insolvables. Il y a tout un travail de fond qui a été fait, il y a même une procédure entamée allant jusqu'au recouvrement par voie huissier.

Par rapport aux dettes, Molenbeek Sport n'a pas de dettes à proprement parler, il s'agit uniquement d'avances de trésorerie, que Molenbeek Sport rembourse au fur et à mesure et donc ça s'échelonne sur plus d'une année. Mais il n'y a pas d'emprunt à proprement parler, les gros investissements sont effectués par la Commune étant donné qu'il s'agit d'infrastructures communales.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je voudrais juste encore compléter et clôturer l'intervention de mon collègue, par rapport au futur, et ça a été rappelé à plusieurs reprises par les Conseillers, il est clair que nous sommes dans une phase de réforme complète de Molenbeek Sport, nous avons pu ici exposer une décision qui était prise par le Collège de mandater un bureau d'études pour transformer cet ASBL en régie sportive avec un deuxième volet, celui d'une reconnaissance auprès de l'ADEPS comme centre sportif à Bruxelles. Ces mesures vont permettre non seulement sur le plan financier de retrouver des sommes relativement importantes, entre autres à travers le recouvrement de la TVA, en tant que centre sportif intégré, d'avoir des moyens humains qui seront pris en charge par l'ADEPS, ce qui évidemment va alléger les finances de la Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 20 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 20 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

6. Programme de Coopération Internationale Communale (CIC) - Coopération avec la Commune de Mokrisset au Maroc / Phase 2016 - Approbation des deux conventions de partenariat entre la Commune de Mokrisset et l'association para-communale A.C.O.D.E.E. et versement des frais liés aux activités A.3.1 et A.3.6 du POA 2016.

Samenwerking internationale Raad (CIC) programma - Samenwerking met de Gemeente van Mokrisset in Marokko / fase 2016 - Goedkeuring van twee overeenkomsten van partnerschap tussen de Gemeente van Mokrisset en de para-communale vereniging A.C.O.D.E.E. en de betaling van de kosten verbonden aan activiteiten A.3.1 en POA A.3.6 2016.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Oui Monsieur le Président, j'aurais bien voulu demander ce qui a motivé la construction d'un centre de rencontre, pourquoi pas éventuellement une école où quelque chose qui me semble plus urgent qu'un centre de rencontre ?

Par ailleurs, la Commune est sous plan d'assainissement, le projet est peut-être très beau, mais quand on est sous plan d'assainissement, est-ce tout à fait indispensable, puisque on sait très bien que si on va voyager jusque-là, si on les reçoit ici etc., il y aura des frais supplémentaires et donc est-ce que la Commune doit compenser des frais actuellement et est-ce que c'est tout à fait indispensable de faire ce genre de construction maintenant ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais avoir plus de précisions sur ce projet, parce que nous avons un financement de plus de 70.000 € pour un village de moins de 2.000 habitants, je voudrais quand même avoir plus de précisions. La convention qu'on nous demande de voter n'est pas disponible dans l'application BO Secrétariat. En tout cas moi, je ne l'ai pas trouvée.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je voulais aussi intervenir Monsieur le Président, non pas par rapport à l'initiative parce qu'il faut les motiver et les encourager, je pense que c'est à travers ces ponts-là que des choses positives se produisent, mais néanmoins, parce que je pense qu'il y a un manque d'information par rapport aux Conseillers, comment les procédés fonctionnent avec cette subsidiation à 100 % par le Fédéral et par la Région, néanmoins il y a quand même une question qui m'interpelle, c'est de savoir si la Commune de Molenbeek après le subventionnant s'inscrit dans la continuité ? Parce qu'il ne suffit pas de subsidié un projet, mais encore faut-il s'inscrire dans la durée. Or, qu'est-ce qui nous garantit aujourd'hui que dans les temps futurs, il y aura une continuité puisque à mon avis, ce genre d'initiatives locales sont bénéfiques pour les locaux bien évidemment, mais aussi pour Molenbeek, mais ce serait dommage pour une raison financière, que demain, parce que ça vient d'en haut, ce genre d'initiative positive se réduirait à néant et qu'on n'aura pas la capacité de suivre parce que Molenbeek n'a pas les moyens de s'inscrire dans la continuité de quelque chose qui est embryonnaire aujourd'hui.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je ne comptais pas intervenir, mais pour une fois, je vais défendre Monsieur l'Echevin El Khannouss. D'abord ici, il s'agit de moyens financiers qui sont financés à 100 %, Abdel Achaoui l'a rappelé, lui au moins, il a lu les documents et il sait de quoi on parle. C'est vrai que je rejoins sa question par rapport au fait que ça ne reste pas un one shot.

Je voudrais ici amener mon petit témoignage personnel sur cet endroit, Mokrisset, qui est vraiment un exemple et un modèle, et pourtant je suis critique, de participation. Allez à Mokrisset, vous verrez, je n'ai jamais vu ça, les gens se réunissent sur la place, les Conseils communaux sont ouverts au public et le public participe et donc ils décident des choses ensemble, moi j'ai été bluffé et épaté ! Au début, j'ai même pensé que c'était de la mise en scène, mais pas du tout. C'est vraiment extraordinaire. Les gens se sont mobilisés pour construire des internats, notamment pour des jeunes filles, qui habitent dans des endroits retirés où il est impossible de suivre une scolarité normale. Le fait d'avoir construit ces internats, ils ont permis à des jeunes filles qui habitent dans des endroits retirés, dans des petits villages dans les montagnes, de pouvoir suivre une scolarité normale. Je trouve que c'est extraordinaire et je peux vous dire qu'en ce qui concerne le projet de coopération au développement, les relations Nord-Sud, ce projet-là est un exemple. Il y a parfois tout et n'importe quoi dans les projets qu'on nous présente et qu'on nous propose, et j'avoue qu'il a la main facile sur les subsides notre Echevin des Sports et qu'on ne comprend pas toujours ce qu'il fait, mais ici, moi je tiens quand même apporter mon témoignage, il faut les soutenir et on est vraiment dans de la coopération au développement, ce n'est pas de l'aumône, je

vous le dis, ce sont des gens responsables et ce sont des gens qui peuvent nous donner de grandes leçons sur ce qu'est la participation et l'émancipation des jeunes filles et de la femme !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. L'Echevin El Khannouss :

Finalement, je n'ai plus rien à dire. Chers collègues, vous vous rappelez que Jamal Ikazban faisait partie de la première mission de prospection, nous avons été entre autres avec Christian Magéus pour rencontrer ce qui allait devenir nos partenaires pour identifier dans quel axe nous allions pouvoir collaborer. Madame Bastin, je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit aujourd'hui, ce sont des moyens que nous obtenons du Fédéral à travers la coopération au développement qui passent par l'AVCB et ça n'impacte en rien les budgets de la Commune. Néanmoins, pour répondre à votre question, le choix d'un centre de participation, nous ne sommes pas ici comme des colonisateurs, nous n'imposons pas des choses, ça se fait sur base d'une concertation. Il y a tout d'abord l'axe d'action défini par le bailleur de fonds et nous travaillons effectivement sur l'axe social, Monsieur Ikazban a rappelé la richesse du tissu associatif de cette région, c'est assez exceptionnel, et dont nous avons, après de nombreuses réunions, nous avons pu définir les besoins et il y avait un manque criant de locaux et nous avons défini un lieu qu'appartient en fait à la Commune de Mokrisset, et vous vous doutez bien qu'avec un montant de 36.000 € qui est proposé aujourd'hui, nous allons rénover complètement ce lieu, que nous allons d'ailleurs aller inaugurer et ce lieu sera la maison de la participation où toutes les associations, quelles que soient leurs tendances, quel que soit le type d'activité, sur base d'un règlement que nous allons définir avec eux, ils pourront occuper cet espace qui fait 200 m² et donc c'est un lieu qui va foisonner d'activités dans différents domaines, dans le domaine culturel, dans le domaine de l'accompagnement scolaire, dans toute une série de domaines qui vont améliorer le quotidien des habitants de la région.

Le montant que nous allouons aujourd'hui concerne principalement deux postes, celui de la rénovation de ce lieu, à travers les moyens que nous avons pu obtenir des bailleurs de fonds, ce sont des moyens relativement importants, de l'ordre de 40.000 €, qui vont être gérés par une ASBL para communale. Il faut savoir que dans les exigences que nous avons avec nos partenaires, nous allons au-delà des exigences qui sont imposées par les bailleurs de fonds. Il est de tradition que les Communes qui reçoivent ces moyens-là, les reversent directement aux partenaires des pays du Sud, c'est dans le cadre de la coopération intercommunale entre le Nord et le Sud, et la Commune de Molenbeek avec le service des Relations internationales, nous avons transposé le mode de fonctionnement que nous avons avec nos para communales, parce que nous estimons qu'il faut une transparence totale dans la gestion de ces moyens financiers que nous pouvons obtenir dans le cadre de cofinancement. Il y a les subsides que nous percevons, mais aussi les autorités locales ne mettent pas l'équivalent mais une partie assez conséquente pour pouvoir constituer un fonds qui va servir à soutenir les actions des associations sur place sur base d'un règlement que nous avons élaboré avec eux. Nous nous sommes rendus sur place à plusieurs reprises pour pouvoir mettre en place une partie de leur administration qui va travailler sur l'action sociale. Nous avons reçu ici un certain nombre de personnes.

Je rappelle également que nous avons eu des Sections réunies où nous avons expliqué tout ce qui se fait au niveau des relations internationales. Le projet qui vous est présenté aujourd'hui fait partie d'un des projets que nous avons développés depuis quelques années et qui donne des résultats extrêmement positifs. Nous sommes une des Communes qui ont le meilleur résultat en termes de coopération au développement.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement peut-être rajouter une suggestion, je ne parle pas pour moi, mais je trouve que pour certains projets, il ne serait pas inintéressant, Monsieur l'Echevin, d'imaginer à un moment donné dans vos déplacements, de prendre un membre du Conseil communal, de la majorité et de l'opposition, parce que je trouve que pour ce projet-là, il y a des éléments extrêmement intéressants à retirer. Ça ne coûte pas un pont, je veux bien me cotiser si vous voulez que ça ne coûte rien à la Commune, pour envoyer un membre du Conseil communal de la majorité et de l'opposition, je vois que les yeux se tournent vers Madame Bastin et vers Madame Tahar, mais ce n'est pas à moi à les désigner, c'est à vous de la faire. Mais je trouve franchement que ce ne serait pas inintéressant parce qu'il y a beaucoup de choses à retirer dans cette région et dans ce pays qui est en pleine évolution.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

En fait, je voulais faire la même proposition que Jamal Ikazban, mais avec une petite précision, je pense qu'il faut également informer les Conseillers que dans le cadre de tout ce qui coopération au développement, que ce soit dans le secteur de l'eau ou autre, comme l'a rappelé Monsieur l'Echevin, il y a des choix prioritaires destinataires. Une Commune ne peut pas prioriser en fonction de ses envies. Il y a des secteurs précis, des régions précises, des pays précis, et en fonction de ça, on sollicite oui ou non en fonction de l'envie de lancer des projets.

Je confirme qu'il serait très intéressant de pouvoir accompagner l'Echevin dans ses missions qui sont souvent intéressante et faire partager ce plaisir intense avec les membres de l'opposition.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président, je vous dis tout de suite que je soutiens ce projet. Mes questions sont précises, et puis, au Maroc, il y a beaucoup de projets soutenir. Dans l'Atlas, il y a énormément de manque d'école, de manque de moyens dans beaucoup d'endroits. Je ne comprends pas toujours d'émancipation de jeunes filles, je crois qu'au bleid, tout le monde devrait pouvoir s'émanciper, et c'est le cas ici aussi.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

7. Cohésion sociale - Avenant nr 1 à la Convention du 17 décembre 2015 entre l'asbl « Atouts Jeunes AMO », la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et la Commission communautaire française, représentée par ses services.

Sociale Cohesie - Aanhangel nr 1 van de overeenkomst van 17 december tussen de vzw « Atouts Jeunes AMO », de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de Franse gemeenschapscommissie vertegenwoordigd door haar diensten.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Simplement, je me rends compte que ce n'est pas Atout Projet, et j'apprends qu'Atout Projet a des travailleurs qu'il affecte parfois dans certaines communes, j'ai connaissance d'affectations scandaleuses, et je trouve que Molenbeek doit aussi avoir des travailleurs et je trouve que notre Echevine doit aussi réclamer son dû.

Mme l'Echevine Turine :

Mais on en a deux, ils sont à la LES. C'est vrai que lors des législatures précédentes, on n'en avait pas. Quand je suis arrivée, j'ai demandé au service Jeunesse pourquoi et on m'a dit qu'on trouvait qu'il y avait trop de contraintes. Mais je trouvais que c'était néanmoins intéressant et j'ai réussi à acquérir un premier poste il y a un an et demi et le deuxième maintenant.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pour une fois, je vais vous féliciter et je vous encourage d'en avoir le double, d'en avoir quatre à la fin de la législature.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne comprenais pas très bien si l'avenant change juste l'intitulé ou si ça change aussi l'action même. Ça m'étonne vraiment que quand on décrit l'action, organiser des modules de 9 heures hebdomadaires, d'engager des formateurs ayant des qualifications pédagogiques, d'avoir un programme de formation en lien avec l'alphabétisation, finalement, on recouvre ça sous l'action vivre ensemble, et puis, la production et la diffusion d'outils à vocation socioculturelle. C'est loin du compte, et ça m'étonne, est-ce bien ce qu'ils ont fait ? Ou est-ce que ça change quelque chose ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

C'est un changement de catégorie, mais c'est la même activité. L'activité n'a pas été modifiée, mais en début de programme, ils l'avaient mis dans le P4 et maintenant ils le mettent dans le P2, c'est tout. Ça ne change rien, ni pour le projet, ni pour le financement.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

8. Cohésion sociale - Avenant nr 1 au Contrat communal de Cohésion Sociale du 15 juillet 2015 entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et le Collège de la Commission Cmmunautaire française.

Sociale cohesie - Aanhangel nr 1 van het gemeentelijk contract van Sociale cohesie van 15 juli 2015 tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek en het College van de Franse gemeenschapscommissie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**9. GRH - Règlement de travail - Annexe 4 - Règlement sur l'horaire variable - Modification.
HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 4 - Reglement op het vlottend uurrooster - Wijziging.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je voudrais juste une petite précision, il est bien mentionné que le maximum d'heures à prester est de 9 heures, mais on ne parle pas des heures supplémentaires, parce que je sais que dans certaines institutions, au-delà de 7,18, tout ce qui est presté après, on peut le récupérer, est-ce que c'est le même principe qui prévaut ici ?

Pouvez-vous approuver ?

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Concernant ce point 9 lié au règlement sur l'horaire variable, on souhaiterait juste plus de précisions ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais juste demander, je vois qu'il y a un syndicat, le syndicat vert qui n'a pas signé, est-ce que ce syndicat a fait des remarques concernant les points qui ne sont pas notés sur les protocoles ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Dans le cadre de cet horaire variable, les personnes peuvent prester au maximum 9 heures sur une journée et de prester un peu moins le lendemain, dans leur enveloppe de 38 heures. Avant, ils pouvaient dépasser un jour par mois, mais ça, on a limité, car sinon ça s'accumulait, les jours de récupération. Maintenant, ils doivent le récupérer globalement dans le mois.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Monsieur le Secrétaire communal souhaite apporter des précisions.

M. le Secrétaire communal :

Au niveau de l'horaire variable, il est vrai que les prestations dans le cadre de l'horaire variable sont limitées à 9 heures. Donc, dans les prestations hebdomadaires de 38 heures, les gens peuvent prester un jour plus, un jour moins, mais il n'y a plus de capitalisation qui se fait. Ils doivent récupérer sur les plages mobiles existantes. Si exceptionnellement, il faut quand même travailler plus que 9 heures, ce seront alors des heures supplémentaires, au-delà de l'horaire normal.

M. le Président :

Merci Monsieur le Secrétaire.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Au-delà de l'horaire normal, les heures supplémentaires doivent être acceptées au préalable par le Collège.

Au niveau des signatures du protocole, deux délégations syndicales ont signé, la troisième n'a pas signé parce qu'il était absent, la personne est absente depuis un certain temps. Il n'y a pas eu de désaccord.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

10. GRH - Règlement de travail - Annexe 9 - Règlement relatif au cycle de base en management communal.

HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 9 - Reglement betreffende de cursus gemeentelijk management.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

11. Finances - Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste - Compte 2015.

Financiën - Kerkfabriek Sint-Jan de Doper - Rekening 2015.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

12. Finances - Tutelle CPAS - Budget de l'exercice 2016 - 1ère modification budgétaire.

Financiën - OCMW - Begroting van het dienstjaar 2016 - 1ste begrotingswijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président, une brève intervention à ce sujet... Ah oui, je m'excuse Monsieur Vandenhove, je n'avais pas vu que vous demandiez la parole.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Le fondement de la modification budgétaire, c'est une augmentation de la dotation communale de 714.204,06 €, ce qui me porte à un crédit total de 25.830.640,30 € pour l'année 2016. Il y a trois facteurs qui ont motivé cette modification budgétaire, le nombre des titulaires des revenus d'intégration qui était prévue initialement à 4.600 dans le budget initial de 2016, qui était dicté par le principe de l'évolution sociale constante, mais on n'est pas dans l'évolution sociale constante, et en juin 2016, on est déjà à 5.000 dossiers, soit une augmentation de 8,7 %.

Deuxièmement, et c'est le fondement de cette modification budgétaire, sur instruction de l'Inspecteur régional, en accord avec les autorités communales, le Centre a procédé à l'abandon de créances antérieures pour lesquelles tous les moyens de récupération ont été épuisés, pour un montant de 1.219.697,20 €. Ce montant a été pris en considération dans l'élaboration du plan financier arrêté en 2015, il est financé partiellement par le Fonds pour créances aléatoires, donc on récupère en une fois quelque chose qui était prévu de récupérer en plusieurs fois.

On a une capacité d'endettement en 2016 non-utilisée en totalité et qui est en partie restituée à la Commune. Ce sont les trois grands éléments constitutifs de la modification budgétaire.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

A mon tour, une brève intervention, pour ceux qui ont lu la délibération, lors du conseil du CPAS, la modification budgétaire a suscité un débat important, et je pense qu'il était constructif. Il y a 9 votants, 5 votes pour et 4 votes contre, je ne vais pas m'attarder sur ceux qui ont voté pour. Mais donc ça démontre que l'exercice était analytique, du point de vue des chiffres, mais également sur le plan politique, assez fourni. Les votes contre justifient pleinement mes remarques aujourd'hui, j'ai bien entendu Monsieur le Président du CPAS dire que les raisons principales qu'il a évoquées et qui justifient la modification budgétaire, mais il est quand même important également de signaler que cette modification budgétaire s'articule principalement sur une question de dotation communale. Aujourd'hui, la commune est à nouveau intervenue aux alentours de 930.000 € pour les irrécouvrables, mais tout en ajoutant que tous les investissements qui étaient planifiés en 2016, sont postposés en 2017, que des dépenses importantes de fonctionnement sont en diminution et donc, quand on parle de modifications budgétaires, dans l'esprit de tout un chacun, celle-ci doit pouvoir apporter des corrections par rapport à un exercice complet. Ici, elles s'articulent principalement, je me répète, quant à la question comment la Commune va intervenir ou pas pour pallier les manquements. C'est là le vrai débat. Bien évidemment les CPAS fonctionnent aujourd'hui avec des moyens assez réduits par rapport aux objectifs fixés, je dois dire que malgré tout, des objectifs sont atteints, mais à terme, ils ne le seront plus, et donc, solliciter systématiquement la Commune pour des dotations supplémentaires, à un certain moment, on va être confronté à un gros problème, c'est-à-dire qu'il va falloir réduire un certain nombre de choses. Aujourd'hui, encore une fois, des frais de fonctionnement ont diminué, des frais de personnel aussi, on a su maintenir malgré tout, comme le rappelle Monsieur le Président, la question du revenu d'intégration, il y a de plus en plus de dossiers qui rentrent, des sortants également. Mais encore une fois, je voudrais, à juste titre, que tout un chacun soit conscient de la problématique du CPAS de demain, par rapport à cette dotation communale. Nous savons fort bien que la Commune comme le CPAS sont sous plan d'assainissement, que les moyens financiers sont réduits, malgré les enjeux d'aujourd'hui et de demain, et je pense que les membres du CPAS qui siègent ici sont conscients et ont fait en sorte que ce qui est prioritaire soit toujours d'actualité, mais il faut se rappeler qu'il y a des choses qui sont aujourd'hui que le CPAS ne peut plus pour des raisons purement financières, faire face, et j'alerte à nouveau, comme on l'a toujours fait, nous allons voter

évidemment contre cette modification budgétaire, pas pour le principe de voter contre, mais parce que dans la perspective de demain, on se doit de s'interroger et d'interpeller les membres ici que la situation du CPAS va malheureusement encore une fois être tributaire de dotations, mais la Commune ne pourra pas suppléer, parce qu'encore une fois, rien que par rapport aux irrécouvrables, il y a eu un montant de 3.000.000 € qui a été couvert, 1.000.000 € dans un premier temps, maintenant 931.000 €, et donc ce sont des montants importants qui ont été mis à la disposition du CPAS. En termes de trésorerie, bien évidemment ça impacte, mais au niveau comptable, c'est tout un autre mécanisme. Sur le plan trésorerie, ça joue un rôle hyper important puisque cet argent-là ne peut pas être mis à disposition d'autres éléments qui sont prioritaires aussi dans le corps du CPAS. Encore une fois, je félicite le travail qui est remarquablement fait au niveau du CPAS, parce que faute de moyens importants et surtout du budget initialement fixé, on est loin de ce budget-là, mais encore une fois, il faut bien être conscient que la situation de demain va être très délicate, en termes de poursuite des missions du CPAS, qui sont bien plus larges que les objectifs qui sont aujourd'hui atteints, mais encore une fois, malheureusement, ne le seront plus demain, faute de moyens financiers. Merci

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je sais ou j'espère que ce n'est pas la faute de Monsieur Vandenhove, mais cette discussion, chaque fois qu'on discute du budget du CPAS, qu'on se fout un petit peu de notre gueule. Parce que quand il dit que comme prévu on rate les objectifs, c'est un petit peu bizarre dans des termes budgétaires de prévoir de rater des objectifs. Quand on a discuté du budget 2016, on a parlé effectivement de l'estimation des RIS qui étaient complètement sous-estimés. Ce qui m'interpelle, c'est de savoir si ce sont les règles, ça m'étonnerait, parce que ça veut dire que la Commune ne peut pas au début de l'année 2016 se projeter sérieusement sur le coût du CPAS dans son budget communal. Et donc à mi-chemin, on va s'adapter parce que, si j'ai bien compris mais vous pouvez me corriger, la Tutelle ne permet pas de faire un budget correct, c'est-à-dire de budgétiser sérieusement et réellement l'estimation de l'augmentation des RIS. Je l'ai dit chaque fois en rigolant dans le calcul du budget, que Molenbeek et la seule Commune en pleine crise qui ne budgétise pas une augmentation des RIS. 400 sur 4.600, c'est un chiffre énorme, ce n'est pas un détail, et en plus on est ici en train de parler d'une estimation au milieu de l'année. Donc on ne sait même pas comment ça va évoluer pour la fin de l'année. Donc je voudrais avoir des réponses claires, parce que je pense que ça met en danger le budget et la capacité de se projeter au niveau des budgets communaux. Je trouve que le CPAS a droit à son budget, mais je trouve que c'est important de pouvoir budgétiser correctement.

Alors j'ai des questions multiples, vu que c'est sous pression, et vu que l'estimation des RIS change beaucoup dans le budget, je voudrais connaître le résultat net des 400 dossiers. Parce que je n'ai pas fait le calcul entre les 16 lignes différentes, avec les plus et les moins, est-ce que vous pouvez donner un chiffre clair sur l'impact net de ces 400 dossiers ?

Je voudrais savoir, sur les pensions non compensées, il y a des membres du personnel dont la pension n'est pas compensée ailleurs. On n'avait pas budgétisé et savez-vous expliquer comment se fait-il que ces gens sont pensionnés tout à coup, qu'on découvre ça, et donc je voudrais en savoir plus à ce sujet ? Je voudrais savoir comment ça se fait que dans le budget eau, le fonds Hydrobru, comment ça se fait qu'alors que tous les chiffres de la région montrent qu'il y a de plus en plus de gens qui ne savent pas payer leurs factures d'eau, qu'à Molenbeek, avec cette modification budgétaire, on prévoit une diminution du budget pour ce fonds Hydrobru ? Je ne comprends pas, expliquez-moi, est-ce que ce budget n'est pas utilisé, est-ce qu'il n'y a pas assez de demande. Je vous jure, je vais vous faire une bonne publicité là-dessus et vous allez atteindre vos objectifs.

Ensuite, je vois que dans les maisons de repos, je ne vois pas le résultat net, mais je vois qu'il y a dans les recettes 336.000 € en moins et dans les dépenses qu'il y a 108.000 € en moins. Je pense que les dépenses dans les maisons de repos actuellement, que s'il y a moins de dépenses ça ne correspond pas à la réalité, sérieusement il faut m'expliquer ça. Avec les recettes en moins, en tout cas, c'est de nouveau un trou en plus pour la maison de repos. Je m'inquiète pour cela il aimerait bien avoir des explications.

Je voudrais savoir comment ça se fait que le fonds d'aide socioculturelle et si j'ai bien compris, c'est avec ça qu'on paye certaines activités pour les enfants dans les écoles, comment ça se fait qu'en pleine crise, alors que cette majorité a décidé que le transport scolaire allait augmenter, que pour certains transports scolaires en dehors de Bruxelles que les gens vont payer le prix plein, expliquez-moi comment se fait-il que ce budget diminue de 15 % ?

Enfin, concernant le fonds énergie, je voudrais savoir si c'est adapté, parce que je n'ai rien trouvé dans les changements ou les adaptations ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja Mijnheer de Voorzitter, heel kort, eigenlijk voor een groot stuk, mijn collega Achaoui bij moeten treden. Er is natuurlijk een verhoging van de gemeentelijke dotatie aan het OCMW omwille van het feit dat er inderdaad een groot stuk onneembaar schuldvorderingen zijn. Opzicht betekent dat ook natuurlijk en dat is de echte catastrofe die erachter zit is dat er veel minder mensen hun rekeningen niet meer kunnen betalen dat is eigenlijk wat er echt gebeurt dus dat betekent dat onze gemeente er heel slecht aan toe is, dat de mensen in onze gemeente er slechter en slechter aan toe zijn, dus dat het slecht gaat met de molenbekenaren en dat veel mensen echt totaal aan de grond zitten dat ze zelf het OCMW niet meer kunnen terugbetalen voor bepaalde dingen maar fundamenteel gaat dit natuurlijk over het feit dat er een verhoging komt maar dat er een stuk van de extra verhoging, als ik het goed begrepen heb, binnen de bestaande dotatie wordt opgevangen en dus dat de facto het OCMW zelf de extra inspanning levert voor het ononvordbare. Dat betekent dus de facto dat de dienstverlening van het OCMW nog meer onder druk komt te staan en dat het personeel nog meer onder druk komt te staan en dat we eigenlijk nog minder dienstverlening kunnen leveren aan de mensen.

Et donc oui, il y a une augmentation de la dotation de la Commune au CPAS, mais cette dotation ne couvre pas ce que le CPAS doit faire en plus par rapport aux irrécouvrables. Finalement, le CPAS doit reprendre une partie sur ses fonds propres, c'est-à-dire sur son fonctionnement propre, c'est-à-dire sur son propre personnel, c'est-à-dire sur son service à la population. Et donc, le résultat net de cette opération que vous nous proposez aujourd'hui, c'est que le service du CPAS aux citoyens va encore souffrir. Nous ne pouvons évidemment pas soutenir cette politique, qui est une politique d'aujourd'hui, mais qui est une politique qui a été menée depuis des années par la Commune, c'est de vraiment essayer, in het Nederlands zegt men de Kei stropen zoveel mogelijk uit het OCMW persen zodanig dat er eigenlijk geen deftige dienstverlening niet meer kan zijn en ik denk dat we daar nu zijn op het punt maar wat ik ook wil zeggen is dat het OCMW haar balietak niet meer deftig kan uitvoeren door het feit dat de gemeente dan afgelopen jaren zoveel bespaard heeft. Op dat punt zijn we eigenlijk aangekomen

Nog een woord Mijnheer de Voorzitter, ik denk dat u iemand bent die ter goede trouw voor het OCMW het best wil doen. Maar in de feiten bent u eigenlijk de bull die de straf uitvoert die de Gemeente oplicht, u bent degene die moet uitvoeren wat de Gemeente zegt, en u kiest er ook voor want u bent natuurlijk ook mandataris. Maar u bent degene die de straf uitvoert die de Gemeente op het OCMW oplicht. Eigenlijk bent u een beetje de bull van dienst, en ik vind dat heel jammer,

want ik weet dat u dat niet wil zijn, maar door de functie die u uitoefent, bent u dat wel en eigenlijk kan u ook beslissen om dat niet te doen, maar jammer genoeg beslist u dat niet.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove, Président du CPAS :

Il y a une série de questions compliquées et donc je vais demander au responsable des finances du CPAS de répondre aux questions techniques et sur les questions plus politiques, je répondrai après. Mais donc il y a une série de questions techniques pour lesquelles je n'ai pas les éléments suffisants pour vous répondre.

M. le Président :

Je donne la parole au responsable des finances du CPAS.

Le responsable des finances du CPAS :

Tout d'abord, bonsoir à tous.

Pour votre question de la charge des 400 dossiers en plus, si on regarde sur base annuelle, parce que bien sur les 400 dossiers sont venus demander de l'aide en cours d'année, mais si on rapporte cette charge nette, sur base annuelle, sur le budget communal, c'est 560.000 €, je dis bien sur base annuelle.

Au niveau des pensions, on doit demander sa pension une année à l'avance, au moment où on fait la modification budgétaire, on a la connaissance de demandes de pensions, mais entre le budget initial et les demandes de pension, il y a des gens qui hier pensaient hier ne pas demander leur pension et qui aujourd'hui la demande. Ici je parle économiquement et budgétairement, on espère toujours que les prévisions initiales vont se maintenir, mais on doit tenir compte de nouvelles demandes de pension.

Au niveau des différents fonds, la problématique est la même pour le fonds Hydrobru, le fonds socioculturel où le fonds énergie, les fonds sont rabetés. Si vous allez reprendre les comptes budgétaires du CPAS, la totalité des fonds a été utilisée, simplement c'est la manne globale distribuée par Hydrobru et distribuée par le pouvoir fédéral au niveau du socioculturel qui est simplement réduit, et chaque année, on constate depuis 2 ou 3 ans qu'il y a 3.000 ,4.000 ou 5.000 € le CPAS reçoit en moins. C'est une tendance générale.

Au niveau de la maison de repos, j'ai été vérifié, je rappelle que la sous-fonction maison de repos, techniquement ici, c'est la sous-fonction 83-41 et dans la modification budgétaire, j'ai été revérifier, je ne trouve pas la diminution de recettes que vous avez citée. On peut revérifier ensemble, mais moi je ne vois pas de diminution.

Au niveau des irrécouvrables, je dois aborder 30 seconde un aspect technique, le CPAS met 1.200.000 € en irrécouvrables. Est-ce qu'on limite l'action du CPAS budgétairement, non. Pourquoi, parce que 900.000 € diminués par les 200.000 € de retour sur la capacité d'endettement est pris à charge par la dotation communale, ça c'est un premier volet. L'autre volet, cette mise en irrécouvrable est compensé, comme l'a dit Monsieur le Président dans son discours, est compensée par la variation sur les créances aléatoires, qui viennent en diminution, qui viennent influencer le résultat comptable du CPAS, et en l'occurrence, les 300.000 € ici, sont des créances de plus de cinq ans et donc cela aura un effet positif sur les créances aléatoires, donc ça viendra diminuer le résultat ou éventuellement le mali comptable que le CPAS, dans une hypothèse,

devrait subir. Donc dans le cadre de cette opération du 1.200.000 € et des 900.000 €, cela ne limite en rien l'action du CPAS. Cette opération se fait sur injonction de l'Inspecteur régional, et grâce aussi à l'intervention de la dotation communale. Si on avait pas eu la dotation communale pour couvrir, cela aurait été une autre question, bien sûr.

J'espère avoir répondu à toutes les questions techniques.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président, je voudrais juste faire un petit ajout par rapport au fond, c'est-à-dire que le fonds énergie, c'est-à-dire gaz et électricité, s'il est stable et s'il nous permet de couvrir les frais par rapport aux fonds énergie et les personnes qui sont en médiation de dettes etc., s'il est suffisant pour le gaz et l'électricité, il est de plus en plus insuffisant pour l'eau. C'est vrai que nous avons des problèmes par rapport à ce fonds Hydrobru, à partir du 1^{er} novembre, nous n'arrivons plus à couvrir les demandes des allocataires par rapport à leurs dettes au niveau de l'eau. Nous savons maintenant que Vivaqua a repris Hydrobru, on s'est que le fonds va toujours existé et qu'il sera du même montant, bien sûr, il y aura probablement des discussions par rapport à l'augmentation du prix de l'eau, mais nous allons essayer au conseil d'administration que ça ne se passe pas, que ce soit reporté, mais il va sans dire que la gestion du problème de l'eau est relativement lourde. Nous savons que les allocataires ont de plus en plus difficile, surtout à ce niveau-là, qu'il y a des restrictions qui sont faites, qu'il y a des accompagnements qui sont faits, qu'il y a de la prévention qui se fait. On va même à domicile pour mettre en place avec un service de prévention la manière dont les gens utilisent l'eau. Mais il est vrai que le fonds est insuffisant et qu'à partir du mois de novembre, toutes ces dettes au niveau de l'eau sont à prendre en charge sur fonds propres du CPAS.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je voudrais d'abord répondre par rapport aux 4.600 dossiers, effectivement c'est un mode de calcul qui nous a été imposé pour élaborer notre budget. On avait signalé à l'époque que la politique sociale constante, c'est illusoire. Mais donc il fallait un mode de calcul et comme on ne pouvait pas dire à l'avance combien de personnes allaient frapper à la porte du CPAS, c'est un mode de calcul qui était imposé et on savait pertinemment bien que cette estimation pouvait être mise en question. Elle aurait pu être remise en question à la baisse aussi. On ne sait jamais, mais il y avait quand même beaucoup de chances pour que ce soit remis à la hausse, et c'est confirmé. L'avantage, c'est que au niveau du budget 2017, vous verrez quand on aura l'occasion d'en parler, l'estimation de 2016 et l'évolution qui était prévue d'année en année de 50 dossiers d'augmentation par an, elle est balayée et la base de calcul sur 2017 sera beaucoup plus importante et tiendra compte la réalité.

Par rapport aux fonds, je confirme que tous les fonds sont utilisés au maximum. Au niveau du fond socioculturel, pour essayer d'optimiser aussi le fonctionnement de ce fonds, on a changé le mode de financement, on est passé par des appels à projets. On a fait le test, c'était la première fois l'année passée, donc maintenant, pour que les gens puissent avoir accès aux fonds, au niveau associatif je parle, il y a toujours des interventions individuelles qui se font, là, rien n'a été changé, mais dont on pratique par appels à projets pour objectiver les choses et pour donner l'occasion à chacun de pouvoir rentrer une demande au niveau du CPAS en sachant bien que le

fond socioculturel ne peut être utilisé que par des allocataires du CPAS. Ce n'est pas un subside qu'on donne à une association, c'est une aide aux associations pour ouvrir leur fonctionnement aux allocataires du CPAS. C'est ça l'idée du fonds socioculturel et on arrive maintenant à un rythme de croisière.

Quant à la question de Monsieur Van Damme, c'est une question que je me pose quasiment tous les jours, de savoir comment présider un CPAS quand on a une fibre sociale à Molenbeek. C'est extrêmement difficile, je crois que j'embête très régulièrement le Collège là-dessus. Mon rôle, c'est de tenir compte des difficultés de la population, difficultés qui vont croissantes. Je crois que je dois interpeller la Commune, mais aussi interpeller les pouvoirs régionaux et fédéraux. Pour le moment, il y a beaucoup de discussions là-dessus et les choses se font. On ne fait pas appel uniquement à la Commune, je trouve d'ailleurs particulièrement injuste qu'on charge de plus en plus les pouvoirs locaux, ce n'est pas leur rôle de compenser une série de choses. En plus, ils n'ont pas les moyens, Molenbeek est en difficultés financières, et je ne trouve pas normal on porte une charge-t-elle sur la Commune par rapport à la prise en charge des difficultés sociales des gens. Je crois que la plus-value que je peux amener, celle qui fait que je suis encore là, c'est que justement j'ai une longue expérience sociale à Molenbeek et que je crois que cette expérience sociale peut être utilisée au niveau du CPAS. C'est une expérience nouvelle, moi je ne connaissais pas ça, je viens du monde associatif, j'étais Conseiller communal, donc c'est une gestion tout à fait différente. Je crois qu'il y a une volonté de la part de tout le personnel du CPAS d'essayer d'améliorer quelque part sa compétitivité, sa qualité de travail, on n'a pas de personnel complémentaire, on a du mal à obtenir et j'ai expliqué la raison, on essaye d'être créatif au maximum, et je crois que c'est un travail d'équipe et qu'il y a un Président qui collabore à ce travail d'équipe parce qu'il est assistant social et c'est ce qui fait que je suis encore là et que j'essaye d'y croire encore. Mais je constate que la situation sociale ne va pas mieux, elle s'aggrave et qu'on charge de plus en plus les CPAS de beaucoup de choses et je plains la commune qui doit tout le temps nous suivre. Mais voilà, on est dans un système qui fonctionne de cette manière-là. Vous verrez qu'au niveau du budget 2017, des efforts sont faits et on en discutera. Mais je vous le dis déjà maintenant, ce sera insuffisant.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Si j'ai bien compris, la ponction sur fonds propres du CPAS, c'est la différence entre la dotation et les irrécupérables, c'est 200.000 € et les 560.000 € qui viennent des 400 dossiers supplémentaires sur base annuelle, donc 560.000 € de dépenses en plus à financer sur leur propre budget vu que ce n'est pas subsidié à hauteur de 100 % en ce qui concerne les RIS. Vous allez donc devoir chercher 760.000 €, 760.000 € au moins sur votre propre budget ! Moi, j'aimerais bien savoir où vous coupez ? Je me rappelle d'un Roland Vandenhove qui défendait bec et ongles ses assistants et ses accueillants, qu'il fallait y avoir plus de personnel, plus d'assistants sociaux parce qu'il y avait plus de dossiers RIS. Moi je vois dans les chiffres qu'on ne remplace pas les gens malades, et ça donne 157.000 € d'économies rien que pour les non-remplacements des personnels absents. A un moment donné, au Conseil communal, on a voté une motion que le Président du CPAS pouvait tirer la sonnette d'alarme, je me rappelle, c'était il y a un an ou deux ans lors des premières discussions sur les RIS et sur la chasse aux chômeurs, ainsi que les conséquences sur les finances du CPAS. J'aimerais bien avoir un retour de cela.

Finalement, parce que ça m'inquiète, je voudrais savoir si les dossiers énergies, ce ne sont peut-être pas les dossiers les plus importants au niveau du fonctionnement, mais je pense que ce sont des dossiers qui pèsent lourd sur des familles et donc j'aimerais bien avoir un petit mot de votre part et de nous donner l'estimation de ce dont vous avez besoin, et de partir une fois d'une autre réflexion et de se dire de combien avons-nous besoin pour aider les gens et puis voir

après comment gérer l'argent pour cela. Parce que s'ils continuent à vous couper chaque année dans les dotations, il va y avoir des conséquences sur les gens. Quand vous dites qu'on sait pas donner ce que les gens demandent, quelles sont les conséquences pour les gens ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président, je voulais simplement apporter un complément d'information quant au fonds Hydrobru. À juste titre, Madame Bastin l'a rappelé, celui-ci est épuisé et très rapidement parce que la demande est importante. Mais ce fonds Hydrobru émane d'une enveloppe globale pour l'ensemble des communes et que de cette enveloppe est rétrocédé un montant qui est systématiquement le même chaque année par ce que c'est une enveloppe limitée. Bien évidemment, il y a certaines communes qui ne l'utilisent pas à 100 %, mais la nouveauté par rapport à ce fonds c'est que le solde restant réinjecté dans l'enveloppe globale qui ensuite est considérée dans sa globalité, mais en ce qui concerne Molenbeek, cela fait des années que ce fonds est utilisé à 110 %. Pour essayer d'apporter une nouveauté par rapport à ce fonds, initialement c'était 50/50, à savoir la quote-part adressée aux usagers et la quote-part aux encadrants. Parce que bien évidemment il faut que ce fonds soit géré au niveau du CPAS et donc avant, c'était 50/50. Pour faire bénéficier davantage les usagers, on n'en a fait 30/70, 70 % pour les usagers et 30 % pour les encadrants, parce qu'il y a des assistants sociaux qui encadrent cela. Mais c'est toujours le même montant et donc l'idée, c'est de devoir en fonction des besoins, proposer une augmentation parce que c'est comme le fonds de solidarité, c'est 3 % de l'enveloppe d'un certain nombre de mètres cubes vendus, donc on soustrait un pourcentage de l'enveloppe globale qui est redistribué en fonction des besoins. L'idée, après la fusion bien évidemment, c'est de réinterroger l'intercommunale pour voir en fonction de l'utilisation. Il faut d'abord veiller à ce que cette répartition 70/30 soit bien utilisée comme cela, parce qu'il y a d'autres communes qui ne le font pas, mais je sais qu'à Molenbeek on applique cette clé de 70/30, mais aussi, pourquoi ne pas augmenter cette clé à 80/20, voire 90/10, mais tout en augmentant l'enveloppe globale.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui, mais le prix de l'eau est figée depuis deux ans.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Je voulais revenir sur un seul point, c'est que si les services du CPAS souffrent de ces économies, ça veut aussi dire que nos assistants sociaux n'arrivent plus à traiter tous les dossiers dans le temps. Est-ce que ça veut aussi dire que par exemple le fédéral ne paye plus une partie des revenus d'intégration sociale ? Et donc, ça voudrait dire qu'en fin de compte, c'est la Commune qui doit les payer. Et donc, nous coupons dans notre propre viande en quelque sorte.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Par rapport au nombre d'assistants sociaux et à la charge de travail, je voudrais quand même signaler que ces dernières années on a eu la possibilité d'engager des assistants sociaux supplémentaires. Il faut rester honnête, on a eu le fonds De Block qui été transformé en fonds Borsus et ça nous a permis d'engager des assistants sociaux supplémentaires ce qui a permis de maintenir la charge de travail au niveau où elle était il y a deux ans. Le risque, c'est que si on ne respecte pas les délais, que ça devienne une charge au niveau de la Commune, mais jusqu'à présent, on n'a pas eu de sanctions de ce type-là. Au niveau de l'intégration sociale, je crois qu'ils se rendent compte que dans des communes comme Molenbeek ou Schaerbeek, Anderlecht etc., qu'avec les effectifs qui sont mis à disposition, que c'est compliqué de pouvoir respecter les délais et donc, il y a une tolérance qui jusqu'à présent est acceptée. Il faut juste pouvoir maintenir ce niveau de tolérance là où il est maintenant. C'est important, parce que la conséquence serait que ce soit la Commune qui soit amenée à un moment donné à suppléer, si on ne respecte pas les délais. Mais jusqu'à présent, on n'est pas notre schéma-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Monsieur Azaoum, pour pouvoir passer au vote, il faut que vous soyez à votre place. Ça a déjà été spécifié plusieurs fois, alors s'il vous plaît, tenez-vous y.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 26 votes positifs, 12 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 26 positieve stemmen, 12 negatieve stemmen, 1 onthouding.

**13. Economat - Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten – Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**14. Economat - Contrôle médical des agents de l'Administration communale et du CPAS pour 2017-2018-2019 - Approbation des conditions et du mode de passation.
Economaat - Medische controle voor de ambtenaren van het Gemeentebestuur en het OCMW voor 2017-2018-2019 - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

*De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**15. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC16.025.
Gemeentelijke eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR16.025.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**16. Propriétés Communales - Rue de Geneffe, 22 - Equipement collectif réalisé dans le cadre du Contrat de quartier «Cinéma Belle-Vue» - Occupation des locaux destinés à accueillir une crèche par l'ASBL OLINA.
Gemeentelijke Eigendommen - De Geneffestraat 22 - Collectieve voorziening verwezenlijkt in het kader van het Wijkcontract "Cinema Belle-Vue" - Gebruik van de lokalen bestemd voor het onthaal van een kinderdagverblijf door de VZW OLINA.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**17. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Approbation du cahier spécial des charges - CSC 16.035.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Dienstenopdracht betreffende de ontwerpopdracht met het oog op de bouw van een nieuwe Nederlandstalige kleuterschool en lagere school in de Jean-Baptiste Decockstraat, 54 - Goedkeuring van het bijzonder bestek - Bestek 16.035.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik zou graag dat de Schepen een beetje uitleg geeft.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Gijpers.

Dhr. de Schepen Gijpers :

Hier gaat het dus in essentie aan het bouwen van een school, een school die al bestond, dus de Windekind school al bestond, ze had een capaciteit van 200 plaatsen, en we gaan nu naar een uitbreiding tot 440 plaatsen, dus 176 voor de kleuterklassen en 264 voor de lagere klassen. Ik denk dat iedereen die dat project gevolgd heeft weet dat we de huidige school verlaten hebben en dat de huidige school nu verplaatst is naar voorlopige paviljoenen.

Dit punt gaat hier over het studiebureau dat aangesteld wordt voor de bouw van een nieuwe school. Wat hebben we daarvoor gedaan? We hebben een project oproep gedaan en daaruit zijn er vijf studiebureaus uitgekomen die beantwoorden aan alle vragen en alle reducties die er opgelegd zijn en die gewoonlijk gebruikt worden om die studiebureaus uit elkaar te houden en de beste te weerhouden. De vijf bureaus gaan een project moeten voorleggen. Voor dat project te kunnen voorleggen hebben ze natuurlijk een lastenboek nodig waarop dat ze moeten beantwoorden en dit punt gaat over de goedkeuring van dat lastenboek. Het is een heel speciaal lastenboek omdat het alle verordeningen van het Brussels Gewest moet volgen maar ook de verordeningen van AGION dus van de Nederlandstalige gemeenschappen. We hebben een beetje voet in de aarde gehad om dat allemaal bij elkaar te krijgen en dat in een lastenboek te gieten. Hier gaat het dus over om dat goed te keuren en om dus verder te gaan met de studiebureaus die dan hun project gaan voorleggen en waarover we dan gaan beslissen welke dat het beste project is met weeral een reductie die opgelegd wordt en zekere vormen heeft zodanig dat we naar een echte school kunnen gaan die vooral beantwoord en ik denk hier vooral aan de directie van de school die er echt nauw zal bij verbonden zijn bij het ontwerp van die school. Dat is een van de belangrijkste punten van dit ontwerp en ik denk dat dat in het verleden ook al gebeurd is, ingeval voor de Nederlandstalige scholen dat de directies erbij betrokken zijn en dat ze hun woord kunnen zeggen op het moment voordat de voorontwerpen getekend worden. In het verleden hebben we altijd geleerd, dat wanneer een voorontwerp neergelegd is het moeilijk is voor studiebureaus om daarop nog terug te komen en dus moeten ze vanaf het begin hun input kunnen hebben in het ontwerp.

Het is een totale kost van 10.233.000€ waarop dat we nu een akkoord gekregen hebben met de VGC dus met AGION voor een subsidiering van 70% en hier gaat het dus ook om het volgende punt denk ik voor de goedkeuring van de studiekosten, de honoraria.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U mijnheer Gypers.

Mevrouw Gadaleta wilt U iets toevoegen? Neen. Dank U.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik wil de schepen bedanken voor de toelichting. Ik denk dat het een heel belangrijk project is dat al lang werd voorbereid eerst de nodige grond verwerven, dan de tijdelijke school bouwen en nu de plannen voor een nieuwe school ik kan dat alleen maar aanmoedigen.

Ik heb mijn vragen bij de noodzaak om daar nog eens een grote school te zetten omdat ik vrees dat wij soms te veel plaatsen voorzien op een te kleine oppervlakte. Ik weet niet of de oppervlakte voldoende is om een kwaliteitsvolle school te bouwen voor 440 kinderen. Ik heb daar soms mijn bedenking bij en ik zou graag zien, maar ik zal de plannen bekijken, of de oppervlakte vooral de buitenoppervlakte voor het spelen en dergelijke of dat die groot genoeg is.

Ik heb een aantal vragen. Mijn eerste vraag is: als de school zou gebouwd worden betekend het dan dat men de huidige tijdelijke paviljoenen kan behouden tijdens de bouw van de nieuwe school. Ik veronderstel van niet. Daar wil ik graag uitsluitsel over. We zijn natuurlijk nog niet

aan de bouw we zijn nog aan de plannen maar toch. Ik vind dat dit een belangrijke vraag is om daar nu al over na te denken.

Mijn tweede vraag is : is er al een akkoord van AGION over de co-subsidiëring tenzij 70%, 30%? Normaal gezien is dat alleen voor de bouw maar is dat ook voor de kracht van de studie en is dat geld nu al voorzien? Normaal gezien duurt het een tijdje vooraleer het bij AGION binnenkomt of is het de VGC die bijdraagt want dat zijn twee verschillende instellingen he, AGION is de Vlaamse gemeenschap en de VGC is in Brussel. Dus mijn vraag is wie van de twee betaalt er eigenlijk deze studie? Ik heb hier begrepen dat er 30% voorzien is die door de gemeente zal betaald worden. Het wordt betaald onder het huidige budget en dat is ongeveer 300.000€ als ik het goed begrepen heb of 350.000€.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

Dhr. de Schepen Gypers :

Betreffende de oppervlakte, hebben we al een beraadslaging gehad waar we de aankoop van bijkomende terreinen goedgekeurd hebben en het is dus een verdubbeling van de oppervlakten op de grond.

De paviljoenen die er nu zijn zijn gehuurd voor de periode die nodig is voor de bouw van de school en daarna gaan die gewoon weg.

Het akkoord dat wij gekregen hebben is een akkoord dat goedgekeurd is door het college van de VGC en dus we vertrouwen erop dat ze het nodige doen om het in elkaar te krijgen. Dat hebben we natuurlijk nodig voor ons budget in elkaar te steken voor 2017-2018.

De paviljoenen blijven staan waar ze nu staan en dus daarna worden ze afgebroken en het is daar dat we de nieuwe school gaan bouwen.

Wat er ook belangrijk is zijn de termijnen. De school moet gebouwd zijn voor 2019. Dat is de doelstelling en het is daarop dat we alles baseren en we gaan proberen dat zo snel mogelijk in elkaar te steken. De honoraria zijn voor een deel al betaald. Budgettair hebben we al een deel gebudgetteerd. Het is ook zo dat we in dit project zijn we bekomen dat niet alleen den bouw in acht genomen werd maar ook de honoraria en de afbraak en aankoop van de terreinen. Het is dus een volledig pakket. Ik weet dat dit in het verleden niet gebeurde maar ik vond dat de VGC wel iets mocht doen meer voor Molenbeek.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

M. le Président :

Je voudrais demander aux Conseillers d'arrêter leur bavardage parce que c'est très désagréable quand il y a quelqu'un qui parle et que d'autres essaient d'écouter ce qui se dit parce

que ça couvre le bruit des hautparleurs surtout quand les personnes ne parlent pas suffisamment fort dans le micro. Merci.

18. Département Infrastructures et Développement urbain - Programme triennal d'investissement 2016-2018 - Octroi de subsides par la Région de Bruxelles-Capitale - Proposition de projets à réaliser.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Driejarig investeringsprogramma 2016-2018 - Toekenning van subsidies door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Voorstel van te realiseren projecten.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

19. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux relatif à l'installation d'un nouveau réseau de vidéosurveillance IP de type multicast - Approbation de la convention de collaboration entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et la société Delhaize Le Lion.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Opdracht voor aanneming van werken voor de installatie van een nieuw IP-videobewakingsnetwerk van het type multicast - Goedkeuring van de samenwerkingsovereenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de vennootschap Delhaize De Leeuw.

M. le Président :

On peut joindre les deux points, le point 19 et le point 20 concernent la même chose. Ce sont les marchés de travaux qui sont relatifs à l'installation des vidéos surveillances. D'un côté, c'est l'avenant deux et l'adaptation de la dépense et de l'autre côté, c'est l'approbation de la convention et la collaboration entre Molenbeek et Delhaize.

Monsieur Ikazban demandait qu'il y ait d'abord une petite présentation des points avant qu'il y ait les questions et les remarques des Conseillers.

M. l'Echevin Gypers :

Dans le point 19, c'est la convention que nous avons déjà depuis longtemps avec Delhaize pour la sécurisation des abords du Delhaize Osseghem et donc, c'est ce qu'ils vont nous payer pour... Les Conseillers et les Echevins qui étaient là lors de la mandature précédente se souviennent sans doute encore des problèmes que Delhaize avait pour mettre en place une surveillance dans ses abords et qu'ils ne pouvaient pas placer eux même des caméras pour la surveillance sur l'espace public et donc, il y a une convention qui a été faite avec Molenbeek pour que les caméras soient placées par Molenbeek et payées par Delhaize. C'est cette convention-là qu'on réitère et qu'on demande à la Société Delhaize le paiement de ce qu'ils avaient promis.

La deuxième partie, c'est l'augmentation de 30 caméras et donc vous avez vu que c'était à la demande expresse de la police. Ce sont des caméras classiques pour une extension du réseau. Ces caméras sont les mêmes caméras qu'on peut utiliser pour des caméras intelligentes c'est-à-dire où il y a un logiciel et elles sont à mettre en place d'une manière assez générale.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U mijnheer Gypers.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Sur Delhaize qui participe financièrement au réseau, je voudrais savoir si Delhaize a accès aux images de ces caméras ou est-ce que c'est juste la police? Ça c'est une première question.

La deuxième question, c'est pour le point 20. Comment se fait-il que ces caméras n'étaient pas prévues au départ ? Ca fait déjà deux fois qu'on vote pour des caméras. Il y a très longtemps, c'était sur le fameux réseau superbe et génial et maintenant, il y a des autres caméras qui se sont ajoutées et maintenant, c'est déjà la troisième fois que des caméras se rajoutent et ça me paraît un petit peu amateur ou ça veut dire que le grand réseau super génial ne correspond pas à ce que les gens ont besoin sur le terrain et ça me fait de toute façon poser des questions. Les caméras, ce n'est pas quelque chose qui empêche la criminalité et ni la délinquance. J'ai vu sur Facebook, entre autres, déjà de nouveau des gens qui se plaignent de la rue Vandenpeereboom parce que dès que la caméra mobile n'est pas là, et bien c'est rebelote. Je voudrais donc poser ces deux questions-là. Si la Police voit quelque chose, est-ce qu'ils communiquent parce que cela veut dire qu'il y a une info qui passe de la Police vers un privé. Ma deuxième question est pourquoi un troisième achat ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

On demande une intervention à Delhaize sur l'installation de ce réseau et le montant qu'on demande à Delhaize est de 68.868 €, il s'agit de 12 caméras perfectionnées, spécialisées et je voudrais demander si ce montant est suffisant puisqu'il s'agit de 12 caméras pour l'installation, l'entretien et en même temps pour des agents qui vont visionner ces caméras. Est-ce que ce montant correspond vraiment à cette charge ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Ma première réflexion est partagée par d'autres, c'est effectivement qu'on rajoute sur le réseau des caméras supplémentaires. Je n'ai peut-être pas bien entendu, mais c'est bien les caméras intelligentes et donc forcément, moi de mon côté, je vous ai toujours dit qu'investir dans un réseau de caméra, je n'y vois aucun problème, mais faut-il encore qu'il y ait quelqu'un derrière pour contrôler ces images et faire en sorte qu'elles soient utilisées au mieux et qu'elles ne soient pas uniquement dissuasives, mais qu'elles puissent avoir, qu'elles apportent un travail de répression et donc, je comprends mal pourquoi tout d'un coup cette dépense arrive en dehors du cadre du réseau, du marché important qui est lié à l'achat des nouvelles caméras de surveillance.

Pour finir, si je comprends bien, Delhaize avait déjà un réseau de caméra, ce réseau de caméra était obsolète et doit être rénové. Merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. J'avais également une question. Qu'est-ce qui justifie également, au-delà du fait de lutter contre l'insécurité, donc le placement de ces nouvelles caméras, est-ce qu'il y a eu avant la poursuite de ce nouveau dispositif, est-ce qu'il y a eu une évaluation du précédent puisque vous dites qu'il y avait précédemment des caméras et que si on souhaite réitérer ce dispositif, et je voulais aussi comprendre ce qui justifie la quote-part puisqu'il y a un montant de 68.000 € et des poussières, je ne connais pas par cœur le montant, acquitté par Delhaize et une autre partie par la Commune, si je comprends bien. Comment est-ce qu'on a fait cette répartition ?

Quand je lis la convention, on nous dit à un moment donné, dans l'article 1, que ces caméras sont susceptibles d'être déplacées dans le périmètre situé aux abords du siège social du Delhaize. Qu'est-ce qu'on entend par ce déplacement possible des caméras si elles sont déplacées, qu'est-ce qu'on entend par ce périmètre ? Ça concerne quel quartier, quelle zone de ce quartier en question ? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. de Schepen Gypers :

Premièrement, les images ne peuvent pas être visionnées par Delhaize. C'est uniquement la Police qui peut visionner les images. Ici, il s'agit d'un ancien accord. Je vous dis, c'est un deal qui a été fait avec Delhaize et qu'on honore ici, car on va aller chercher l'argent chez Delhaize puisqu'on a mis ça sous plan et ce sont des caméras où eux prennent une intervention sur les caméras que nous avons placées, mais eux ils en ont demandé plusieurs sur leur bâtiment. Donc, ce qu'ils paient, ce sont les caméras qui sont placées sur leur bâtiment. Dans le périmètre, il y en a douze, mais ils sont dans le périmètre Osseghem et Delhaize. A la Police, on a estimé qu'il n'y a pas que les quatre ou les six caméras qu'eux, ils demandent sur leur bâtiment qui sont en jeu. C'est la totalité qui encadre le site Delhaize aussi dans les rues adjacentes et on est arrivé à 12 caméras qui encadrent le site, mais qui ne sont pas nécessairement utilisés pour Delhaize. Elles sont utilisées pour tout le monde. Il n'y a que les quatre ou les six caméras qui sont utilisés à la demande de Delhaize.

Alors, en ce qui concerne l'extension de ces trente caméras, il faut se dire que depuis qu'on a lancé ce marché, je crois que ceux qui se souviennent du début de ce marché pour ces caméras, elles étaient d'abord propres pour la commune de Molenbeek, mais nous avons obtenus des conditions si nous adhérons à la CIRB et donc à une programmation qui est beaucoup plus large et qui concerne la Région Bruxelloise elle-même. On a pris Molenbeek comme commune pilote dans le CIRB, ce qui nous a valu également des compensations pécuniaires qui sont importantes, mais ça nous a aussi amenés, de fil en aiguille, amené à ce que la police voit ou ait des demandes supplémentaires de placement de caméras dans le sens du développement qui s'est produit entre temps, parce que je pense que tout le monde s'en souvient, qu'ici le placement de caméras, c'est un projet de 2012, on est aujourd'hui en 2016 et donc la manière de voir au niveau police a changé, donc de là, la demande supplémentaire de ces 30 caméras.

Ces trente caméras, là je réponds à Monsieur Vossaert, ne sont pas des caméras intelligentes parce que toutes les nouvelles caméras qu'on place peuvent être des caméras intelligentes sauf que nous devons acheter une licence pour chaque caméra. Chaque licence individuellement coûte deux mille euros. On achète qu'une fois, mais seulement il faut les payer. On a cent vingt caméras sur le réseau, donc vous voyez ce que ça peut faire comme coût supplémentaire, alors que la police ne demande que quarante caméras intelligentes. Ça, c'est ou

nous en sommes aujourd'hui. Nous plaçons un réseau qui est prêt à grandir et qui est prêt à se développer à la demande régionale et sur le territoire de Molenbeek, nous sommes prêts à répondre à cette demande. C'est donc dans ce cadre-là que la police Zone Ouest a demandé ces caméras supplémentaires en fonction de ce qu'ils vont faire sur les autres communes. Donc, pour moi c'est peut-être une question qu'il faudrait peut-être plus poser à la Police qu'à moi qui ne fait que sceller le marché pour l'installation de ces caméras.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Avec tous ces réseaux de caméras, je n'ai toujours pas compris si la police veut finalement 120 caméras, est-ce que c'est 120 plus 30 ou est-ce que ce sont 30 bêtes caméras parce qu'apparemment, il y a des intelligentes et des bêtes caméras, est-ce que ces bêtes caméras font partie des 120 ? Vous dites qu'il y a une évolution, la police va évoluer. Moi, j'aimerais bien savoir pourquoi ? Qu'est-ce que représente cette évolution pour que la Commune de Molenbeek paie 390.000 € extra. Ce sont des questions que je me pose et auxquelles je n'ai pas de réponse. Si j'ai bien compris, c'est Delhaize qui demande à la Commune de placer des caméras, au moins six qui sont utilisables spécifiquement à la demande de Delhaize et elle soustraite à la Commune quelque chose que d'autres entreprises paient en privé pour se sécuriser, placer des caméras, engager des gens pour regarder ces caméras et ces images. Delhaize est malin, pour 60.000 €, ils ont six caméras, en fait douze, six spécifiquement pour eux, ils ne doivent même pas payer la personne qui va regarder toutes ces images. Je vous dis que vous êtes forts. Vous en êtes en train de tout privatiser et certaines choses, vous êtes en train de collectiviser sur les frais des Molenbeekois qui vont devoir payer 400.000 € pour que ...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Très rapidement, il y a une de mes questions qui n'a pas eu de réponse, alors je veux bien vous la répéter. Je ne comprends pas le mode de calcul parce qu'ici une intervention de 68.868,43 € qui sera prise en charge, si j'ai bien compris, par la société Delhaize et puis une partie qui incombe à la Commune. J'ai demandé qu'est-ce qui justifie ce calcul-là et je n'ai pas eu de réponse.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

J'ai déjà dit que c'était un deal qui a été fait précédemment entre 2006 et 2012 et que nous exécutons, puisque c'est de l'argent qu'on récupère.

Pour répondre à la question de Monsieur De Block, ils n'ont pas de vision directe sur les caméras et les caméras restent à disposition unique de la police. Il n'y a personne pour visionner

ces caméras. Ces caméras servent uniquement lorsqu'il y a un problème qui s'est produit. Ce n'est pas proactif. Ce ne sont pas des caméras, c'est un logiciel et ça veut dire que s'il y a un problème la police peut demander les images. Il n'y a rien de spécifique ou de spécial pour Delhaize.

Par rapport au nombre de caméras, il y a nonante-huit du projet initial qui ont été installées. Les cinq caméras mobiles sont en service, il en reste dix-sept à placer pour le projet de base et les trente pour le projet d'extension qui seront installées pour le projet 2017.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Gypers.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 23 votes positifs, 2 votes négatifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 23 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 7 onthoudingen.

20. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux relatif à l'installation d'un nouveau réseau de vidéosurveillance IP de type multicast - Avenant n° 2 et adaptation de la dépense - Approbation du mode de financement.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Werkenopdracht betreffende de installatie van een nieuw IP-video netwerk van type multicast - Aanhangsel 2 en aanpassing van de uitgave - Goedkeuring van de financieringswijze.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 23 votes positifs, 2 votes négatifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 23 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 7 onthoudingen.

21. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Quai de l'Industrie 79 - Modification des conditions d'occupation précaire des lieux par la S.A.LIBELCO.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Nijverheidskaai 79 - Wijziging van de voorwaarden om het goed op een preciaire manier te bezetten door LIBELCO nv.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Il est indiqué d'autoriser l'exploitant actuel, la société Libelco, à occuper de manière précaire et à titre onéreux avec 500 € et alors à la page suivante, après la décision, il est mis à titre gratuit. Est-ce que je pourrais savoir pourquoi on est passé de onéreux à titre gratuit ? Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

Dhr. de Schepen Gypers :

Libelco se trouve dans le contrat de quartier durable Petite Senne. Nous avons acquis ce terrain et dans le deal d'acquisition, c'est ce qui est apparu lors de la négociation. Ils ont fortement diminué le prix et en fonction de ça, on leur a attribué pendant deux ans que nous n'utilisons pas ce terrain qu'ils puissent l'occuper. Leur occupation va continuer pendant des années, car je pense qu'il est important que des terrains qui ne sont pas utilisés soient aussi occupés. Donc, là on a fait un deal, le chef de projet a fait un deal au niveau de l'achat. Donc en contrepartie, nous avons obtenu une diminution du prix d'achat. L'occupation du terrain est gratuite et nous l'avons accordée gratuitement parce que nous avons obtenus une diminution du prix pour l'achat du terrain.

Je ne sais pas si c'est noté dans la délibération parce qu'autrement c'est une erreur, avant ils payaient 500 € de location et donc ils ne paieront plus de location puisque c'est à titre gratuit. Ça se trouve dans un considérant et donc pas dans la décision.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**22. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Sarahcademy.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Sarahcademy.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**23. Sports - Implantation d'un ring escamotable - Octroi d'un subside à l'asbl Molenbeek Sport.
Sport - Plaatsing van een boksring - Toekenning van een subsidie aan de vzw Molenbeek Sport.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais savoir si vous avez toujours le projet de rebaptiser la salle Heyvaert au nom de Mohamed Ali ?

M. le Président :

Ça n'a rien à voir avec ce point. On a parlé de Molenbeek Sport là tantôt, et vous auriez pu poser votre question à ce moment-là.

M. Ait Jeddig :

On y fait référence dans ce point et je veux intervenir là-dessus. C'est juste une petite phrase ou deux. C'est tout !

Je pose ma question, vous l'avez bien entendue et je dis qu'il est important de rendre ce bel hommage à Mohamed Ali comme on a fait pour d'autres personnes, Nelson Mandela, Toots Thielemans, c'est un grand homme profondément humaniste, notamment quand il a refusé de s'enrôler dans l'armée pour combattre les Vietnamiens. Il a fait de la prison pour ça. Il a eu ces mots extraordinaires face aux journalistes sur ce sujet : « Ces gens n'ont rien fait. Ce ne sont pas eux qui m'ont privé de mes droits, ni de la justice, ni de l'égalité que je demande à mon pays, par rapport à l'homme blanc. Ce sont les autorités de mon propre pays qui m'en privent et où je dois combattre. » Je voulais simplement rappeler ces paroles. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Simplement j'ai deux remarques. D'abord, il n'y a pas de notes explicatives, mais il y a plusieurs documents qui sont des devis quand même avec des sommes importantes. On tourne autour des 5.000 € et je dois faire la remarque. La première remarque, c'est celle par rapport au fait qu'il n'y a pas de note explicative. Pourquoi est-ce que c'est Molenbeek Sport qui doit acheter ? Ce n'est pas un club. Donc, on se fait un subside à nous même.

Alors, deuxième remarque, c'est de manière plus générale, j'ai déjà fait plusieurs fois la remarque, c'est la différence des montants qu'on alloue à des projets sportifs ou en tout cas présentés comme tels et des projets liés à la jeunesse. Je suis assez mal à l'aise, je ne dis pas qu'il ne faut pas aider le sport, mais je l'ai dit et je le répète, ça fait sourire Madame Turine, mais il est vrai que je trouve parfois, je le dis encore, elle vient parfois avec des chouettes projets que je peux visualiser sur le terrain et vous aussi, où l'on ne donne pas grand-chose, je ne vais pas dire des cacahouètes parce qu'au sinon on va me le reprocher, mais pas grand-chose par rapport à des montants énormes qu'on donne pour une activité sportive.

Ici, c'est pour du matériel sportif et je profite de ce point pour vous faire la remarque parce que j'ai demandé à plusieurs reprises qu'on puisse en parler en Sections réunies, mais qu'est-ce qui motive, justifie d'accorder à tel projet autant de moyens et à d'autres pas. Voilà, ça c'est ce qui me dérange fortement et c'est quelqu'un qui aime beaucoup et pour qui le sport a beaucoup d'importance, qui vous le dit. Je pense que la jeunesse a aussi besoin qu'on mène avec elle des projets qui ne sont pas toujours forcément liés avec le sport et ici, en plus, nous avons des projets de qualité qui sont proposés, mais je trouve que la différence des montants est trop importante.

Sarah Turine vient avec des subsides de 300 € à 500 € pour des beaux projets et de belle qualité et puis alors ici, dix fois plus pour l'achat de matériel à notre ASBL, à l'ASBL para communale Molenbeek Sport.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je voudrais rajouter l'élément suivant. Effectivement il y a trois devis de +/- le même montant, sauf un qui se situe TVAC à 7.000 €. Il y en a un qui émane de la France avec des frais de transport et ma question est : quel est le devis qui va être sélectionné ?

Je rejoins mon ami Jamal Kazan quant au montant important alloué comparé à ce qui se donne, qu'on peut comparer à des petites miettes, 200 €, 300 €, etc. des associations locales qui sont très actives et à la lecture de ... Quel est le devis qui va être sélectionné et pourquoi ne pas privilégier plutôt l'économie locale puisqu'il y en a un qui vient de France avec des frais de transports et puis la question des montant importants comparés à ce qu'on donne à d'autres associations très actives ?

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Moi, j'ai deux remarques. La première concerne un considérant, le considérant de rebaptiser le projet le Hall des sports Heyvaert en hommage au célèbre boxeur Mohamed Ali. Est-ce que vous avez déjà pris contact avec la famille du boxeur ? J'imagine qu'il faut une autorisation pour exploiter son nom. Ça c'est une première chose.

La deuxième chose, pourquoi est-ce qu'on a fait le choix d'un ring démontable mobile ? Pourquoi n'a-t-on pas pris un ring fixe ? J'aimerais simplement que, si ce ring est mobile et donc démontable et escamotable, j'aimerais qu'on puisse clairement l'identifier parce que j'imagine que si le mobile va commencer à se balader à gauche et à droite, j'aimerais qu'il soit clairement indiqué Molenbeek Sport dessus afin qu'on ait une vue là-dessus.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

Mr. L'Echevin El Khannouss :

Je vais faire comme un certain collègue, que je remercie pour l'intérêt qu'il marque pour le sport et pour la boxe. J'ai l'impression que beaucoup de personnes n'ont pas compris l'intitulé et surtout le contenu de ce point qui est à l'ordre du jour. Il s'agit d'un subside qui est octroyé à Molenbeek Sport qui, je le rappelle, est une ASBL para communale, qui gère une série d'infrastructures, dont le Hall Heyvaert, où il y a toute une série de disciplines qui sont dispensées, entre autres les disciplines de boxe et de pieds poings et donc, il y a une demande qui a été faite par les occupants, étant donné qu'il manque effectivement un ring, un ring où on peut pratiquer les sports pieds poings et ce ring est escamotable pourquoi, parce qu'il y a des problèmes d'espace. Il sera fixé au mur et on pourra l'ouvrir et le fermer en fonction des types d'entraînements. Il faut rappeler qu'au Hall Heyvaert, ce sont des salles polyvalentes que d'autres pourront utiliser et continuer à utiliser.

En ce qui concerne les offres de prix que vous avez vues, c'est parce qu'on s'adresse exclusivement à des fournisseurs de ce type de matériel et ils ne sont pas légions, que ça soit à Bruxelles, en Belgique ou ailleurs. On a fait appel à différentes entreprises qui proposent ces

produits, c'est sur base de conseils de spécialistes et ce ring appartiendra à Molenbeek Sport et ne quittera pas les infrastructures du Hall Heyvaert.

Il ne s'agit pas ici, Monsieur Ikazban, de comparer l'incomparable. Vous parlez de dotation pour une structure publique qui met à la disposition d'une infrastructure publique pour les Molenbeekois et les sportifs qui fréquentent ces installations. Je ne vois pas pourquoi on fait des comparatifs avec la politique de la Jeunesse. Votre remarque est pertinente, il y a des moyens qu'il faut pouvoir trouver pour aider les projets qui touchent la jeunesse bien évidemment. Monsieur Ait Jeddig, rassurez-vous tout de suite, par rapport à notre projet que nous avons annoncé, le point est passé au Collège et il y a un processus qui est en cours. Nous avons consulté la famille mais aussi les Autorités américaines qui seront partenaires lorsque nous allons fixer la date pour pouvoir rebaptiser ce lieu et rassurez-vous, tous les imminents Conseillers de ce Conseil communal seront conviés.

J'espère avoir répondu à tout le monde. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci pour votre réponse. J'entends que le ring sera repliable mais fixé, il sera fixe et il ne sera plus par définition mobile, s'il est fixe ? Il est repliable, escamotable, mais donc pas mobile ? Dans l'intitulé, il y a marqué ring de boxe repliable mobile.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je maintiens mes remarques. D'autant plus je remercie l'Echevin d'avoir dit qu'elles étaient pertinentes, mais je pense toujours qu'elles sont pertinentes parce que premièrement si l'ASBL Molenbeek Sport et on sait très bien qu'elle gère le patrimoine communal et vous n'allez rien nous apprendre, on a besoin de matériel dans les installations, pourquoi ce n'est pas prévu dans le budget qui est voté annuellement ? Ici, ce qui me dérange, c'est deux choses, c'est que vous ponctionnez 5.000 € du crédit qui permet des subsides au club, ça veut dire que c'est 5.000 € en moins pour les clubs et que vous allez allouer à ça. Alors je suis désolé, sur le budget communal, 5.000 €, ça pèse beaucoup moins sur un budget communal que sur le budget de l'ASBL Molenbeek Sport, vous avez les deux possibilités.

Deuxième sous-remarque, j'ose espérer que vous avez demandé une subvention parce que je pense que la Commune, quand elle achète du matériel, peut avoir un subside au moins de 50% au niveau de l'ADEPS, ça c'est une information que je vous donne, mais je continue et je maintiens. Il y a une école de foot dont on va parler tout à l'heure qui est en difficulté. J'apprends qu'on leur donne 5.000 € par an, ce qui n'est pas beaucoup pour une école de foot. Ici, on dépense quasi le même montant pour acheter un matériel, qui j'espère, sera bien fixé, mais vous ne m'enlèverez pas de l'idée, je suis désolé, il y a quelque chose qui n'est pas logique dans les moyens qui sont octroyés à la Jeunesse et à la politique de la jeunesse. Ce n'est pas antinomique, les deux vont de paires. Il n'y a pas d'un côté politique Jeunesse et d'un autre côté politique Sport, ça va ensemble. Je trouve qu'on doit donner beaucoup plus d'argent, beaucoup plus d'importance à ce qu'on fait au niveau Jeunesse en dehors du Sport parce que les moyens restent limités.

Je le dis à la place de l'Echevine, et je continuerai à le dire jusqu'au bout, il n'y a pas assez de moyens pour la Jeunesse, il faut saisir les occasions. Je trouve que ça reste disproportionné. Ça ne fait pas de cette remarque une remarque contre ce que vous proposez. Mais seulement dans la manière, il y a quelque chose qui ne va pas pour moi.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

J'avais formulé la question suivante : quels sont les critères de choix par rapport aux devis ? Est-ce que ce sont uniquement les prix ? Est-ce que c'est la proximité, la qualité ? Est-ce que... On n'a pas répondu à cette question puisqu'il y a plusieurs devis et qu'un choix doit être opéré et donc, sur quelle base ce choix va être opéré ?

Deuxième élément, je comprends bien que c'est dans la salle Heyvaert que l'outil va être utilisé et donc au détriment d'autres sports, principalement le mini foot, dont la demande est importante et dont l'occupation est déjà très saturée et il y a beaucoup de demandes pour très peu de possibilités.

Je ne suis pas contre ce principe de sport mais pourquoi ne pas l'avoir implanté dans une salle déjà occupée par ce genre de sport de combat alors que de l'utiliser dans une salle de mini foot... Je pense que c'est à des heures plutôt le soir, donc ce sont des questions ou alors c'est une annexe séparée utilisée exclusivement à ça. Ça ça n'a pas été dit.

M. Le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Monsieur l'Echevin, la dernière question de Monsieur Achaoui concernant le choix.

M. l'Echevin El Khannouss :

Le choix se sera sur base des offres qui correspondent aux critères et qui sont les plus intéressants rapports qualité/prix. On n'a pas le choix. Il y a un cadre légal. Ce sera l'offre la plus basse qui devra être retenue.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

**24. Jeunesse - Subside exceptionnel - ASBL Talented Youth Network (TYN) - Projet MYND.
Jeugd - Toekenning van een subsidie aan de VZW Talented Youth Network (TYN) voor het project MYND.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**25. Jeunesse - Subside exceptionnel - ASBL la Rue - COP22 à Marrakech.
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de VZW "La Rue" - COOP22
Marrakech.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Bien évidemment tout le monde a entendu parler de la COP 22 à Marrakech. Ici au point 24, il y a un subside de 200 € et puis le point 26, ce sont les Propriétés communales, un subside également pour La Rue de 1.000 €. Pourquoi ne pas avoir regroupé ? Est-ce que ce sont deux dimensions différentes ? Est-ce que chaque échevinat a la possibilité de...? Je pense qu'il aurait fallu, pour être optimal, dans l'action menée, regrouper l'action et de parler unanimement plutôt que de donner 200 € d'un côté et 1.000 € de l'autre simplement pour dire qu'on a fait une action.

Alors, 200 €, je comprends fort bien, ça peut paraître beaucoup pour certains, mais dans la coop 22, pourquoi 1.000 € d'un côté et 200 € là ?

Mme l'Echevine Turine :

Si tu me laisses répondre, je vais te répondre.

M. Achaoui :

Mais laisse-moi terminer ma question.

M. le Président :

Madame Turine, laissez les Conseillers terminer leurs questions. Il n'est pas le seul. Il y a quelqu'un d'autre qui ...

M. Achaoui :

Allez Sarah, je te laisse répondre.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai vu les photos des gens qui sont partis à la COP22. Je pense que c'est une remarque que j'ai déjà faite à la COP21. Je voudrais savoir comment on choisit et comment on rend public la possibilité de prendre part à ce processus-là, intéressant certes pour beaucoup de gens.

A l'époque j'avais déjà critiqué que la façon était opaque, comment permettre qui on choisissait. C'était relativement une popote interne je trouve, à certaines associations ou certains petit réseaux et donc je trouve que c'est une occasion ratée d'effectivement, quand il y a des initiatives comme ça et des Molenbeekoïses peuvent participer en tant que délégation

molenbeekoise à un tel évènement, je trouve que c'est quelque chose qu'il faut rendre public et faire un appel et permettre aux gens qui seraient intéressés de participer à cela.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Effectivement, le subside de 200 € paraît très petit. Alors, comment ça se passe ? Ici, on est dans le cadre d'un voyage et comme je l'ai déjà expliqué à d'autres reprises, le règlement qui a été proposé par le service Jeunesse quand il s'agit de financement de voyages, c'est qu'il y a un montant forfaitaire normalement de 500 € et puis 200 € par jeune qui participe.

Dans ce cas-ci, c'est un groupe principalement d'adultes. Il y a juste un jeune qui participe au groupe et donc là l'idée était de dire que comme c'était qu'un seul jeune et que ce n'était pas un groupe de jeunes, il n'y avait pas le montant forfaitaire et qu'il y avait 200 € pour financer partiellement son billet d'avion.

Effectivement, comme c'est un groupe d'adultes et que ça concerne différentes thématiques, ils ont été voir différents Echevins, d'autres compétences et ça, ce n'est pas la première fois... Quand je réponds j'aimerais bien que Monsieur Ikazban, quand je réponds à Monsieur Achaoui, merci de ne pas le déranger pendant que je réponds. Ah parce que vous, Monsieur Ikazban, vous financez un billet d'avion ? Ah là là c'est terrible, c'est terrible, c'est vrai que pour aller à Marrakech, je pourrais leur proposer d'aller à la nage.

Donc, laissez-moi terminer parce que je perds le fil. Donc le projet a reçu également un subside de deux échevinats différents et c'est ça qui est parfois un peu compliqué. On a des échevinats qui concernent des publics et des échevinats qui concernent des compétences. Donc il y a des projets qui sont à la croisée entre un public particulier et des compétences. Dans ce cas-ci, c'est en tout cas à la croisée du développement durable et ça concerne le public Jeune. C'est pour ça qu'ils peuvent avoir accès à plusieurs subsides différents, articles budgétaires différents.

Pour répondre à Monsieur De Block, comme on a déjà répondu la dernière fois, il ne faut pas mélanger ce qui sont des initiatives des pouvoirs publics de ce qui est un soutien à des initiatives du secteur associatif.

Quand aux subsides aux associations tels que c'est indiqué dans le règlement, ce sont des associations qui viennent présenter leur projet et la Commune décide si elle peut ou non soutenir ce projet. Là, nous, on ne va pas lancer un appel pour dire aux autres de rejoindre le projet de machin. Si le projet de machin rentre dans les critères, on peut lui accorder un subside, et à eux de voir avec qui ils partent. Ce n'est pas à nous de décider avec qui ils partent. Dans ce cas-ci, ce n'est pas une initiative du pouvoir public, c'est une initiative d'une association « La Rue » qui a organisé ce voyage.

Quand il y a des projets qui sont lancés par les pouvoirs publics alors là, oui, il y a une publicité qui est faite. Parfois ça peut être des partenariats et voilà.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

26. Jeunesse - Subside exceptionnel à l'Institut des Ursulines pour le projet "Diversité de la pensée religieuse".

Jeugd - Toekenning van een subsidie aan de "Institut des Ursulines" voor het project "Diversité de la pensée religieuse".

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais relever que le sujet peut être intéressant mais je m'étonne un petit peu d'abord qu'il faille aller à Paris mais je suppose que c'est un choix de l'établissement scolaire. Je suppose qu'à Bruxelles, il y a plein d'organismes qui peuvent discuter de ce thème.

Secundo, ce qui m'interpelle encore plus, c'est que je me dis que la Commune a tout de même une certaine neutralité et que donc donner un subside à un établissement scolaire qui va traiter de ce sujet-là, je trouve que ça ne reste pas tout à fait dans la neutralité communale.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je n'avais pas la même remarque mais il y a quelque chose qui me dérange dans l'intitulé et ça raisonne avec une certaine approche que je vois parfois avec la commune où je trouve qu'il y a une forte accentuation d'un discours, un dialogue interreligieux, mais que je trouve que plein de gens ne se définissent pas nécessairement comme religieux, même les gens qui sont croyants et qui veulent participer en tant que citoyens ou qui veulent un dialogue entre citoyens ou entre gens qui aiment le punk ou les gens qui aiment les chorales ou les gens qui ... et donc, je trouve qu'on réduit beaucoup le vivre ensemble. Je trouve que chaque projet a la possibilité de choisir l'encadré dans lequel ils se situent. Je trouve que c'est quelque chose qui vaut une discussion.

Je reviendrai plus tard sur ce point dans l'intervention que j'ai faite il y a un an presque sur notre approche vis-à-vis du vivre ensemble comme réponse aux attentats. Une discussion qui n'a jamais pu avoir lieu vu qu'on n'a jamais discuté dans un groupe de travail puisqu'il n'a jamais été créé. Je trouve que c'est important de stimuler aussi avec nos subsides des réflexions qui dépassent effectivement le stricte cadre de la rencontre interreligieuse. La diversité, elle dépend aussi de la diversité religieuse. Je trouve qu'elle est là et je trouve qu'elle fait partie de la diversité mais là, c'est un cadre très stricte et je trouve que c'est quelque chose qu'il faut ouvrir.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je voulais juste avoir une précision. Est-ce que l'intitulé de ce projet vous a été soumis tel quel ? Quand je prends connaissance du projet dynamique dont il est question, moi je l'aurais plutôt intitulé diversité et pensée critique parce que je n'ai pas l'impression de l'avoir compris comme vous le présentez. Je n'ai pas eu le sentiment qu'il s'agissait de vraiment débattre sur les différents courants religieux parce que là, je comprendrais la remarque de Madame Bastin. La commune n'a pas nécessairement à intervenir dans le champ religieux, mais ici j'ai compris le projet autrement.

Ayant déjà rencontré Monsieur Dhont qui est professeur et qui a déjà mené pas mal de projets dans des écoles, je me disais est-ce que réellement c'est un projet qui vise à débattre des courants religieux ? Moi ce n'est pas comme ça que je l'ai compris. J'ai plutôt compris que c'était dans une démarche de citoyenneté et une démarche de la pensée critique. Est-ce que vous pouvez peut-être me préciser là-dessus ? Merci

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui.

Je m'inscris totalement dans ce que ma collègue vient de mentionner. Moi je m'interroge sur la perspicacité de l'initiative en tant que tel puisqu'à chaque événement, on est au centre du débat, la question religieuse, la question de l'Islam. Ici c'est un groupe de jeunes qui visiblement sont en correspondance avec des élèves de Paris et ce serait l'occasion pour eux de les rencontrer, de visiter Paris mais tout en discutant de questions religieuses.

Vous savez, la question religieuse, elle est bien plus dimensionnelle que cela peut paraître. On va évoquer lors d'un voyage à Paris des questions de voile, la question de la femme, la question de ... Attendez Madame Turine. Il ne faut pas banaliser ce genre de discussion.

Je m'insurge et là je m'inscris totalement dans ce qui a été dit. Il ne faut pas banaliser ce genre de discours. Ce sont des enfants qui vont visiter Paris, je peux comprendre qu'il y ait des interactions entre différents pays, différents jeunes, etc. mais mettre ça sur la pensée religieuse ben attendez. Organisez alors des séances d'informations locales ici. Invitez des professeurs, des philosophes capables de débattre sur la question. Ici je suis un peu dubitatif par rapport à ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Alors, je suis tout à fait calme, mais est-ce que vous avez écouté ma réponse à la question sur le subsidé précédent ? Nous sommes ici dans un subsidé, une demande faite par un collectif à savoir ici une classe et donc ce n'est pas un projet de la Commune. A partir du moment où une classe vient avec cette demande, on regarde si ça rentre dans les critères et on lui octroie un subsidé. Le projet précédent n'avait rien à voir avec l'Islam. On a un jeune qui part avec un groupe dans le cadre de la COP22 et ici on a un groupe de jeune qui était en cinquième l'année dernière et qui, suite aux attentats, apprend l'occasion de rencontrer Mourad Benchellalli ici à Molenbeek et dans la foulée, leur professeur a proposé d'aller rencontrer Rachid Benzine à Paris. Puis l'année a continué et ils n'ont pas réussi, ils ont perdu du temps dans la mise en place de leur projet et ils

l'ont reporté sur cette année où ils sont en sixième et c'est un travail transversal avec plusieurs professeurs et je peux vous lire le courrier, c'est assez diversifié, il ne concerne pas que la pensée religieuse. Ils ont décidé d'appeler ça « projet sur la diversité religieuse », c'est leur choix. Je n'interviens pas là-dessus.

Le mail du 13 octobre puisque je vous dis que ça a commencé l'année dernière, mais ils l'ont précisé cette année : « En ce qui concerne le projet, cela avance. Dans le cadre du cours de Français, les élèves correspondent avec les jeunes d'une école de la banlieue Parisienne en espérant qu'ils viendront aussi à Molenbeek à un moment du projet. Dans le cadre du cours de religion on avance aussi en essayant de comparer les différentes manières de vivre dans la ville, Bruxelles d'un côté, et Paris de l'autre, mais aussi les différentes manières de vivre sa religion, là-bas à Paris et ici à Molenbeek. L'idée sera ensuite de proposer nos grilles d'analyse aux jeunes de Paris et d'en discuter sur place. Enfin, nous allons aussi réaliser des capsules radio avec l'ASBL « Bruxelles nous appartient » qui sera ensuite diffusée sur Radio panique et ça, ça ne concerne pas directement la religion, mais bien plus la comparaison des modes de vie ».

Donc c'est un projet qui est assez diversifié. Pourquoi est-ce qu'ils l'ont intitulé « projet sur la diversité » ? Je pense que parce qu'au départ, c'est venu dans la suite des attentats avec toute la stigmatisation, qu'ils ont voulu comprendre certains éléments, qu'on sait que la question du religieux fait débat en France, fait débat en Belgique, pas nécessairement de la même manière et après, ils ont élargi et tant mieux, mais comme je l'ai rappelé tout à l'heure, ce n'est pas sous l'impulsion de projet de la commune, c'est un projet qui est autonome, qui est d'une classe et on vient juste les soutenir financièrement pour qu'ils puissent se rendre à Paris.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

On n'a jamais prétendu que c'était une initiative de la Commune. A partir du moment où la Commune finance cette initiative, il y a quelque part une responsabilité de la Commune puisque vous représentez la Commune, Madame Turine, jusqu'à nouvel ordre.

Vous avez lu quelque chose, moi je lis le document, en annexe, qui était joint à la question : « Pourquoi aller à Paris ? Pour avoir un échange, basé sur nos travaux réalisés au cours de religion sur des questions religieuses (la diversité de la pensée en Islam, la place de la femme, la pratique religieuse et la foi, le port du voile)... »

On a invoqué la question de la question de la citoyenneté, etc., et des échanges, ça je n'ai pas dit. Quand vous dites que c'est simplement parce qu'au cours de Religion, vous voulez voir comment les pratiques islamiques se font en France, et bien c'est au-delà de ça. Quand je lis la diversité de la pensée islamique, c'est quand même vaste, c'est important, ça demande quand même d'avantage de considérations qu'un voyage ? Voilà. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je suis assez atterrée par votre remarque. Bien sûr que c'est plus qu'un voyage, mais je ne vais pas moi m'immiscer dans la façon dont les professeurs donnent cours, je pense qu'ils ont assez d'outils. Ils demandent un soutien sur un volet, on les soutient. Je pense que l'idée qu'une classe porte un projet sur deux années scolaires, alors qu'on sait que ce n'est déjà pas évident de porter un projet sur une année, je trouve que c'est plutôt à saluer et si vous connaissez le professeur qui est porteur de ce projet, c'est quelqu'un qui arrive à aller très très loin, surtout n'écoutez pas la réponse, Monsieur Achaoui ! Mais au moins, je parle pour les quelques-uns qui écoutent. Vous, vous vous en foutez de la réponse, mais donc je pense que le professeur qui est quelqu'un qui est assez costaud pour porter les projets d'ampleur et les projets sur ces questions-là, si vous aviez l'occasion de le rencontrer, de le connaître, je pense que vous auriez moins de doutes.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je connais la personne, je ne mets pas en question ses connaissances et je pense que l'intitulé et la raison principale de ce voyage ne sont pas la bonne. Alors, si de ce voyage en découle une discussion autour de..., eh bien oui pourquoi pas ? Mais principalement axer cela sur des thématiques religieuses, la pensée islamique, etc. je pense que c'est un peu réducteur et c'est avoir fait un mauvais choix dans l'intitulé. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

On peut approuver ? Non. On vote.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 27 votes positifs, 2 votes négatifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 27 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 4 onthoudingen.

27. Propriétés communales - Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2016 - ASBL La Rue.

Gemeentelijke eigendommen - Gemeentelijke subsidie toegekend aan verenigingen actief in Gemeente Sint-Jans-Molenbeek op vlak van huisvesting - Dienstjaar 2016 - VZW La Rue.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**28. Cultures - Service Tourisme - Octroi d'un subside à l'asbl Molenbecca.
Culturen - Dienst Toerisme - Toekenning van een subsidie aan de vzw Molenbecca.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**29. Cultures - Service Tourisme - Octroi d'un subside à l'ASBL MIMA MUSEUM.
Culturen - Dienst Toerisme - Toekenning van een subsidie aan de VZW MIMA MUSEUM.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'avais fait cette remarque précédemment et c'était bien avant que vous présentiez ce point, est-ce que vous y êtes arrivés, est-ce que vous avez réfléchi à rendre accessible ce musée de manière plus facile au niveau pécuniaire aux Molenbeekois et aux jeunes notamment parce que même les tarifs de groupe, ça reste assez inaccessible pour beaucoup de Molenbeekois.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

C'est un projet tout à fait privé, vous le savez, ce n'est pas un projet communal et donc c'est gratuit pour les moins de douze ans, donc les jeunes et pour les articles 27. Ils font encore régulièrement des activités pour les promotions ou les prix sont diminués pour permettre aux personnes d'avoir accès à ce musée et on est en contact avec eux pour ouvrir toute une série de pistes différentes et multiples.

On ne peut pas nier, l'impact positif quand même que ce musée a sur notre commune, mais je suis tout à fait d'accord avec vous, au plus la culture se partage au mieux c'est.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

La réponse est non, pas encore tout simplement. Je comprends, ce n'est pas parce qu'on pose une question qu'on critique le musée. Mais simplement, il y a quelques temps, j'avais suggéré qu'éventuellement, on parlait de la Fonderie, qu'il fallait réfléchir à une possibilité qui permettrait aux Molenbeekois d'avoir un accès à l'ensemble de nos Musées, mais je le dis parce qu'il n'y a pas si longtemps, j'ai été avec un groupe et que ça ne reste pas accessible pour toutes les bourses et là, je m'adressais à des enfants de douze ans. C'est quand même un musée assez particulier, joli à voir, mais voilà, c'est dommage qu'il ne soit pas plus accessible. Ce n'est pas une critique, c'est une demande.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

La réflexion reste tout à fait pertinente et je pense qu'il faut toujours chercher à permettre à ce que le plus de monde puisse y accéder, mais je viens quand même dire que le statut est fort différent entre le Mima et la Fonderie, les statuts sont quand même tout à fait différents.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban, merci Madame Gilles-Goris.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

Madame Bastin prend la présidence de la séance.

Mevrouw Bastin neemt het voorzitterschap van de zitting.

30. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Eylenbosch, Président du Conseil communal, relative aux signes distinctifs des Conseillers communaux - Report du 26/10/2016.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Eylenbosch, Voorzitter van de Gemeenteraad, betreffende de onderscheidende tekens van de Gemeenteraadsleden - Uitstel van 26/10/2016.

Mme la Présidente, Gérardine Bastin :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je trouve que l'intitulé de la motion est tendancieux, signes distinctifs...

M. Eylenbosch :

C'est un titre officiel.

Mme la Présidente :

Je propose à Monsieur Eylenbosch de la lire, et nous vous écoutons.

M. Eylenbosch :

Justement, on se posait la question avec Madame la Bourgmestre s'il fallait que je représente la motion puisqu'elle a déjà été présentée précédemment et donc il n'y a pas de grosses modifications par rapport à la première mouture et donc si quelqu'un a une question ou pas ...

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je voulais juste savoir si on ne pouvait pas réfléchir à ce que ces écharpes puissent être remises en fin de législature pour qu'elles puissent éventuellement servir à d'autres après.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il semble que cette proposition fasse le consensus. C'est vrai qu'une écharpe coute relativement cher. Je précise qu'en ce qui concerne les écharpes les membres du Collège, ceux qui en porte, les ont acquises sur fonds propres, donc ce n'est pas un cadeau de la Commune, c'est véritablement un souhait de la part du Collège de l'acquérir.

Pour ce qui concerne les Conseillers communaux, on sait qu'ils ont, ils sont moins gratifiés que les Echevins, que les membres du Collège et donc la proposition est que ces écharpes soient achetées par l'Administration communale. Il est vrai que c'est un montant d'à peu près de 200 €, c'est quand même un montant conséquent. Ces écharpes sont achetées suite à la demande qui a été faite par les membres du Conseil avec un engagement de remettre cette écharpe à la fin de leur mandat et s'ils souhaitent la garder, ils peuvent l'acquérir au prix auquel l'Administration l'aura acquise.

Mme la Présidente :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Chacun la porte comme il le veut, autour de la taille, sur la tête, mais j'ai presque envie de dire pour une fois qu'on a l'unité sur un signe distinctif, eh bien profitons-en et votons ce truc. Evidemment que c'est un coût, et moi, je trouve aussi que les Conseillers communaux qui sont simple Conseillers communaux, je trouve qu'ils pourraient recevoir cette écharpe de la Commune. Moi, à titre personnel, j'ai encore mon écharpe d'Echevin et je compte bien encore l'utiliser un jour, croyez-moi, mais moi je suis prêt à payer la mienne, mais je trouve que les Conseillers communaux qui n'ont pas d'autres fonction, pas d'autres mandats... en plus toutes les heures qu'on passe ici, les gens de la majorité, les pauvres, pour donner le quorum, nous on est là parce qu'on travaille pour les habitants de Molenbeek, je trouve que la plupart des gens qui sont ici doivent la recevoir et pas la rendre après, c'est ridicule.

Il faut éviter la démagogie inutile. Ou on prend une décision ou on approuve l'idée, c'est vrai que dans la plupart des communes, les Echevins et les Conseillers communaux portent aussi des écharpes et ainsi de suite, donc ce n'est pas une mauvaise idée. En ce qui concerne le coût, on ne va pas demander à un Conseiller communal de l'acquérir. La Commune peut aussi faire... Ici on ne reçoit pas d'Ipad, pas de carte de visite exceptionnelle, on est une Commune qui n'exagère pas dans ses frais de fonctionnement. Il ne faut pas exagérer. On est ici, on boit du café qui n'est pas toujours terrible d'ailleurs...

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Est-ce que l'écharpe est en soie ? Sérieux, à deux cents balles, l'écharpe est en soie quand même ? Merci Monsieur Ikazban de penser à nous, les petits Conseillers.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Moi, au-delà de l'écharpe je m'interrogeais sur l'utilité, l'objectif étant de la porter dans des festivités, des cérémonies officielles et je peux comprendre qu'on puisse investir dans ces écharpes, ces signes distinctifs, comme vous les appelez, mais quand j'entends le montant de 200 € par écharpe, je me pose quand même la question si ces écharpes sont fabriquées en or, parce que franchement, c'est quand même excessif au niveau du montant. Je me dis que quand on voit l'état des finances de la Commune, est-ce que vraiment c'est une dépense nécessaire ? D'autant plus que quatre ans ce sont déjà écoulés depuis la mandature et moi, je suivrai la majorité si vous êtes tous partant. De toute façon, vous allez arriver à vos fins, mais de là à savoir s'il faut la payer, il ne faut pas la payer, c'est de se poser la question de l'utilité de cette écharpe. J'entends qu'on pourrait la récupérer, mais qu'en est-il par exemple des personnes qui de manière involontaire aurait détérioré l'écharpe ? Est-ce qu'il y aura une garantie ? Il faut poser la question, parce qu'est-ce qu'il y a un engagement du Conseiller communal de pouvoir remettre en état l'écharpe sous peine de pouvoir la rembourser ? Je pense que dans ce cas-là, il faudrait aussi préciser ce point.

Mme la Présidente :

Merci Madame Tahar.

Je pense que nous avons d'abord une information complémentaire de la part de Monsieur Eylenbosch concernant le prix. Monsieur Eylenbosch je vous donne la parole.

M. Eylenbosch :

Il faudra peut-être passer par un marché négocié, mais en ce moment, moi je me suis renseigné, il y a deux ans, les prix étaient aux alentours de 125 à 130 €.

Mme la Présidente :

Bien, ça devient raisonnable.

M. Eylenbosch :

Ça devient déjà autre chose. Tout dépend de la qualité. Une écharpe d'Echevin et vous savez ce qu'elle représente avec les garnitures, on est à 250 € la pièce.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Vous savez à quel point je prête beaucoup d'attention à ces petits détails protocolaires qui peuvent effectivement être opportuns dans un rôle protocolaire particulier. Maintenant, nous sommes en 2016, bientôt en 2017, les écharpes sont utilisées depuis bien longtemps. N'y a-t-il pas

d'autres alternatives plus sympathiques, plus modernes, tels que des sortes de pins ou de médailles afin d'éviter...

Je vous avoue, en tant que jeune, quand on voit cette écharpe qui ressemble à ce qu'on met autour des danseuses de la danse du ventre, quand je vois Madame Schepmans porter cette écharpe, c'est assez étrange. C'est sympa, c'est mignon, alors oui peut-être pour des Echevins qui ont des fonctions bien particulières, mais aller dépenser de 9.000 à 10.000 euros pour un bout de tissu, ça n'engage que moi, ce que je vous dis ce soir, 10.000 €, on pourrait les investir ailleurs. Quand je vois le portefeuille de l'Echevine de la Jeunesse, c'est la disette absolue. Neuf à dix mille euros, Michel, ne pourrait-on pas envisager une sorte de pins ou un blason, une autre tenue un petit peu plus sexy que cette écharpe ?

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Moi, j'ai payé mon écharpe. J'ai été obligée de m'en acheter une. Je pense que c'est d'abord à vous de dire si vous êtes intéressés par la question. C'est un premier vote. Est-ce que d'abord ça intéresse la majorité des Conseillers communaux et puis après de savoir la manière si oui ou non... Moi, j'ai été obligée de l'acheter. Je célèbre les mariages et je ne savais pas faire autrement. Donc je pense que c'est ça la première question, est-ce que ça intéresse les Conseillers communaux ?

Mme la Présidente :

Merci Madame Goris.

Je donne la parole à Monsieur De Block qui a encore demandé à s'exprimer. Je vous en prie Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais être court. Je suis vraiment partagé, des signes distinctifs en tant que tel pour des Conseillers qui sont des gens élus du peuple. Je ne vais pas trop me distinguer à ce niveau-là. C'est une question de principe. Je vois un petit peu le côté tous ensemble équipé, tout le bazar et puis je trouve que le coût, enfin je ne vais pas acheter le bazar et il ne faut pas l'acheter pour moi.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block. Nous avons bien compris votre position.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Moi aussi, j'ai de grandes difficultés et peut-être qu'il y a un principe qu'on peut défendre, se distinguer en tant que Conseiller communal, mais j'avoue que si..., enfin pour moi il serait mieux que ce soit assumé par chaque Conseiller et sur ses propres fonds et que ce ne soit pas une dépense qui soit assumée par la Commune. Moi, je ne vois pas ça comme ça. Moi je ne suis pas partisan et je ne vais pas adhérer à ce qu'on s'engage dans une dépense comme celle-là. Je pense que ce n'est pas opportun et puis au niveau du principe, je ne me retrouve pas du tout là-dedans.

Mme la Président :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je vais répondre à deux, trois petites remarques qui ont été faites. La première chose, personnellement, quand je sais qu'un Echevin se trouve avec un budget de 68.000 € brut annuel et que les Conseillers communaux tournent juste au-dessus de 1.000 € annuel, je trouve ça un petit peu gros, c'est le montant qui est déterminé dans la Nouvelle Loi Communale par rapport à la population de la Commune, ce sont des chiffres qui sont officiels, quand je vois ça, je trouve ça un peu mesquin de dire que ce sont les Conseillers qui doivent payer eux-mêmes et je rejoins tout à fait Monsieur Ikazban dans sa remarque de dire que les Conseillers communaux, pour ceux qui font une carrière que de Conseillers communaux, c'est la seule chose qui pourra leur servir de souvenir éventuellement à la fin de leur mandat et il n'est pas question dans l'idée qui est bien précisée ici, c'est une écharpe et puis ce n'est pas à chaque mandat qu'il y a une écharpe qui est redistribuée au Conseil communal, aux Conseillers communaux, c'est une seule fois, elle peut faire plusieurs mandatures et donc voilà, ça c'est le principe.

Une écharpe d'Echevins coûte aux alentours de 250 €, une écharpe qui est présentée pour les Conseillers communaux au prix que moi j'ai eu, on se trouve à 125 ou 130 €, on se trouve donc à un budget qui va tourner entre 4.500 € et 4.600 € et non pas à 9.000 € ou 10.000 €, Monsieur Rekik, faites le calcul puisqu'il y a que trente-cinq Conseillers communaux, puisqu'il y a une Bourgmestre, neuf Echevins qui ont théoriquement leur écharpe d'Echevin. Ce n'est rien de plus que ça et donc moi, j'espère que vous soutiendrez la motion. Merci.

Mme la Président :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Comme c'est une motion, je pense que nous allons voter sur la motion, le principe. Vous avez déjà eu la parole Monsieur Ikazban et je pense que nous n'allons pas tirer en longueur.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 25 votes positifs, 1 vote négatif, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 25 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 7 onthoudingen.

Monsieur Eylenbosch reprend la présidence de la séance.

Mijnheer Eylenbosch herneemt het voorzitterschap van de zitting.

31. Secrétariat communal - Motion déposée par Madame El Belghiti, Conseillère communale CDH, relative à la rebaptisation de la Place communale.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mevrouw El Belghiti, Gemeenteraadslid CDH, betreffende de herdoop van de Gemeenteplein.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Mon groupe propose, vu l'ordre du jour chargé aujourd'hui, de postposer la motion au prochain Conseil.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

32. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à un plan d'urgence sociale et de prévention.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende een sociale noodplan en van preventie.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Vous comprenez l'enjeu de ma motion ? C'est quelque chose qui a déjà été décidé qu'on allait créer un groupe de travail et de développer un sérieux débat là-dessus. Ça n'a pas été fait et moi, je veux bien reporter, mais je ne vais pas reporter encore une fois le débat. Je veux bien reporter, mais il faut prendre au sérieux les votes qui ont été décidés au Conseil communal et je trouve que déjà on sentait que la majorité était divisée sur le vote, mais bon, après on l'a décidé et ne plus convoquer du tout, ne plus rien faire entendre sur un groupe de travail, sur quand même quelque chose qui a marqué la Commune, moi, je trouve que ça ne va pas.

Je vois que ça débat dans la majorité via la presse, pour ou contre, et ici pas un mot, pour moi ça ne va pas. Donc, je veux bien postposer tout ce que vous voulez, mais je veux le débat et je veux un groupe de travail.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Donc, deux choses. La première, Dirk dit qu'on n'a jamais eu de débat en Conseil communal et je trouve ça quand même fou parce qu'on a déjà eu plusieurs fois des Sections réunies sur le sujet et on aborde régulièrement le sujet.

La deuxième chose, le mea culpa sur le sur le groupe de travail. Oui, on a un peu trainé, je le reconnais parce qu'on est, et notamment le Fonctionnaire de prévention est assez surchargé de travail, il va bientôt avoir un Fonctionnaire adjoint qui va lui permettre d'alléger son travail.

Donc, en discussion avec lui, ce qu'on propose, c'est qu'il y ait un groupe de travail qui soit composé de minimum un représentant par groupe politique représenté au Conseil communal et qu'il puisse y en avoir deux pour le PS et le MR, vu la taille de leurs partis et que ce groupe de travail puisse se réunir au moins deux fois, une fois en janvier et une fois en février notamment pour préparer un événement qui va avoir lieu en mars qui est un événement participatif avec des représentants, des habitants, tout un truc participatif pour notamment un an après les événements et que donc cet événement et notamment les questions qui vont être posées aux habitants puissent être préparées par ce groupe de travail.

Par ailleurs ce groupe de travail et la première réunion sera aussi l'occasion d'évaluer tout ce qui a été mis en place depuis un an, mais qui a déjà été présenté par ailleurs lors de Sections réunies. Donc dire que ça n'a pas été présenté, je ne suis pas d'accord, mais l'évaluation pourra

être faite dans le cadre de ce groupe de travail, une réunion en janvier et une en février en tout cas pour commencer avec, je l'ai dit, un représentant par parti et deux pour le PS et deux pour le MR.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je retourne vers Monsieur De Block et puis je viens chez Monsieur Ikazban.

M. De Block.

Là, vous êtes en train de changer l'enjeu de notre groupe de travail comme on l'a discuté. Le groupe de travail est quelque chose de différent d'une Section réunie où vous venez avec une proposition, où on peut écouter, faire quelques commentaires et avoir des changes.

Un groupe de travail, c'est un groupe de travail et s'il vous plait, c'est sur la politique mise en place, c'est sur l'orientation politique, ce n'est pas sur les détails et ce n'est pas sur un petit évènement ou sur un grand évènement à décider dans deux mois.

J'ai introduit l'amendement, des positions politiques avec des propositions comment en tant que commune on peut prendre notre responsabilité vis-à-vis du genre social, vis-à-vis de la discrimination, vis-à-vis de l'ensemble de points qui ont été cités et que je veux bien développer quand on va discuter, mais là, je trouve que vous mettez ça, ce n'est vraiment pas à la hauteur, le groupe de travail, c'est pour discuter de la politique et l'approche et donc d'échanger un réel échange de vue et pas juste préparer l'évènement et faire l'évaluation, c'est aussi se projeter.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi je viens d'entendre la proposition de Madame Turine. Je peux souscrire en partie, même si j'ai l'impression que ça nous éloigne un peu, mais en même temps, moi, je pense aussi qu'on ne peut pas discuter sérieusement de la motion que tu présentes comme ça.

Moi, je rajouterai à la proposition qui a été faite qu'on se voit en janvier, février, c'est une chose, mais qu'on définisse déjà le pourquoi ça, ça me pose un problème. Moi je voudrais qu'alors il y ait une réunion déjà en décembre, allez la discussion qu'on aurait aimée avoir ici, qu'on puisse l'avoir comme ça avec ce petit groupe déjà au mois de décembre pour définir de la suite des opérations. Mais nous, on ne peut pas être juste les petits exécutants de ce que l'Echevine veut proposer. On va se réunir en janvier ou février pour préparer ensemble une activité que vous avez imaginée. Moi, je trouve que dans la motion qui est présentée, il y a pleins de trucs pertinents, pleins de trucs sérieux qui doivent se discuter en dehors de ce Conseil, dans un premier temps et c'est pour ça que je pense qu'il n'est pas impossible de dégager une petite date en décembre pour débriefer entre nous, en plus petit comité, et puis alors voir si on s'inscrit dans la démarche qui est proposée.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Moi je ne parle même pas de la motion puisqu'elle a été reportée. Mais si on parle de la motion, je veux bien en parler. J'ai expliqué pourquoi ça pouvait commencer qu'en janvier parce que ce groupe va être piloté par le fonctionnaire de prévention, je pense que c'est la personne la

mieux placée pour piloter ce groupe de travail. On vous propose déjà deux réunions et si ce groupe de travail et le fonctionnaire de prévention estiment qu'il y a moyen d'aller plus loin, il y aura d'autres réunions, mais on commence avec deux réunions, deux objectifs, celui d'évaluer et de présenter tout ce qui a été mis en place parce que contrairement à ce que vous dites dans votre motion, il y a beaucoup de choses qui ont été mises en place et si vous ne le savez pas, c'est parce que vous êtes aveugle.

La deuxième chose, c'est qu'on vous propose que vous puissiez alimenter la réflexion pour préparer cet évènement du mois de mars où l'idée, c'est d'être en dialogue avec la population.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je veux simplement dire sans s'énerver que moi, je ne suis pas contre l'idée de participer. Je ne suis pas contre l'idée de discuter avec le Fonctionnaire de prévention en janvier et en février. Ce que je trouve, c'est qu'au préalable, nous les politiques, sans fonctionnaire, qu'on puisse aussi voir un peu est-ce qu'on sait se mettre d'accord sur quoi on veut avancer parce que si on est d'accord tant mieux, mais si on n'est pas d'accord, alors là ce n'est plus la peine de parler de ces réunions en janvier ou février. Je pense qu'on ne peut pas faire l'économie d'un petit débriefing politique. Je veux dire que face à ce que Molenbeek a connu, on a voulu à un moment donné préserver une certaine unité. A la suite, il est évident qu'il y a des divergences de point de vue et je trouve qu'il est intéressant de pouvoir en discuter en plus petit comité. On l'a fait quand il s'agissait de donner suite à une motion qu'on a approuvée ici. Moi je parle des politiques, des représentants, des membres du Conseil et des groupes. Je ne vois pas en quoi ça pourrait te déranger, je ne dis pas que c'est une mauvaise idée ce que tu proposes, mais ce serait simplement une réunion de débriefing comme ça au moins, on va vérifier si on est d'accord sur les éléments sur lesquels on va avancer.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

La motion, Sarah, elle est la même puisque depuis lors, il n'y a eu aucun groupe de travail. Il y a eu aucun endroit où on a pu discuter toutes les propositions, tu peux dire "oh, scandaleux, rien n'a changé" soi-disant. Je fais des propositions, j'ai voulu discuter de ces propositions. Il n'y a aucun endroit où on a pu en discuter. Voilà, ma motion te choque, l'absence de l'ajouter me choque.

M. le Président :

Merci. On passe au point suivant ?

**33. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative aux ordres du jour et documents du Collège.
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de dagordes en de documenten van het College.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Dans le secrétariat interne, dans le BOS, vous avez vu sûrement ou pas que l'agenda du Collège n'y figure plus. Donc impossible aux Conseillers de prendre connaissance des agendas du Collège, des réunions du Collège, donc l'agenda avant que le Collège ait lieu. Et donc la conséquence est aussi qu'on n'a pas accès aux pièces jointes des différents points discutés au Collège avant ou après. La seule chose à laquelle on a accès, c'est le registre et le PV, mais bon le PV c'est autant..., donc ça a été changé après que certains documents ont fuité dans la presse. Je trouve que c'est une décision, je veux savoir, mon impression, c'est que c'est une décision consciente pour empêcher les Conseillers d'avoir accès à certains documents discutés au Collège. Donc, la motion est très simple, parce que j'ai soulevé la question, je pense il y a un mois et on m'avait dit qu'on allait résoudre ça, jusqu'ici il n'y a rien qui est résolu. Donc je propose de voter un article unique, de tout simplement revenir à la situation d'il y a six mois où les agendas et les pièces jointes du Collège étaient publics et donc de revenir à cela tout simplement. C'est possible techniquement vu que c'était la situation d'il y a six mois. Voilà, je vous propose et je propose de soumettre au vote. Je vous signale qu'en plus, c'est vraiment une obligation du Collège d'organiser la transparence. Sinon on va vous bombarder avec toutes les questions de la transparence sur base de la loi de la publicité des documents.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci. Je vais parler au nom du Collège et sous contrôle du Secrétaire Communal. Alors effectivement le Collège a décidé de diffuser les pièces du Collège à posteriori et non à priori de la séance, pour deux raisons essentielles et primordiales. La première de ces raisons est qu'il y a de nombreuses variations entre un ordre du jour et les décisions prises, in fine, à posteriori du Collège. Donc il y a de réelles distorsions entre un ordre du jour et les documents qui en ressortent c'est-à-dire les décisions politiques.

La deuxième raison est que l'ordre du jour et les délibérations qui sont proposés à priori ne reflètent pas nécessairement les décisions du Collège. Il faut savoir que les services ont dans certains cas une capacité d'introduire des points sans que l'Echevin ne l'ait vu pour diverses raisons. Et donc, il nous semble essentiel d'un point de vue de clarté et de cohérence que ce que nous diffusons comme information soit la réalité des décisions prises par le Collège. Pour que vous fondiez votre « jugement » quelque part, votre jugement de vos interventions que vous faites notamment ici. Et donc, on se trouve dans cette situation-là, où des points sont introduits et il y a des suppressions, des modifications essentielles de points qui sont importantes. Il n'est pas une obligation de fournir un ordre du jour ou des pièces à priori, à posteriori c'est permis également. Voilà.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Mais je vous signale tout simplement que la Nouvelle loi communale, selon mon interprétation, parle d'une publicité de l'ensemble des documents administratifs. Et donc, je trouve qu'il serait logique que les pièces qui de toute façon sont préparées pour le Collège, que vous les mettiez à disposition. Evidemment, il y a une différence entre décisions et pièces avant. Vous pouvez communiquer là-dessus, ce n'est pas un problème, personne ne va pouvoir dire « vous avez décidé » alors que ce n'était pas une pièce qui était décidée. Ce n'est pas un problème. Mais donc là, vous diminuez dans la réalité l'accès aux infos qui sont, et ce n'est même pas l'info lambda, aléatoire dans un petit service administratif, par hasard, ce sont les pièces qui sont préparées pour être agendées. Ce ne sont pas des choses qui arrivent par hasard, ce sont des choses qui sont demandées, préparées, demandées à une administration pour préparer un Collège. Ces pièces-là sont une sélection, une sélection de l'ensemble des documents administratifs qui tombent sous la publicité des documents. Donc, je vous demande de faire un choix judicieux et de rendre les choses publiques, sinon vous allez vous taper le boulot de les rendre publiques parce qu'on va le demander à chaque fois. Voilà, je trouve que chacun est conscient, vous pouvez faire un petit message sur ces documents, ce n'est pas un problème de dire « ok, ce sont des documents de l'Administration », les gens savent faire la distinction, c'est tout.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

En fait, quand j'entends la réaction de l'Echevin il est clair qu'en tout cas, en ce qui concerne les décisions, elles doivent être communiquées, il n'y a pas de discussion. Sur les ordres du jour, là, je pense, en fait je ne sais pas très bien qui a raison. Est-ce que le Secrétaire peut éventuellement nous éclairer ou pas, vérifier la Loi communale ? Parce que là, effectivement, moi j'ai un doute sur la légalité de communiquer ou pas les ordres du jour. J'ai un doute.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire Communal.

M. le Secrétaire communal :

Donc en fait au niveau du Collège, la Loi communale n'exige pas qu'on dresse un ordre du jour. Donc on peut parfaitement faire fonctionner un Collège sans ordre du jour. C'est un document, un document écrit quelconque. Le Collège en fait prend une décision séance tenante sur les dossiers qui sont proposés. Donc l'ordre du jour qu'on crée dans BOS, c'est un document de travail qui n'est pas complet au moment de la séance. Très souvent au moment de la séance on dépose encore des points sur les tables qui ne figurent pas dans cet ordre du jour. Donc l'ordre du jour est finalisé après la séance du Collège. Mais il est clair qu'à partir du moment où, même si l'ordre du jour n'est pas légalement imposé, à partir du moment où on crée le document, ça devient un document de l'Administration qui doit être communiqué aux Conseillers. Donc là, il n'y a pas de doute, il doit être mis à disposition. Maintenant, je crois qu'il sera mis à disposition après la séance du Collège pour autant qu'on trouve une solution technique, parce que ce logiciel est pratique, mais il n'est pas très souple au niveau de la gestion, on doit toujours passer par le CIRB pour la moindre petite modification. Mais ça devrait être possible de le faire.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Pour répondre à Monsieur De Block, pour nous, la diffusion de l'information, la transparence des actes administratifs est très importante. C'est dans ce sens-là que nous souhaitons diffuser des pièces qui sont correctes, qui ne comportent pas d'erreurs. Parce que non seulement il y a des points qui sont soumis au Collège et qui n'ont pas fait l'objet d'une relecture de l'Echevin, mais également ils comportent des erreurs matérielles. Et on préfère diffuser une information, assurer une transparence efficace et cohérente, enfin ce n'est qu'une question d'heures je veux dire. De toute façon, vous avez la décision prise par un Collège sur laquelle vous pouvez fonder votre critique politique. Et alors c'est ça, la transparence ne dit pas « diffusez tout et n'importe quoi », nous on veut diffuser une information cohérente exacte, c'est tout.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Par rapport à ce qui vient d'être dit, merci au Secrétaire communal, parce que je pense qu'il vient d'éclairer les choses. Tout ce qui est « décisions » du Collège, elles doivent être communiquées, pas de discussion. Au niveau de l'ordre du jour, dès que c'est inscrit dans l'ordre du jour, vous devez le communiquer aussi. Libre à vous de ne pas inscrire certains points, ça c'est clair, mais s'il y a une décision sur ces points-là, vous devez en tout cas les communiquer.

Et j'ai envie de dire à Monsieur Mahy que c'est d'autant plus important qu'on puisse aussi avoir accès à l'ordre du jour, pour quelles raisons ? Parce que quand il y a un point qui passe au Collège, vous devez soit l'approuver, soit ne pas l'approuver, soit l'amender et le modifier mais vous pouvez aussi décider de le retirer. Si on n'a pas accès aux ordres du jour, on ne verra pas par exemple qu'il y a un certain nombre de décisions qui ne sont pas prises, que vous ne prenez pas, que vous n'arrivez pas à prendre. Alors je rappellerai simplement l'article 84 de la Loi communale qui prévoit qu'aucun document ne peut être soustrait au contrôle du Conseil communal de manière générale. Donc moi, je pense que le Secrétaire vient de répondre en fait à la question. Dès que c'est inscrit à l'ordre du jour, libre à vous d'inscrire ou non certains points, d'en discuter au moment-même, vous devez les communiquer, là il n'y a plus de discussion.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block :

M. De Block :

Je pense que c'est important de le souligner effectivement, qu'aucun « document » administratif, ce n'est pas aucun « acte » administratif, Monsieur Mahy. Donc, c'est vraiment important, le critère n'est pas « est-ce que le document ne contient aucune erreur ou non », mais « est-ce que c'est un document administratif ». Et j'espère que quand le document est envoyé au Collège pour fonder une discussion, oui ça devient un document administratif et donc on a le droit d'avoir accès à cela. Ça, c'est la Nouvelle loi communale. S'il y a un ordre du jour qui est envoyé, communiqué aux membres du Collège, oui ça devient un document administratif et donc on a accès à cela. Actuellement, c'est le registre auquel on a accès après-coup, mais sans le document, sans les pièces jointes, ça c'est la réalité actuelle.

Et donc, là, déjà vous êtes en train de réduire la possibilité de vérifier, de contrôler et ça c'est le boulot finalement d'un Conseiller communal. Je voudrais vraiment demander, poser une question simple au Secrétaire Communal : est-ce que les pièces jointes qui en fait sont envoyées aux membres du Collège et qui sont annexées à un ordre du jour, je m'imagine que les gens reçoivent un ordre du jour du Collège ? Est-ce que, bon s'ils ont un ordre du jour ou pas, mais est-ce que les pièces jointes que les membres du Collège reçoivent pour préparer un Collège, est-ce que cela tombe sous la publicité ? Si je pose la question, la réponse que je voudrais avoir est-ce que je la recevrai ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire.

M. le Secrétaire Communal :

Vous avez déjà répondu vous-même à votre question. Ce sont des actes, ce sont des pièces, on ne peut pas les soustraire au contrôle des Conseillers communaux.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, c'est la dernière intervention.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, dernière remarque, vraiment. Voilà, je pense que le Secrétaire a été très clair, les décisions sont communiquées. Ce qui est inscrit à l'ordre du jour est communiqué en sachant l'article 84, je l'ai déjà répété, mais nous ne pouvons pas interroger le Collège sur les intentions. Cela veut dire qu'on ne peut pas interroger sur des points qui sont inscrits à l'ordre du jour s'ils n'ont pas été traités, décidés.

M. le Président :

Voilà, exactement. Nous passons au vote.

Le Conseil rejette le point.

33 votants : 10 votes positifs, 20 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad verwerpt het punt.

33 stemmers : 10 positieve stemmen, 20 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

M. le Président :

Alors, il y a deux possibilités, soit on continue le Conseil pour éviter demain ou bien on interrompt et on reprend demain. Tout ou rien. Oui, il y a encore de gros débats, donc. Alors, demain ? Ok, demain. On suspend. S'il vous plaît, asseyez-vous, la séance n'est pas encore clôturée.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voulais juste faire une petite remarque en début de séance, mais comme Dirk De Block n'était pas là en début de séance, je voulais attendre qu'il soit là. Moi je pense que nous rentrons dans une période deux ans avant les élections où il y en a beaucoup qui vont se sentir pousser des ailes, je ne parle pas de toi, mais par rapport à des interpellations qu'on dépose, chaque fait divers etc. Moi je ne sais pas si vous avez remarqué, mais dans mon groupe, on a pris le soin d'essayer de ne pas introduire trop d'interpellations en même temps. On n'a souvent pas dépassé le chiffre de trois, alors qu'on est un groupe important. Ici, Dirk, tu sais que je t'aime bien, mais

quand tu viens ici à l'ordre du jour avec dix textes, dix interpellations, motions etc., si on te laisse faire, tu peux aller jusqu'à quinze. Tu es tout seul pour représenter ton groupe, alors je sais que c'est un parti important qui grandit etc. Mais moi, je trouve qu'il faut avoir, il y a la loi communale, il y a le ROI, mais je pense qu'on doit essayer d'avoir un gentleman agreement entre nous parce que sinon, moi, je ne vais pas empêcher les Conseillers communaux ici d'introduire autant d'interpellations et on n'aura pas assez avec trois soirées. Donc moi, je ne veux obliger personne à rien, je pense qu'il faut essayer d'être de bonne composition et de limiter. Mais en même temps, je fais aussi la remarque à la majorité, les Echevins, quand vous répondez, alors je suis désolé parfois il y a des sujets importants, parfois vous passez une heure à répondre, trois quarts d'heure, là j'estime que c'est beaucoup de trop. Mais vous n'avez pas toujours..., non mais des deux côtés, nous de toute façon, même quand on exagère, on est quand-même limité, il y a un Président qui nous tape sur les doigts. Vous, vous n'êtes pas limités et j'ai déjà remarqué parfois, c'est vingt minutes, parfois c'est quarante-cinq minutes.

M. le Président :

Madame Turine a une proposition, Monsieur Ikazban.

Mme l'Echevine Turine :

Moi, je suis assez d'accord avec ce que tu dis, mais je pense que dans certaines interpellations, ça ressemble plus à des questions écrites où il y a toute une série de demandes, de chiffres etc..., et deuxième chose, je pense qu'il y a certaines interpellations, je prends celle que tu fais et qui arrivera demain, sur le fait qu'on n'a pas fait le groupe de travail, envoie un mail d'abord avant d'en faire une interpellation.

M. le Président :

Je suspends la réunion jusqu'à demain.

La séance est suspendue jeudi 24/11/2016 à 24h20.

De zitting wordt opgeheven op donderdag 24/11/2016 om 24u20.

Faute de quorum jeudi 24/11/2016 à 19h30, la séance est levée.

Zonder quorum op donderdag 24/11/2016 om 19u30, wordt de zitting opgeheven.